

ALISSA COOPER :

Bonjour. Bienvenue à cette sixième réunion en personne de l'ICG. Merci beaucoup à tous ceux qui sont présents et qui ont voyagé jusqu'à Los Angeles. Merci à tous ceux qui se joignent à nous à distance. Nous apprécions vraiment que vous soyez là. On ne sait pas très bien quelle heure il est dans vos pays.

Nous avons l'interprétation simultanée, et nous avons un service de transcription simultanée également et un service de participation à distance pour les membres de l'ICG qui se joignent à nous depuis leur pays.

Comme d'habitude, nous avons donc les panneaux de noms qui sont écrits devant nous, donc je vous demande de lever votre petit anneau quand vous allez prendre la parole pour que tout le monde puisse savoir qui prend la parole. Votre nom est à l'envers. On ne peut pas le voir. Très bien.

Vous pouvez voir sur l'écran la première partie de l'ordre du jour. Nous allons passer quelques minutes à parler de ce que nous allons faire pendant ces deux journées. Nous allons faire un petit aperçu par rapport au commentaire que nous avons reçu et nous allons parler du processus que nous allons suivre pendant les prochains jours. Ensuite, nous allons essayer de voir quel est le soutien général que nous avons pour le travail qui nous reste à faire. Nous allons donc parler un petit peu de cela. Ensuite, nous allons passer à l'analyse des commentaires.

Nous avons une équipe de six bénévoles qui ont passé beaucoup de temps à réviser, à examiner des commentaires que nous avons reçus et

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

qui ont fait une analyse. Nous avons donc un tableur où figure l'analyse des commentaires. Nous allons donc parler de ces commentaires qui ont été faits, de l'analyse qui a été faite.

Et sentez-vous libre de suggérer d'autres sujets à incorporer dans notre ordre du jour.

Voilà. Nous pouvons faire défiler le texte sur l'écran. Très bien. Merci.

Nous aurons un déjeuner de travail dans cette salle pour passer en revue certains détails du point de vue éditorial.

L'après-midi après notre déjeuner, nous allons parler pendant une heure des points d'interdépendance avec le travail du CCWG. Vous savez tous que nous avons passé beaucoup de temps par rapport à l'analyse de cette question. Il y a eu beaucoup d'interactions entre le CCWG et le conseil d'administration.

Nous avons donc reçu des rapports de nos liaisons qui nous permettent de savoir où ils en sont. Il serait donc intéressant de pouvoir avoir une discussion pour savoir comment cela peut avoir un impact sur notre travail.

Nous avons donc beaucoup discuté avant d'arriver à ce point-là. J'espère que nous allons pouvoir progresser de manière satisfaisante ce matin pour aborder cette question.

Voilà un bref aperçu de la journée qui nous attend.

Kavouss, vous avez la parole.

KAVOUSS ARASTEH : Bonjour tout le monde. Je suis ravi de voir ici en personne les membres de l'ICG, des membres qui travaillent très dur.

Tout d'abord, si vous me permettez, je voudrais exprimer ma reconnaissance au personnel de l'ICANN et au secrétariat de l'ICG pour l'énorme travail qu'ils ont fait, notamment au cours de la semaine dernière. Ils ont très bien travaillé. Ils ont été à tout moment très ouverts, et ils nous ont beaucoup aidés. Nous avons tout de suite reçu des réponses à nos questions. Je voulais donc les remercier pour leur travail.

Ces six bénévoles qui ont beaucoup travaillé sur les commentaires et qui nous permettent maintenant d'avoir un panorama de ce qui a été dit, ce n'est pas un travail facile. C'est un travail qui est toujours en cours. Nous allons devoir donc travailler là-dessus encore davantage, mais je voulais d'ores et déjà les remercier pour leur temps et pour le travail qu'ils ont fait. Je voulais donc les remercier en noms de tous les membres de l'ICG. Merci beaucoup.

ALISSA COOPER : Je suis d'accord avec ce qu'a dit Kavouss. Jean-Jacques, il est à distance. Ils participent à distance. Voilà.

Bonjour Jean-Jacques. Allez-y, Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Bonjour, Alissa. Je suis content d'être parmi vous, même si c'est à distance. Je voulais vous demander Alissa si vous pouvez changer l'ordre des points de l'ordre du jour parce qu'il est 18 heures ici et d'après ce que je vois, dans notre ordre du jour, le point consacré à l'examen des

commentaires publics aura lieu après 15 heures votre temps. Cela veut dire qu'il sera minuit chez moi.

Je me demande si vous seriez d'accord pour changer l'ordre de ce point. L'analyse des commentaires, si pouvez changer l'ordre.

ALISSA COOPER : Jean-Jacques, nous avons différents créneaux qui vont être consacrés aux commentaires publics.

Y en a-t-il un que vous voulez que l'on avance ? Y en a-t-il un en particulier ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Non. Non, Alissa. Je voulais au moins pouvoir participer le plus possible à l'analyse de ces commentaires publics.

ALISSA COOPER : Très bien. Je pense que nous commençons d'ores et déjà avec cette analyse avec un point qui a été un peu controversé. Je sais, Jean-Jacques, que vous avez des commentaires par rapport à cela. De cette manière, je pense que vous pourrez être des nôtres pendant cette discussion, car je crois que vous avez des commentaires par rapport à cette partie des commentaires que nous allons analyser. Donc nous acceptons votre suggestion.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci.

ALISSA COOPER : Y a-t-il d'autres commentaires par rapport à l'ordre du jour, des suggestions ?

Très bien. S'il n'y en a pas, pouvons-nous voir les diapos ?

Merci.

Comment nous avons des gens qui participent à distance, je vous prie de bien vouloir dire très clairement votre nom avant de parler.

Voilà. Nous allons passer à la diapo 4.

Je pense que vous avez vu un petit peu quels étaient les commentaires qui ont été faits. Vous avez un aperçu général sur cette diapo. Nous avons reçu 157 commentaires – c'est un chiffre approximatif, car dans certains cas nous n'avons pas un chiffre exact. La plupart de ces commentaires ont été faits en Anglais, mais il y en a eu certains qui ont été faits dans d'autres langues. La plupart d'entre eux ont été traduits. Nous attendons la traduction d'un petit nombre de ces commentaires, mais nous allons avoir le temps de les incorporer au processus.

Le secrétariat a analysé l'origine géographique des commentaires pour ceux qui ont spécifié. Vous pouvez voir donc – je pense que nous avons une distribution géographique assez correcte. Il n'y a pas de régions qui manquent. Nous avons bien sûr reçu moins de commentaires provenant de certaines régions par rapport à d'autres. Cela, vous le voyez sur l'écran. Cette distribution géographique.

La semaine dernière, j'ai essayé d'attribuer des commentaires à une catégorie, de regrouper –pardon – les commentaires par catégorie, pour

savoir s'il y a un groupe de commentaires positifs qui se manifestaient pour la proposition ou contre la proposition. C'est un regroupement préliminaire bien entendu. Nous savons qu'il y a beaucoup de travail à faire là-dessus encore.

Les chiffres que vous voyez sur l'écran sont bien sûr approximatifs, mais nous donnent déjà une idée du soutien dont bénéficie la proposition. La plupart des commentaires se manifestent pour la proposition. Ce soutien est assez vaste au niveau des différentes communautés, des différentes régions, et au niveau des différents individus.

Du côté des commentaires négatifs, du point de vue des chiffres, des numéros, nous avons reçu des commentaires critiques notamment par des individus, mais aussi de certaines organisations. Mais la plupart des commentaires critiques provenaient d'individus.

Jean-Jacques, vous avez un commentaire.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Alissa. C'est Jean-Jacques au micro. Il y a un écho. Je ne suis pas connecté sur Adobe, je vais le faire bientôt.

Je voulais tout juste signaler qu'il y a eu des réponses négatives très spécifiques venant des États-Unis. Ces commentaires critiquent l'idée même de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA du gouvernement des États-Unis vers qui que ce soit. Donc on pourrait créer une nouvelle catégorie regroupant les commentaires qui se manifestent contre l'idée même de la transition.

qui peuvent être critiques vis-à-vis d'un aspect en particulier du processus.

Je fais cette suggestion si cela est possible. Cela serait utile. Merci beaucoup.

JARI ARKKO :

Je suis d'accord sur le fait qu'il y a des différences par rapport à la catégorie où l'on devrait mettre ces commentaires.

Nous pourrions peut-être travailler davantage au niveau des statistiques, mais le point principal pour nous c'est de considérer de manière générale la typologie des commentaires.

Il est d'important pour nous de voir cette catégorie en particulier en raison de sa taille. Il y a des commentaires qui ne sont pas très profonds. Par exemple, il y en a un qui dit, « les États-Unis ont inventé l'Internet et ils doivent contrôler l'Internet ». Voilà, ce n'est pas un commentaire très approprié. On pourrait donc laisser de côté ce type de commentaires et travailler sur les commentaires qui sont plus constructifs.

Bien sûr, on n'aura pas l'accord complet de tous par rapport à tout. Il faut déjà savoir cela.

ALISSA COOPER :

Merci. Daniel Karrenberg.

DANIEL KARREBERG : Très brièvement, je pense que nous devons faire très attention quand on dit d'un commentaire qu'il est approprié ou pas.

Pour essayer d'approfondir ce que Jean-Jacques et Kavouss ont dit, je pense qu'on pourrait créer une catégorie de commentaires sur lesquels – des commentaires qui n'ont rien de substantiel pour nous. Par exemple, s'il y a un commentaire qui dit, je m'oppose à la transition, cela n'est pas constructif pour nous. Donc essayer de regrouper ces commentaires qui ne sont pas constructifs ou qui n'ont pas de lien avec le document que nous devons produire.

Je pense que cela serait approprié, que cela serait utile.

ALISSA COOPER : Merci. Demi.

DEMI GETSCHKO : J'allais juste dire que j'étais d'accord avec Daniel. J'ai pu remarquer qu'une grande partie des commentaires exprimés des inquiétudes par rapport à la façon dont les propositions progressent et aux difficultés que représentent rejoindre et consolider ces propositions.

Une partie des commentaires exprime ce type d'inquiétude. Je ne sais pas comment traiter donc ce type de commentaires. Je voulais juste mentionner cela.

ALISSA COOPER : Merci. Joe ?

JOE ALHADEFF : Je suis d'accord sur le fait qu'il faut essayer de paraphraser les choses de façon plus simple. Et il y a des points sur lesquels il ne faut pas forcément prendre une décision maintenant. Il y a certains points qui sortent de notre action champ d'action.

Et je pense qu'il faut différencier ce type de commentaires par rapport auxquels nous ne devons prendre aucune mesure.

ALISSA COOPER : Merci. Michael.

MICHEAL NIEBEL : Le fait dire que ce n'est pas dans notre champ d'action, c'est le fait de dire que ça renvoie à la décision du gouvernement des États-Unis, mais non pas la décision de notre groupe.

ALISSA COOPER : Milton Mueller.

MILTON MUELLER : Je suis d'accord sur le fait qu'il faut regrouper ces commentaires sous une catégorie en particulier, mais je ne suis pas tout à fait à l'aise avec l'idée du fait que cela ne rentre pas dans notre champ d'action.

C'est correct de dire qu'ils rejettent la proposition du gouvernement des États-Unis et non pas cette proposition en particulier, mais il faudrait trouver une meilleure façon de caractériser ce type de commentaires sachant qu'il y a des commentaires qui sont négatifs. On pourrait dire

que c'est des commentaires qui refusent la légitimité du processus, ou bien qui sont contre l'ensemble de la transition.

Si nous avons 10 000 commentaires qui sont contre la transition, cela serait pertinent pour la NTIA. Mais dans la mesure pour il n'y en a que 10 ou 15, nous ne voulons pas non plus faire une catégorie trop vaste. Mais nous voulons quand même les regrouper dans une catégorie.

ALISSA COOPER : Daniel.

DANIEL KARREBERG : Je voulais tout juste préciser ce que je voulais dire quand j'ai dit que ça ne rentre pas dans notre champ d'action.

C'est-à-dire que nous n'avons pas à prendre une mesure par rapport à cela. Nous devrions dire que nous considérons ce type de commentaires comme ne rentrant pas dans notre champ d'action. Je suis assez d'accord avec la façon dont Joseph l'a dit, mais je ne pense pas que l'on doit passer trop de temps sur ces commentaires. L'idée c'est de ne pas porter un jugement de valeur par rapport à ces commentaires. Il ne faut pas passer davantage de temps à parler de cela.

ALISSA COOPER : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je pense qu'il ne faut pas parler de commentaires positifs ou négatifs. Il faudrait parler davantage de commentaires de soutien ou de commentaires opposés. Ne pas parler de positif ou négatif.

ALISSA COOPER : Jean-Jacques Subrenat.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Bonjour. Vous m'entendez maintenant ?

ALISSA COOPER : Oui. L'audio est meilleur.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Je voulais réagir par rapport au commentaire fait par Joe et Kavouss. Je pense que ces commentaires ne parlent pas de la proposition de l'ICG. Il ne s'agit pas de dire s'ils sont bons ou mauvais.

ALISSA COOPER : Merci. L'audio n'était pas tout à fait clair, mais je pense qu'on a plus ou moins compris ce que vous vouliez dire.

Manal Ismaïl.

MANAL ISMAÏL : Je pense que nous devrions créer deux colonnes : une colonne où on dit qu'il y a une mesure à prendre, et une autre colonne où l'on dit qu'il n'y a pas de mesure à prendre. Donc s'il n'y a pas de mesure à prendre, ce

sera et est en j'ai une en dû au fait que le commentaire s'oppose à la transition dans son ensemble par exemple. Mesure à prendre est la raison pour laquelle il faut faire quelque chose.

ALISSA COOPER : Xiaodong, vous voulez faire un commentaire ?

XIAODONG LEE : Mon inquiétude est la suivante. S'il faut prendre une mesure, s'il faut faire quelque chose par rapport à un commentaire, ou s'il n'y a pas d'actions à prendre par rapport à commentaires, cela dépend du commentaire. Parce que tous les commentaires de la communauté doivent être pris en compte.

ALISSA COOPER : Je pense que les deux commentaires sont en rapport avec ce dont on va parler dans quelques minutes, à savoir Manal et Xiaodong proposent de détailler quelle sera notre réponse à chacun des commentaires de manière individuelle. Je tiens à dire que c'est une manière ou de considérer notre travail. Donc voir par rapport au commentaire quelle sera la mesure à prendre par l'ICG, s'il y a une mesure à prendre ou non, expliquer la raison pour laquelle il n'y a pas de mesure à prendre ou il y en a.

Très franchement, je pensais que l'on pouvait préparer une explication générale des commentaires pour ne pas rentrer dans le détail de la réponse que l'on doit donner à chacun des commentaires, en partie parce que notre tâche consiste à voir les commentaires de manière

générale pour identifier les tendances, voir s'il y a un soutien général à la proposition au lieu de traiter chaque commentaire de manière individuelle. Nous avons donc une décision à prendre par rapport à l'approche que nous allons adopter, savoir si l'on va traiter les commentaires individuellement et donner une réponse à chaque commentaire ou si l'on va adopter une approche plus générale pour faire une synthèse des commentaires. Je voudrais savoir quel est votre avis par rapport à ces approches possibles.

On peut avoir une liste des actions à prendre par l'ICG, mais cette liste peut ne pas concerner chaque commentaire à titre individuel. Il peut y avoir plusieurs possibilités. On peut avoir un texte – on peut modifier un peu la partie zéro de notre proposition pour ajouter une partie concernant les commentaires. Ou bien nous pouvons discuter avec les communautés opérationnelles pour voir quels sont les commentaires que nous devrions leur renvoyer. C'est aussi une possibilité. Ou bien nous pouvons ne rien faire par rapport à ces commentaires pour différentes raisons.

Donc je vois qu'il y a plusieurs personnes qui voudraient s'exprimer par rapport à cette question. Je vais commencer avec Joe.

JOSEPH ALHADEFF :

Oui. Joseph Alhadeff Au micro. Ma suggestion serait la suivante. Plutôt que d'avoir l'un ou l'autre, ou les deux, de faire un petit mélange des première et deuxième options. Donc d'avoir les types de questions qui sont posées par un inventaire de ce que nous avons sur notre document. À partir de cela, donner la gamme de réponses ; parler de l'envergure de la réponse, de l'intérêt de la réponse, des actions que

nous prenons par rapport à cette réponse comme résultat de la prise en compte de cette réponse.

Et je crois que cela serait très utile pour pouvoir créer un petit texte avec tant de commentaires, des commentaires qui nécessitent une résolution, et bien montrer aux personnes dans quelle direction vont ces réponses au bien montrer qu'on a pris en compte toutes ces réponses sans y répondre indépendamment.

Parce qu'il y en a beaucoup qui ont de toutes petites différences et ça ne veut pas la peine de se pencher sur toutes ces réponses qui sont très peu différentes que d'autres. Donc il me semble que si quelqu'un a un point de vue très marqué d'un côté, et quelqu'un a un point de vue très marqué d'un autre, il est très important de définir donc la gamme, l'étendue, l'envergure des réponses. Et s'il y a un groupe de commentaires qui ne rentrent pas dans une catégorie, et bien là il faudra le traiter d'une autre manière.

ALISSA COOPER : Merci beaucoup. Milton.

MILTON MUELLER : Oui. Je suis d'accord avec Joe. On ne veut pas faire de commentaires individualisés, suis d'accord avec cela.

Ce que je suggère comme modèle, par juridiction vous avez donc des éléments sur ces commentaires et vous avez des commentaires individuels. Vous avez des chiffres également. Et comme cela a été dit, on veut bien indiquer que nous avons lu tous les commentaires et prise

en compte les commentaires, mais on ne veut pas individuellement répondre à tous les commentaires, car cela ne servira à rien de répondre très longuement à tous ces commentaires.

Ça ne serait pas [inaudible] de toute façon. Moi je crois qu'il faut définir des catégories et mettre les commentaires dans des catégories. Nous cocherions une case. Nous indiquerions quelle serait notre opinion par rapport à cette catégorie.

ALISSA COOPER : Lynn.

LYNN ST. AMOUR : J'aimerais donc soutenir cela, ne pas répondre individuellement à toutes les questions, mais faire un rapport, en effet, un document peut-être ça risque d'être assez long, mais en effet ce sera plus utile pour prendre en compte et remercier les personnes qui ont donc soumis ces commentaires. C'est important d'effectuer un rapport, un document accessible, à la fois pour les personnes qui ont émis les réponses et pour les personnes qui vont lire ce document. Il faut que ça soit un document facile à lire et à prendre en compte pour tout le monde.

Donc voilà ce que j'aimerais suggérer.

ALISSA COOPER : Merci beaucoup, Lynn. Manal ?

MANAL ISMAÏL : Oui. J'aimerais une nouvelle fois souligner que je ne voulais pas dire individuellement, mais en effet les mettre dans une catégorie cela me paraît intéressant. Mais comment on va les mettre sous catégories s'il y a – il y a peut-être cinq commentaires sur la juridiction. Est-ce qu'on va les mettre dans des catégories qui seront des thèmes.

Il y a des commentaires qui ont plusieurs parties, donc il ne parle pas d'un seul sujet, mais de plusieurs sujets. Donc comment vous allez déclasser, dans quelle catégorie vous allez classer ces commentaires ?

ALISSA COOPER : Merci beaucoup. Michael ?

MICHEAL NIEBEL : Merci beaucoup. Je crois que je suis d'accord avec cela, avec des catégories. J'aimerais vous rappeler que les questions – vous savez, il y a une raison ces questions. La raison pour laquelle on a posé des questions, si je me rappelle bien, c'est qu'on n'avait pas fait une analyse de l'exercice qui a été fait au niveau de la communauté. Donc nous avons essayé de mettre des questions sur la comptabilité, la faisabilité, ainsi de suite, sur les critères de la NTIA. Je crois qu'il faut garder cela à l'esprit ; pourquoi nous avons posé ces questions.

Je crois qu'il faut garder cette structure de questions sur lesquelles nous avons travaillé. Donc je crois qu'on peut faire un rapport sur les résultats de cette manière.

ALISSA COOPER : Merci. Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH :

Oui, Alissa. Nous sommes maintenant à un moment de critique de notre travail, de notre évaluation du travail qui a été réalisé. Si je comprends bien, c'est le seul document qui sera disponible.

Nous devons nous assurer de deux choses.

Premièrement, comment agir par rapport aux commentaires reçus ; est-ce qu'il y a des décisions à prendre, des actions à prendre. Et deuxièmement, comment évaluer au niveau du pourcentage de personne étant pour et des personnes et contre.

Dans les communautés CWG et CCWG, il y a deux commentaires publics. Et bien que la situation était très différente, ce qu'on leur a demandé de faire était très différent, ce qu'ils ont effectué c'est de créer un petit groupe travaillant sur une section, et très précisément sur le texte. Ils ne parlaient pas de commentaires généraux, parce qu'en effet le diable est dans les détails comme on le sait. Qu'est-ce qu'il y a dans le texte, dans le libellé très exact.

Donc pour revenir sur ce qu'a fait le CCWG, ils ont pris des décisions, une action, pas d'action, une décision à prendre ou pas. Donc ce que nous avons devant nous, c'est un petit peu différent. Nous sommes un groupe de coordination. Donc on ne va pas rentrer dans les détails, mais nous avons une charte, mais qui n'est pas très clair dans ce domaine. Donc il faut vraiment trouver la meilleure manière d'avancer et de prendre des mesures. Ce n'est pas seulement de préparer un document consolidé de documentaire. Pour moi en tant que membre de l'ICG, c'est de savoir quelles actions doivent être prises après avoir pris en

compte des commentaires pertinents revus, provenant des communautés, pour l'amélioration de la situation.

Donc il faut être prudent de ne pas simplement mettre dans une catégorie par exemple ceux qui rejettent la transition, mais moi je pense, comme l'a dit Joe, qu'il doit y avoir un peu plus de détails sur les secteurs dans lesquels nous devons améliorer notre document final. Parce que nous aurons une proposition finale, il faudra bien prendre en compte ces réponses. Je crois que c'est important.

Il ne faut pas simplement faire un document de préparation. Je crois que certains des commentaires vont requérir des décisions. Je crois qu'on n'a pas à en parler en détail, mais ce qu'on a fait au CCWG c'était très utile. Par exemple, notre manière de travailler je pense était bonne.

Je crois qu'à ce niveau, je ne sais pas encore si nous aurons un autre document final. Ça dépend de la nature des commentaires peut-être qu'on n'a pas besoin d'un autre document final très différent de ce qu'on a fait auparavant. Ça dépend des commentaires. Ça dépend de ce qu'on va trouver. Mais il faut prendre en compte l'envergure des commentaires et les améliorations possibles que l'on pourra apporter après la lecture de ces commentaires.

Mais on ne peut pas terminer ce matin avant de parler cet après-midi du travail du CCWG. Ça va beaucoup changer les choses.

Il y a des éléments qui rentrent en conflit avec les autres documents du CCWG et qui vont avoir un impact fort. Donc il faut être prudent.

Donc prenons les propositions. Commentons-les un petit peu et soyons d'accord sur la situation. Prenons en compte notre charte. Mettons en

catégories ces commentaires. Soyons très clairs pour satisfaire la communauté qui a fait le commentaire, inclure tous les commentaires de manière démocratique et prendre en compte tous les points de vue comme on le fait à l'ICANN.

C'est extrêmement important.

Mais on ne doit pas conclure ce matin, parce que cet après-midi nous aurons plus d'informations avec ce qui va arriver au CCWG. Et peut-être que nous travaillerons ensemble pendant les breaks, pendant les pauses.

ALISSA COOPER :

Oui. Merci beaucoup. Je crois que nous avons un bon accord autour de la table sur ce qui est fait. Donc il n'y aura pas de réponse individuelle sur chaque commentaire.

Nous allons voir les grands thèmes qui se développent pour traiter ces réponses. Nous allons produire quelque chose qui prend en compte les points de vue qui sont dans les réponses. C'est le processus qu'on va effectuer pendant ces deux jours.

Et j'ai pris note de ce que vous avez dit. Le CCWG et les petites équipes qui ont travaillé sur ce document. Peut-être qu'on aura besoin de bénévoles, en effet, pour travailler directement sur une partie, une analyse, sur les résultats de cette rencontre. S'il y a une section qui parle de juridiction, par exemple, eh bien quelqu'un va se charger de cette section sur la juridiction. Donc on affectera des tâches à certaines personnes durant le cours de la réunion qui tiendra le stylo pour être le

scribe les rédiger ces commentaires. C'est comme cela qu'on va travailler. Nous sommes bien d'accord.

Il y a différentes actions qui peuvent être prises et la possibilité de ne rien faire, de ne pas prendre d'action à partir de certaines réponses.

Donc poursuivons et passons maintenant au prochain point.

Nous allons maintenant passer au transparent suivant, et je crois que tout le monde se rappelle que nous avons notre propre section des propositions. C'est un texte que nous avons rédigé. Et comme Michael l'a dit, il y a une structure. Nous avons les commentaires publics.

J'aimerais rappeler aux personnes qu'il faut bien réfléchir à la manière de prendre en compte la structure de ce document. Nous avons déjà composé ce texte. Nous pouvons ajouter une nouvelle section, mais nous avons déjà quelque chose d'organisé, un contenu du rapport de l'ICG qui est à l'écran.

On est déjà un petit peu en retard, donc on a beaucoup de travail sur ces deux jours. Donc je ne peux pas prendre de retard. On va passer au transparent suivant.

Oui, alors – donc les commentaires de manière thématique, quelques points saillants qu'il faudra prendre en compte comme disait Milton, bien remercier les personnes qui ont fait les commentaires, peut-être les remercier sous forme de listes ou en général, globalement, mais ne rien oublier néanmoins. Il faut être prudent.

S'ils ne voient pas de réponse à leurs commentaires, il ne faut pas qu'ils croient qu'on n'a pas lu leur réponse, pas pris en compte leur réponse. Il faudra qu'on soit bien clairs pour mettre en catégories ces résultats.

KAVOUSS ARASTEH :

Donc un point important que j'ai oublié. Au niveau du GAC, est-ce qu'on a besoin du soutien de l'organisation fondatrice ? Je ne vois pas de besoin pour cela. Je ne crois pas qu'on a besoin de retourner aux organisations. Je crois qu'il peut y avoir une communication par rapport au GAC, par exemple. Je ne crois pas que ça fait partie de notre intention, de notre travail, de notre mandat, de faire cela. C'est un processus entièrement différent entre le CCWG et l'autre groupe qui travaille. Je veux simplement poser la question et bien m'assurer de cela. Le président du GAC a posé cette question, c'est pour cela que je dois répondre au président du GAC. Il s'agit du soutien des organisations signataires de la charte.

Donc si tout le monde est d'accord avec ce que je viens de dire, je communiquerai cela au GAC.

ALISSA COOPER :

Oui, vous avez tout à fait raison. Vous pouvez tout à fait communiquer cela, relier cela au GAC.

Joe ?

JOSEPH ALHADEFF :

Oui. Merci beaucoup.

Alissa, je suis d'accord avec le fait qu'il ne faut pas capturer toutes les déclarations positives, mais il faut rassurer et remercier en effet les commentaires qui ont été essentiels, qui sont des propositions qui ne sont pas négatives, qui ne sont pas critiques. Il y a parfois des réponses qui ont été critiques au niveau de notre processus, du processus que nous avons utilisé. Mais je ne pense pas qu'il y ait des personnes qui se sentent un peu mises de côté par rapport à notre processus, ne pouvant pas prendre la parole, ne pouvant pas s'exprimer, exprimer leurs points de vue. Donc je crois que ça, ça fait partie des aspects positifs qu'il faudra rappeler.

ALISSA COOPER :

Oui. Je crois que c'est vrai pour certains d'entre eux, mais il y a eu des réponses qui ont critiqué notre processus. Donc il faudra qu'on revienne là-dessus.

Mais je suis d'accord avec ce que vous avez dit.

Oui. Kavouss, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH :

Oui. Vous avez parlé des bénévoles qui vont être prêts à travailler. Je serai très heureux d'organiser des commentaires sur la responsabilité. Donc si vous le désirez, je me porte bénévole pour travailler sur les commentaires sur la responsabilité et la responsabilisation accrue. Je crois qu'on pourrait travailler peut-être à de là-dessus. Je crois que d'ici la fin de la matinée, on aura déjà un meilleur point de vue, donc je me porte volontaire pour travailler là-dessus.

ALISSA COOPER :

Oui. Gardons cela l'esprit. Nous allons garder cela à l'esprit. On verra ce que l'on fera d'ici quelque temps.

Donc revenons un petit peu en arrière sur nos diapos. Pardon. Ce n'était pas dans l'ordre.

Donc ce que je voulais vérifier ce matin avant que nous nous lancions dans l'analyse de ces textes– est-ce que les éléments fondamentaux de la proposition ont un soutien large de la communauté [inaudible] à la grande question que je pose à l'écran.

Est-ce qu'il y a des objections là-dessus ? Est-ce que vous pensez qu'on n'a pas reçu un large soutien des communautés pour la proposition ?

Joe et Milton. Je vois beaucoup de mains qui se lèvent ; cela m'inquiète.

JOSEPH ALHADEFF :

On n'a pas demandé aux personnes de commenter lorsqu'ils avaient véritablement un problème ; on leur a posé des questions. Je crois qu'on peut se dire que certaines personnes qui ne commentaient pas n'avaient pas de problème. On pourrait voir les choses comme cela. Donc par rapport à ce qu'on a reçu, c'est un petit peu non coupable dirais-je. Je crois qu'il faut être conscient qu'on aura peut-être pu obtenir plus de commentaires de personnes ayant des problèmes.

Peut-être qu'il y a beaucoup de gens qui étaient tout à fait à l'aise et c'est pour cela qu'ils n'ont pas fait de commentaires. Si on suppose cela.

Donc nous supposons que les gens qui n'ont pas envoyé des commentaires – on a reçu 150 commentaires – les gens qui n'ont pas envoyé de commentaires étaient satisfaits. Ils soutenaient donc la proposition. Donc ça c'est une interprétation.

ALISSA COOPER :

Oui, merci beaucoup Joe. Vous soulevez un point intéressant.

Je crois qu'il y a des personnes qui ont commenté même s'ils n'avaient pas grand-chose à dire, s'il soutenait très largement ce qui a été fait comme proposition. Je crois qu'il y a des propositions en ce sens, des documents en ce sens. Cette dernière possibilité qu'on avait de commenter au sujet des fonctions IANA, du contrat, je crois que c'est le point 47 ?

On a eu des commentaires sur le CCWG. Bon, c'est simplement un chiffre. Mais donc on pourrait dire que 157 commentaires, ce n'est pas beaucoup, mais il me semble que pour nous c'est pas mal.

Daniel, vous avez le micro.

DANIEL KARREBERG :

Je crois que c'était un peu prématuré de poser la question à l'ICG, poser la question de leurs points de vue. Je crois qu'il est un peu tôt pour faire cela. On pourra reposer cette question au sujet du soutien large de la communauté déjà reçu un petit peu plus tard durant ce processus.

ALISSA COOPER : Oui. Très bien, oui. Vous avez raison. Je croyais que vous aviez déjà tout lu, Daniel.

Jari, allez-y.

JARI ARKKO : Je suis d'accord. Nous devons voir en détail comment répondre aux problèmes qui ont été soulevés. Ça me paraît très clair. Mais on parle de numéros ; ce n'est pas la seule fois que la communauté a participé à ce processus et eu la possibilité de s'exprimer. Il y a eu trois commissions déjà qui ont travaillé. Donc il me semble que certaines personnes n'ont pas senti le besoin de participer, et n'ont pas répondu donc.

ALISSA COOPER : Russ Mundy.

RUSS MUNDY : Oui. Daniel – attendre d'avoir travaillé un peu plus en détail avant de conclure à ce sujet, au sujet du soutien large de la communauté. Je crois que je serais plus à l'aise d'utiliser les termes de soutien de l'idée, soutien de la proposition, je ne sais pas. Je ne sais pas non plus ce que ça veut dire véritablement les fondamentaux. On utilise le terme « fundamentals » en Anglais sur l'écran. Mais je ne crois pas qu'on puisse décider de cela maintenant.

ALISSA COOPER : Merci, Russ.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

D'un point de vue juridique, lorsqu'il n'y a pas de commentaires de reçus, dans le processus démocratique ils ont catégorisé cela comme communauté n'ayant pas encore décidé. Dans d'autres processus, ça s'appelle un accord tacite. Donc il y a un accord implicite également. Il faut être très prudent parce qu'on peut avoir des résultats qui ne seront pas exacts, qui vont être faussés.

Il faut être très prudent, je suis tout à fait d'accord. Il faut attendre un petit peu plus pour pouvoir conclure. Pour moi, ce qui compte vraiment – vous avez donné des chiffres, des statistiques – moi, c'est un petit peu choquant : 7% Afrique ; 3% Amérique latine ; 29% Amérique du Nord. Seulement trois pays. Donc Pacifique, 52 pays, 75 pays. Donc très peu. 3% par exemple pour l'Amérique latine, c'est très peu de réponses. Il faut mentionner cela. Il faut réfléchir à cela. Est-ce qu'on a vraiment réussi à atteindre toute la communauté au niveau géographique, au niveau global également ? Pour l'Afrique, seulement 7%, ce n'est pas représentatif de 52 pays en Afrique. Je ne défends pas les gouvernements, mais pour moi c'est un petit peu choquant de voir qu'on a eu si peu de commentaires sur le processus qui est important.

ALISSA COOPER :

Oui Merci, Kavouss.

Je crois qu'on va revoir certaines de nos questions.

Et au niveau géographique, un tiers des commentaires, on ne sait pas d'où ils provenaient. Nos chiffres sont un petit peu faussés par cela, exact, il faut voir cela. Donc je crois que nous devrions vraiment nous

lancer et plonger au niveau de la juridiction avec Martin qui va être chargé de ces aspects juridiques de juridiction. À 10 h 30 je crois que nous avons une pause. Donc, vous voulez que je m'occupe de dire qui prend le micro et la parole ?

MARTIN BOYLE :

Je ne vois que la moitié de la table. Si vous voulez prendre la parole et que vous êtes à côté de moi, eh bien, utilisez la salle Adobe et je vous verrai.

Martin Boyle au micro. Oui tout à fait. C'était quelque chose d'assez complexe, toutes les questions assez complexes qui existaient, ces problèmes de juridiction. Mais je vais vous donner un point de vue un petit peu – un aperçu ce que nous avons accompli avec ces réponses.

Je ne vois pas encore la main de Kavouss se lever. Non ? Vous ne voulez pas vous exprimer. Non.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : [commentaire hors micro]

MARTIN BOYLE :

Je ne peux pas vous entendre, Kavouss. Vous n'avez pas votre micro.

Eh bien, il y a eu des commentaires que j'ai identifiés ou auto identifiés sur ce document, sur ce tableur Excel.

C'est 17 propositions qui font des références directes à des problèmes de juridiction. Ça veut dire que 140 n'ont pas parlé de cela. Il ne faut pas l'oublier.

Il y a eu trois types de propositions : les propositions disant que ce n'est pas complet, peut-être ; il y a ceux qui polarisent, qui disent que non, ça ne doit absolument pas être fait dans n'importe quelle circonstance ; et en fait, il y avait un bon nombre qui identifiait le fait qu'il fallait qu'il y ait une juridiction, mais pas maintenant. C'est quelque chose qui se ferait plus tard, en temps voulu.

Je dirais donc que dans nos documents pour consultation, tant que je sache, nous n'avons pas fait véritablement – nous n'avons pas parlé directement de question de juridiction. Et le CCWG, pour l'amélioration de la responsabilisation de l'ICANN, c'était un document qui parlait d'analyse en temps et en heure des questions de juridiction pour l'ICANN ; quelque chose qui se ferait après la transition, à la suite de la transition. Ça c'est un critère de la transition, que ce problème de juridiction soit posé par la suite.

J'essaie de lire mes propres notes, excusez-moi. Vous savez, je suis gaucher. Donc ça ne facilite pas les choses dans ce cas.

Mais en ce qui concerne les commentaires critiques associés avec les questions de juridiction, les lois des différents pays, les ensembles juridiques des différents pays, il y a quelque chose d'un peu plus difficile à comprendre. Je ne comprenais pas cette logique, le fait que dans le cadre de la loi d'un pays cela donnait au gouvernement de ce pays – comment dire – un contrôle caché sur le processus. Ce qui voudrait peut-être dire que ce pays devrait réexaminer la séparation du pouvoir législatif et du pouvoir juridique.

Donc en ce qui concerne les lois internationales, pour que les fonctions de l'IANA soient plus globalisées, mondialisées, il y a eu quelques

commentaires à ce sujet sur l'impact des ccTLD et sur la possibilité d'une intervention au niveau des ccTLD. Ça, je crois qu'on va en reparler lorsqu'on va aborder des ccTLD. C'est essentiel.

Également, nous avons beaucoup parlé et on a beaucoup entendu parler du rôle des États-Unis, du rôle que vont jouer les États-Unis. Donc il y a un peu de confusion à ce niveau. Il y a des personnes qui disent que ça devrait rester aux États-Unis et d'autres qui disent, en fait, ils voulaient rester avec le gouvernement américain. Donc ce n'est pas très clair dans l'esprit de certains.

Ça c'est un petit aperçu sur les commentaires que nous avons reçus sur les problèmes de juridiction.

Et ceci dit, je voudrais maintenant vous laisser la parole, vous permettre d'intervenir. Je n'ai pas tout résumé. Je crois que c'est important pour nous de prendre cela en compte d'ici peu et je crois qu'il faut aller un petit peu plus loin que de simplement ajouter un texte, un nouveau document.

Je vois que Milton et Joe veulent prendre la parole, mais Kavouss a levé la main dans la salle Adobe donc je lui dans la parole.

KAVOUSS ARASTEH :

Merci beaucoup, Martin. La question de la juridiction a été largement discutée au sein du CCWG. Nous avons entendu le point de vue des deux cabinets juridiques très compétents qui ont participé à nos discussions.

Si vous voyez la deuxième proposition du CCWG, dans la partie 2 paragraphe 11, on va figurer la question de la juridiction. On l'a mise là, parce qu'on a pensé qu'il ne faut pas se presser pour parler de cette question.

La piste 2 ne doit pas être abordée en ce moment. Il s'agit d'un sujet dont on devra discuter, entre autres, une fois que la transition aura eu lieu. Premier point.

Deuxième point. En ce qui me concerne, pour autant que je sache, il n'y a aucun gouvernement à titre individuel qui a subordonné ses lois individuelles aux lois internationales. Or la question de la juridiction est correctement abordée dans la Convention de Vienne. Et il faut être très prudent. Il faut analyser cela avec les experts juridiques, car c'est un sujet qui mérite une analyse profonde.

Je ne vais pas dire si la loi fédérale doit s'appliquer ou pas. La question de la juridiction concerne les relations entre les gouvernements, et c'est une question qui doit être abordée en profondeur.

Il faudrait peut-être créer des groupes de travail qui travaillent là-dessus.

Je pense qu'au sein du CCWG, il y a déjà une équipe juridique qui se penche sur cette question. Et je suis sûr, Alissa, que ce n'est pas approprié pour l'ICG d'aborder des questions qui relèvent du domaine des experts juridiques. Il nous faut avoir contexte plus détaillé pour pouvoir aborder cette question, car il y a des aspects juridiques très pointus sont applicables à cette question.

Merci beaucoup.

MARTIN BOYLE : Si j'ai bien compris, vous suggérez qu'au sein de l'ICG on fasse un petit peu de recherche par rapport à la question de la juridiction ? Je pense que nous devons toujours faire en sorte que les communautés opérationnelles se penchent sur cette question. Et je pense que le CCWG est le groupe approprié pour mener à bien ce travail. Est-ce que vous pourriez préciser s'il y a bien compris, Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est un domaine par rapport auquel il y a déjà une expertise et beaucoup plus de préparation et de contexte au sein du CCWG. C'est au CCWG de se pencher sur cette question.

Il y a eu aussi la question des droits de l'homme. Je suis tout à fait d'accord avec l'interprétation de Martine de mon intervention.

MARTIN BOYLE : Merci beaucoup. Milton, Joe, Daniel et Alissa.

Milton, vous avez la parole.

MILTON MUELLER : Ce qui est surprenant par rapport à la discussion concernant la juridiction que l'on a vue dans la consultation, c'est de voir qui ne fait pas de commentaires par rapport à la question de la juridiction. Nous savons que le gouvernement du Brésil est très inquiet par rapport à cette question, mais il n'y a pas eu de commentaires de la part du Brésil,

ce qui est assez étonnant. Peut-être qu'on pourra avoir de précisions par rapport à cela.

Nous savons également que le GAC mène des discussions par rapport à la question de la juridiction ; encore, nous n'avons pas eu de commentaires de la part du GAC.

Nous avons eu des commentaires de la part de la Chine, de la part de la société civile, des organisations de la société civile qui ont soulevé la question de la juridiction, mais nous ne sommes pas sûrs de savoir si nous avons eu des commentaires de la part du gouvernement de l'Inde.

ALISSA COOPER : Pouvez-vous nous dire ce que vous voulez dire quand vous dites qu'il n'y a pas eu de commentaires ? Vous voulez dire qu'il n'y a pas eu de commentaires par rapport à cette question ?

MILTON MUELLER : C'est ça. Oui, c'est ça.
Je vois qu'il y a beaucoup d'organisations de la société civile de l'Inde.

ALISSA COOPER : Par exemple, nous avons reçu un commentaire du gouvernement du Brésil.

MILTON MUELLER : Oui. Mais il ne concernait pas la question de la juridiction, si mon information est correcte.

Ensuite, nous avons une question par rapport à laquelle – une question que nous devons avoir à l’esprit. Il n’y a peut-être pas suffisamment de matériel par rapport à la question de la juridiction.

J’ai participé au CWG quand la question de la juridiction a été soulevée. Il n’y avait pas de soutien au sein du processus CWG pour changer la juridiction. Autrement dit, il est clair qu’il y a un groupe de commentaires qui est contre le fait de garder la PTI dans la juridiction des États-Unis, mais aucune alternative valable n’a été avancée pour remplacer cette option.

MILTON BOYLE :

Merci, Milton. Je vois qu’il y a une main qui se lève.

JANDYR SANTOS :

Merci. Merci beaucoup Milton d’avoir soulevé cette question.

Dans notre contribution à l’ICG, ce que nous avons fait, ces références ou commentaires qui ont été faits au CWG, si vous faites référence aux commentaires qui ont été présentés au CWG, nos inquiétudes par rapport à la juridiction, ils sont reflétés. Je voulais que vous preniez cela en compte. Nous n’avons pas formulé ses inquiétudes de manière explicite dans la consultation faite par l’ICG parce que nos commentaires sont dans les commentaires que nous avons faits au groupe de travail du groupe CWG.

MILTON MUELLER :

Il faudrait donc inclure les commentaires faits par le Brésil dans notre tableur par rapport à la question de la juridiction.

ALISSA COOPER : Vous ne l'avez pas inclus dans ce document, c'est ça ?

MARTIN BOYLE : Merci beaucoup. Mon Adobe ne fonctionne plus, donc je suis désolé pour ceux qui ont levé leur main sur Adobe Connect. Je vais donc donner la parole à Joe, Daniel et Alissa.

JOSEPH ALHADEFF : Merci. Sur Adobe Connect il y a Jean-Jacques, Kavouss et vous-même.

Je voulais revenir sur un point qui a été soulevé qui concerne les commentaires par rapport à la juridiction, le rôle des gouvernements.

Dans un commentaire, une théorie a été avancée, à savoir que le pays ou la juridiction pourraient passer des lois qui n'iraient pas dans le sens du travail qui doit être fait. Cela pourrait avoir un impact. Je voulais dire qu'il y a eu un commentaire qui allait au-delà du fait d'essayer de voir quelle serait la juridiction applicable.

Deux commentaires ont établi un lien avec l'agenda de Tunis. Il serait peut-être utile d'incorporer cela dans le travail d'expertise juridique qui est fait.

Il y a également un malentendu généralisé en ce qui concerne la question de la juridique. Il faudrait donc essayer de rédiger un document de description par rapport à ce que veut dire la juridiction. Les documents qui ont été publiés pour la consultation publique sont excellents. Les cabinets juridiques ont fait un travail remarquable, mais

la question de la juridiction une question très utile du point de vue juridique, qui a beaucoup d'implication, et il y a beaucoup de malentendus dans la communauté par rapport à ce que cela veut dire. Il serait donc convenable de préparer un document qui pourrait contribuer à clarifier en quoi consiste cette question de la juridiction.

C'est une suggestion d'un produit qui pourrait être utile pour améliorer la compréhension par rapport à la juridiction.

MARTIN BOYLE : Daniel Karrenberg.

DANIEL KARRENBERG : Merci. Je voudrais parler maintenant des actions qui nous concernent par rapport à cette question. Que devrions-nous faire ?

Ce que je vois, c'est que nous avons devant nous une question. À savoir, notre proposition et celle complète par rapport à cette question ? Si la réponse est oui, alors aucune mesure n'est nécessaire. Si la réponse est non, il faudra que l'on fasse quelque chose, car notre proposition ne sera pas complète et nous devrions le modifier.

Je suis d'accord avec ce qui a été dit par Martin et d'autres collègues, à savoir que nous devons en reparler avec les communautés opérationnelles. Mais il faut d'abord répondre à cette première question. Est-ce que notre proposition est complète en ce qui concerne la question de la juridiction ?

Voilà le point que je souhaitais soulever.

Un autre point de procédure. Si j'ai bien compris, il y a une proposition. Incorporé dans notre matrice de commentaires le commentaire qui a été fait par le gouvernement brésilien au CWG, la communauté des noms.

Je voudrais être prudent par rapport à cela pour des questions de procédure et pour éviter toute confusion. Je pense que nous devons traiter les commentaires que nous avons reçus. Par exemple, j'interprète la façon dont le gouvernement du Brésil s'est manifesté comme étant la suivante : nous avons un problème dans ce domaine, mais nous n'avons pas de problèmes dans d'autres domaines. C'est une façon de voir les choses.

Mais nous devrions être très prudents si nous allons incorporer des commentaires qui concernent d'autres processus. Je pense qu'en tant que groupe, ce ne sera pas utile de faire cela. Mais le point principal, ou la réponse principale que nous devons essayer de donner est de savoir si notre proposition est complète par rapport à cette question.

MARTIN BOYLE :

Elise.

ELISE GERISH :

J'ai trop attendu pour faire mon commentaire et donc, voilà, c'est un petit peu tard peut-être.

Je voulais répondre à l'intervention de Kavouss qui abordait la question de la piste 2 du CCWG. Je suis complètement d'accord.

Mais je souhaiterais dire, en tant que liaison du GAC, le Conseil d'administration n'a pas fermé la piste 2. Et peut-être que j'ai mal compris ce que vous avez dit, mais ce que j'ai compris c'est que la piste 2 n'a pas été éliminée. Je veux juste dire que j'ai peut-être mal interprété ce que vous avez dit.

Theresa est ici pour confirmer ce que je nie. Je voulais tout juste clarifier cette question.

MARTIN BOYLE : Merci beaucoup. J'ai deux mains levées. Kavouss et Jean-Jacques, ensuite Alan.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Tout d'abord, en ce qui concerne le malentendu. Il n'y a pas de malentendus. Cela fait référence à une proposition implicite ; il faut vouloir tester cette question. Mais ce n'est pas le moment d'en parler.

ELISE GERICH : Je pense qu'il y a un malentendu là-dessus.

KAVOUSS ARASTEH : Cela ne concerne pas notre réunion.

J'ai travaillé avec deux avocats qui ont élaboré un document assez long, très explicite, mais je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il faudrait expliquer la question de la juridiction pour des gens comme moi, pas

très intelligents, et après aborder les questions juridiques. Je suis tout à fait d'accord avec cela.

En ce qui concerne le commentaire du Brésil, on pourrait dire que le CWG a reçu un commentaire. Mais je voudrais mettre l'accent sur le fait que la juridiction est l'une des questions les plus compliquées que l'on a devant nous. Personnellement, j'en ai parlé avec deux personnes qui pensent que la juridiction ne doit pas forcément être sous la juridiction des tribunaux de la Californie. Et c'est pour ça que le CCWG a mis cette question dans la piste de travail 2, mais je pense que c'est une question qui doit être abordée par les conseillers juridiques pour essayer de trouver un moyen de l'aborder de manière appropriée.

Merci beaucoup.

MARTIN BOYLE : Jean-Jacques Subrenat. On ne vous entend pas, Jean-Jacques

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Bonjour. Vous m'entendez maintenant ?

MARTIN BOYLE : On vous entend maintenant.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Vu la complexité du sujet, je voudrais rappeler un principe. À savoir que l'ICG est un organe de coordination qui consolide la proposition, mais qui ne lance pas de proposition des idées. C'est un point que nous devons garder à l'esprit bien que ce soit intéressant d'avoir des

conseillers juridiques qui viennent nous parler. Je pense que cela va au-delà de notre travail, de notre mission. J'aimerais que l'on revienne aux communautés opérationnelles et au CCWG et qu'on leur demande des clarifications à partir des commentaires que nous avons reçus.

Ma remarque finale est la suivante. Entre-temps, nous devrions communiquer au CCWG, au CWG et aux communautés opérationnelles que nous avons reçu ces commentaires. Nous devrions donc les renvoyer à ces parties pour leur demander de clarifier les points qui doivent être clarifiés.

MARTIN BOYLE :

Merci beaucoup, Jean-Jacques.

Je ne suis pas tout à fait sûr de savoir pourquoi vous pensez qu'il nous faut revenir vers le CWG ou le CCWG par rapport à cette question. Comme les autres membres de l'ICG l'ont bien souligné, les liens entre le CWG et le CCWG font en sorte qu'il y ait encore du travail à faire dans le cadre de la piste de travail 2.

Et je pense que c'est Milton qui a parlé du commentaire de Nominet.

Il n'a pas dit qu'il n'était pas content que le fait que la juridiction soit aux États-Unis, mais plutôt que ce serait très compliqué. Et si je ne m'abuse, le Conseil d'administration a fait une référence à cela dans la présentation qu'il a faite au CCWG.

Pour revenir à la liste d'orateurs, Alan a attendu de manière très patiente. Nous avons Milton et puis Alissa.

Alan, vous avez la parole.

ALAN BARRETT :

Merci beaucoup.

En ce qui concerne la question de savoir si le commentaire du Brésil parlé ou non de la juridiction, le paragraphe 4 dit que le « gouvernement du Brésil profite pour réitérer le commentaire fait dans... »

Alors la question est la suivante. Que fait-on avec des commentaires qui font référence à d'autres commentaires ou d'autres documents. Faut-il suivre ces références ? Chercher le document et l'incorporer dans notre liste ? Voilà la question.

MARTIN BOYLE :

Merci, Alan. Milton Mueller.

MILTON MUELLER :

Alan a abordé la question que je voulais faire. Ce ne serait pas bien de ne pas inclure la référence faite par le gouvernement du Brésil.

Je voulais signaler également qu'en ce qui concerne la proposition de juridiction, il y a des commentaires qui visent à ce que tous les opérateurs IANA appartiennent, ou soient des entreprises, créées aux États-Unis.

Nominet dit qu'il n'y a pas de consensus pour un changement de juridiction. J'ai pris cela comme un commentaire pour.

MARTIN BOYLE : J'ai mal interprété bien évidemment.

ALISSA COOPER : En ce qui concerne la question de notre tableur, je pense qu'il y a un commentaire qui n'y apparaît pas. Nous pouvons résoudre cela très clairement, très facilement.

Et je voulais rejoindre tous ceux qui ont dit que le fond de cette question va au-delà de notre mission, parce que ce que la proposition dit par rapport à la juridiction a été rédigé par les communautés opérationnelles. Ce n'est pas nous qui avons rédigé ce texte si bien que ce n'est pas approprié que nous abordions cette question vu sa complexité.

Je pense que nous devrions faire une référence par rapport aux discussions et aux analyses qui ont été faites. Je pense que c'est quelque chose d'utile que nous pourrions faire, mais je ne suis pas très sûre que nous puissions faire quoi que ce soit d'autre au niveau de l'ICG.

Ma question ; nous avons parlé bien sûr du travail du CCWG et de la mise de travail 2, mais cette liste n'est pas liée aux interdépendances entre le CWG et le CCWG, car le CWG n'attend pas des résultats du CCWG par rapport à la juridiction. Donc que nous ne voyons pas qu'il y a des interdépendances entre le travail du CCWG et le CWG à ce stade.

Donc je pense que cela ne doit pas être traité dans la proposition de transition à ce stade.

Ma question est la suivante. Je n'ai pas de problème renvoyer les commentaires aux autres groupes, mais je ne sais pas si nous devons

attendre une réponse de la part du CCWG, car il n'y a pas un lien direct entre ce travail et celui du CWG à ce stade.

MARTIN BOYLE : J'ai une longue liste. Michael, Kavouss –

ALISSA COOPER : Nous devrions faire une pause maintenant.

Nous devons soit continuer une demi-heure de plus si vous pensez que nous pourrions finir en une demi-heure, ou bien faire la pause et reprendre nos discussions après.

MARTIN BOYLE : J'ai cinq personnes dans la file des orateurs. Je me demande si ce ne serait peut-être pas utile de faire une pause et reprendre la discussion après la pause, si vous êtes d'accord avec cela.

ALISSA COOPER : Très bien.

MARTIN BOYLE : Alors nous faisons notre pause jusqu'à 11 heures. Merci.

[Pause]

PATRIK FÄLTSTRÖM : Alissa va revenir dans 10 minutes. Nous allons recommencer à travailler. Nous allons recommencer notre séance est Alissa nous rejoindra un petit peu plus tard. Très bien. Donc je redonne la parole à Martin.

MARTIN BOYLE : Merci beaucoup. Nous sommes de retour et nous avons plusieurs personnes qui vont prendre la parole. Michael, Kavouss, Jean-Jacques, Jandyr et Joe, dans cet ordre. Donc la première personne qui va prendre la parole est Michael.

Je vais essayer ensuite de résumer brièvement et d'avancer, de trouver une possibilité pour avancer.

Donc je donne la parole maintenant à Michael, la première personne qui va s'exprimer.

MICHAEL NIEBEL : Merci beaucoup, Martin. J'aimerais d'abord me joindre à tous ceux qui ont dit que les commentaires du Brésil devaient être inclus, pour que ça soit visible aussi. Pour que ces commentaires soient visibles, pour y faire référence et ne pas toujours se répéter.

J'aimerais également souligner que je ne voudrais pas que les remarques de Milton créent l'impression que beaucoup de membres du GAC ne parlaient pas de juridiction et que cela voulait dire qu'ils n'étaient pas satisfaits. Ce n'est pas le cas.

Par rapport aux remarques de Joe concernant la juridiction, il faut expliquer un point. Très souvent, on confond un petit peu les lois qui s'appliquent et la juridiction. Donc les lois qui s'appliquent ne sont pas

toujours les lois du pays dans lequel est situé l'IANA. C'est basé sur les activités de l'entreprise, de l'incorporation, de l'entité.

Dernier point que je voudrais effectuer. Au moment, à ce moment même, j'ai été informé qu'on va parler de ce problème dans la piste 2 du CCWG. Avec toutes les interventions du CCWG, c'est un point important qui sera analysé. J'ai pris note Kavouss et Elise, mais nous travaillons pour le moment dans le cadre du CCWG piste 2. Et je crois qu'il faut continuer à travailler dans ce cadre aujourd'hui.

MARTIN BOYLE : Oui, merci beaucoup Michael. Jean-Jacques ne veut plus prendre la parole, donc nous avons Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Et je veux bien m'assurer que Jean-Jacques m'ait compris. Ce n'était peut-être pas très clair.

Je n'ai pas proposé que l'ICG commence à parler du problème de juridiction. C'est important. La juridiction. Le CCWG a parlé pas toujours pleinement et clairement de ces questions de juridiction, et en raison du manque de temps c'est sur la piste 2. Et je suis d'accord avec la plupart de ce que Martin a dit.

MARTIN BOYLE : Merci beaucoup, Kavouss. Nous avons maintenant Jandyr.

JANDYR SANTOS :

Merci, Martin. C'est Jandyr Santos, et j'aimerais remercier tous les collègues qui ont parlé de notre contribution. J'aimerais réitérer que notre intention n'était pas de répéter les points que nous avons déjà proposés sur la juridiction à l'ICG, mais de se référer à un document précédent du CWG. C'est pour cela que j'apprécie beaucoup que l'on reconnaisse le point que le gouvernement du Brésil a exprimé une inquiétude en se référant à un document précédent, point à la ligne. Merci beaucoup.

MARTIN BOYLE :

Merci, Jandyr.

Et maintenant à notre collègue Joseph.

JOSEPH ALHADEFF :

Nous devons être bien clairs. Ce n'est pas un point qui fait partie de notre charte, de notre travail, devant être effectué. Notre processus est là pour capturer les commentaires de la communauté. Je crois que l'on a bien souligné des commentaires sur la juridiction. Nous devons dire que ce n'est pas dans le cadre de notre travail que de résoudre tous ces problèmes de juridiction.

Je crois qu'il faut prendre les deux ou trois points spécifiques sur la juridiction, le rapport, agenda de Tunis par exemple. Ça, on doit renvoyer ça la question thématique de juridiction. On n'est pas là pour résoudre ces points. Ce n'est pas notre travail. Mais nous devons simplement répondre aux commentaires qui ont été effectués.

compte que c'était un problème complexe. On a besoin de stabilité pour la NTIA.

Donc j'ai entendu des commentaires très utiles de la part de collègues autour de la table, et je suggérerais que premièrement, nous faisons un amendement au transparent qui est devant nous sur l'écran pour faire référence à la participation du Brésil, au point soulevé par le président, dans la section 0 du rapport. Nous allons devoir ajouter un libellé, un texte, comme Joe vient de le suggérer. Parler de ces commentaires, cette gamme de commentaires, et l'importance de ce commentaire et faire référence au CCWG, au document de travail du CCWG, aux attentes du CCWG qui va faire un travail plus détaillé sur les problèmes de juridiction dans sa piste de travail à la suite de la transition. Il y a donc des communications avec le CCWG. Nous avons des attentes.

Cette recommandation est toujours en place.

Ensuite, je crois que probablement c'est tout ce que nous devons faire dans nos documents. Nous avons actuellement vu où sera effectué le travail, et je ne crois pas que ce sera nécessaire de faire une analyse détaillée des problèmes de juridiction dans notre rapport. Et je ne pense pas que qui ce soit ici veuille effectuer un tel travail.

Il y a des personnes qui ont les ressources juridiques nécessaires pour effectuer ce type d'analyses sur la juridiction avec un cadre de travail très large, de référence, tout à fait large. Donc voilà comment nous allons avancer.

Je vois si quelqu'un veut prendre la parole. Je vois que personne ne veut prendre la parole. Il y a quelqu'un par contre sur Adobe et qui a levé la

main, Michael Niebel. [Inaudible] donc je redonne la parole à notre présidente.

ALISSA COOPER : Merci beaucoup. Une question sur laquelle j'aimerais rebondir, pourriez-vous être le rédacteur du texte qui doit être composé ?

MARTIN BOYLE : C'est une option que je pourrais prendre en effet ?

ALISSA COOPER : Oui. Évidemment, tout le monde participera.

MARTIN BOYLE : Oui je suis sûre qu'on travaillera à plusieurs. Je suis tout à fait prêt à effectuer cette tâche.

ALISSA COOPER : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Oui, nous sommes tout à fait d'accord pour que Martin Boyle travaille à cela, nous n'avons pas beaucoup de temps. Je peux vous aider. Nous pouvons un petit peu – il ne faut pas jouer sur les mots, mais il faut en effet capturer les concepts qui ont été soulevés ce matin, et ensemble on peut travailler. Je peux vous envoyer des documents et on en parlera. Merci.

ALISSA COOPER : Il y a eu quelques commentaires dans la salle de discussion sur la liste de commentaires à ce sujet. Donc vous pouvez revoir un petit peu ce qui a été dit sur Adobe Connect.

MARTIN BOYLE : Oui, et bien je relirai les commentaires qui ont été faits sur Internet, à distance.

ALISSA COOPER : Nous allons vous donner la parole à Lynn, et nous allons parler du PTI et des problèmes connexes.

LYNN ST-AMOUR : Oui merci beaucoup. Nous allons repasser au premier transparent. Oui voilà. Il y a six transparents que vous avez à l'écran. J'aimerais faire un aperçu de ces six transparents et ensuite voir vous haver quelque chose à rajouter, quelque chose que nous aurions oublié et voir exactement comment cela va être exprimé, si cela vous convient.

Donc, les problèmes fondamentaux au sujet du PTI – est-ce qu'il y a assez de séparation, est-ce qu'il y a un contrôle effectué par l'ICANN. Il y a des commentaires à ce sujet. Il y a des personnes qui disent qu'il n'y a plus de contrôle de la NTIA, et maintenant ça va être avec l'ICANN.

Il y a une solution interne qui pourrait être préférée. Ça on l'a beaucoup entendu au CCWG. Un autre commentaire qu'une organisation multipartite effectue les fonctions IANA. Ça, ça vient du conseil de

sécurité de l'Inde. C'est en rapport avec le contrat, avec le contrôle que le gouvernement américain avait avec le contrat.

Donc passons aux diapositif 2. De nombreux commentaires – et ils ne sont pas tous sur l'écran – demandent plus de clarté par rapport aux paramètres de protocole qui seront utilisés en interface avec le PTI et quels seraient les contrats, les types de contrats. Il y a des personnes qui n'ont pas compris que ce sera avec l'ICANN, avec un prestataire de services subordonnés. On a parlé de spécificités, si plus de détails, plus de points spécifiques pour la proposition OC. Une harmonisation également entre le PTI et les rapports avec l'ICANN.

Donc quelques commentaires sur une séparation physique en ce qui concerne les bureaux et l'infrastructure.

Je lis un peu comme vous. Comme vous voyez il y a beaucoup de choses, des points de clarification – des demandes de clarification. Je crois que maintenant, depuis qu'on a fait la proposition, on a des réponses plus claires à donner. Il faudra déterminer si c'est à l'ICG de répondre, comment répondre, est-ce que ça doit revenir aux OC.

Donc transparent suivant s'il vous plaît.

Quelle sera la mission du PTI, Conseil d'administration du PTI, comment sera-t-il établi, comment serait-il composé. Je ne peux pas dire que – dans tout ce que j'ai lu, j'ai vu des personnes suggérant qu'il y a une mission très large du PTI. Il disait plus tôt que ça doit être limité et restreint aux fonctions IANA. Beaucoup de commentaires sur la composition du conseil d'administration du PTI ont trait non pas à une deuxième entité de contrôle, mais la composition du conseil

d'administration serait en rapport avec le conseil d'administration de l'ICANN. Donc ça c'est une question de responsabilité. Il ne faut pas confondre le rôle des gouvernements éventuel. Donc je passe très vite, hein.

Vous avez beaucoup de choses sur l'écran.

Transparent suivant sur les processus de séparation. Là, beaucoup de variations, beaucoup de commentaires, beaucoup de questions sur les processus. Sur passer au niveau supérieur. Sur le signalement progressif. Beaucoup de questions également que vous trouverez au transparent suivant sur ces processus de séparation, sur le potentiel d'avoir une déstabilisation avec un problème de sécurité, de stabilité pour l'Internet. Donc faire un travail d'évaluation supplémentaire pour s'assurer qu'il y a une forte stabilité, cette possibilité donc qu'il y ait deux ou trois opérateurs des fonctions IANA, qu'il y ait un consensus de la communauté, c'est plusieurs opérateurs pour chaque fonction de l'IANA par exemple, ou plusieurs fonctions de l'IANA.

Une nouvelle fois, c'est un aperçu très général de ce qu'il y a à l'écran. Donc [inaudible] de séparation des fonctions IANA. Est-ce qu'il y a une seule entité, est-ce qu'il y a trois entités ? Comment fonctionnent-elles entre elles ? Les entités établies dans la proposition pour les noms, la représentation du GNSO [inaudible].

Donc je ne me rappelle plus de tout ce qui avait été dit. Oui.

ALISSA COOPER :

Oui, c'est ce que disait Milton. Les unités constitutives seraient-elles représentées ? C'était ce point-là je crois.

LYNN ST. AMOUR :

Le rapport avec le PTI, plusieurs questions sur les protocoles. Qu'est-ce qu'ils avaient l'intention de faire avec le CSC et l'IFR. Donc voilà les commentaires que nous avons eus à ce sujet.

Page suivante, s'il vous plaît.

Voilà. [Inaudible] c'était les points de Milton, ça.

Je sais qu'il y a plusieurs pages de commentaires et je vais essayer de faire comme Martin l'a fait. Je vais essayer de gérer cela avec la salle Adobe parce que je ne vois pas tous, donc j'aimerais tout d'abord vous demander s'il y a des points à rajouter. S'il y a des points que je n'ai pas soulevés qui sont à rajouter par rapport à ce que j'ai dit.

Nous avons Kavouss, nous avons Joseph et Michael.

KAVOUSS ARASTEH :

Oui. Merci beaucoup. C'est beaucoup de points à comprendre en très peu de temps.

Donc la première chose que nous devons faire, c'est de répondre à ces commentaires et les envoyer à la communauté des opérations, voir ce qui est nécessaire en général, à effectuer.

Je crois que nous avons un document. Nous avons voté avec des commentaires. Et nous avons des Webinaires également. À la suite des Webinaires, qu'est-ce que nous avons entendu ? Un doute sur cette solution PTI. Beaucoup de personnes avaient des doutes.

Je crois qu'il faut leur dire au CWG, il y avait sept solutions, ensuite deux solutions. Et nous avons retenu évidemment une seule solution.

Nous avons donc analysé grandement la situation, longuement la situation, avec des experts juridiques notamment.

Deuxièmement, lorsqu'on parle de trois, ces entités séparées, je crois qu'il faut être cohérent par rapport au vu des communautés opérationnelles. Il y a beaucoup de personnes qui disent « on ne veut pas changer beaucoup de choses, on veut continuer à avoir un rapport avec l'ICANN ». Soyons cohérents. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de dire et de faire une analyse avec trois entités séparées. Donc sur quoi commenter ? Comment commenter ? Pourquoi on a décidé de choisir l'option PTI, au niveau juridique notamment ?

Et en ce qui concerne le conseil d'administration du PTI, je crois que ça a été mentionné clairement. On ne veut pas – puisque le CWG a fait un long, revenir là-dessus. Ils ont tout analysé, la supervision de l'ICANN, toutes les questions ont été posées. Il y a eu des périodes de commentaire public.

Donc maintenant nous avons reçu de nouveaux commentaires. Ce n'est pas utile de recommencer les discussions à zéro. On doit se baser sur tout ce qui a été fait par le CWG. On est tombé d'accord — les organisations sont tombées d'accord. La proposition du CWG a été très claire, on n'a pas besoin de la changer.

LYNN ST. AMOUR :

Merci, Kavouss.

Joseph Alhadeff ?

JOSEPH ALHADEFF :

Oui. Quelques points qui ont été soulevés. Je ne sais pas s'ils étaient sur l'écran. L'on a parlé un petit peu, je crois. Au moins deux commentaires sur l'emplacement du PTI. C'est important comme l'emplacement de l'ICANN. On a déjà répondu à cela.

Je crois qu'on a remis en cause l'enregistrement légal, juridique, dans une juridiction du PTI. Et vous avez parlé des sept options du CWG. La décision a été prise avec les OC. Il y a eu un consensus. Je crois que c'est une question à laquelle nous avons déjà répondu.

Troisièmement, il y a une autre demande ou plutôt peut-être une inquiétude sur le processus qui n'était pas assez inclusif. C'est un point qui a été soulevé au niveau multipartite du processus, le processus peut-être n'a pas été assez multipartite nous a-t-on dit. Bon. Je ne sais pas comment on aurait pu résoudre totalement cela, mais j'ai lu cela dans quelques commentaires.

Et dernier point que j'aimerais soulever. Et on ne peut pas tout mettre dans ce tableur Excel. C'est au niveau plus vertical et multidimensionnel en quelque sorte en ce qui concerne notre matrice. La séparation, les inquiétudes, au sujet de la complexité de cette séparation basée sur les différentes relations et leur gestion ont joué un rôle important dans ces commentaires. Et je crois que ce qui a contribué à cela, c'est que les personnes ont vu trois propositions. Ils ont vu que chaque communauté gérait cela individuellement. Mais ils n'ont pas réfléchi horizontalement.

Donc est-ce qu'il y avait une analyse horizontale du problème ? Est-ce qu'il y avait ce potentiel de transition, est-ce qu'il y avait un besoin de séparation, est-ce que les communautés allaient travailler ensemble afin d'assurer la stabilité, la sécurité de l'Internet ? Donc je ne crois pas qu'on ait demandé ça aux communautés, mais j'ai l'impression que certains commentaires que l'on a reçus soulignent l'inquiétude de travailler en silos, et qu'il n'y ait pas assez de coordination, d'approche coordonnée.

Je crois qu'il faudrait faire une déclaration à un moment ou un autre, qu'il y a en effet un travail entre les communautés. Qu'on ne travaille pas en silos. Je crois qu'on devrait mieux montrer l'aspect horizontal du travail qui est effectué.

LYNN ST. AMOUR :

Merci beaucoup, Joseph.

Très bien dit. J'ai noté ces questions d'harmonisation qui sont importantes. Je crois qu'ils ont bien compris la proposition, ils ont demandé quand même des points de clarification donc il faudra clarifier encore la situation.

Nous avons Michael et Daniel.

MICHAEL NIEBEL :

Oui. Pour être encore plus clair, on ne doit pas faire une métaconsultation. On ne veut pas repartir en arrière. Et comme l'a dit Kavouss, nous avons déjà beaucoup travaillé à cela, donc nous devons travailler aux interactions entre les trois communautés. Ils ont des

rapports parfois contractuels entre eux. Les questions de séparation qui se posent [inaudible].

La vie n'est pas binaire, n'est pas simple. Lorsqu'on parle de séparation, lorsqu'on en a parlé au CWG, il y a toujours aussi des inquiétudes sur la stabilité. Donc il y a eu des inquiétudes, comme l'a dit Joe, à ce niveau. Les choses ne sont pas aussi simples qu'elles en ont l'air.

LYNN ST. AMOUR : Daniel.

DANIEL KARREBERG : Merci.

Quand j'ai lu cela, j'ai pensé que nous, en tant qu'ICG, nous devons donc consolider ces trois propositions qui nous ont été parvenues à différents moments. Il est très important de bien comprendre ce que Joe a très bien expliqué.

L'ICG doit considérer le fait que sa mission est de coordonner le travail qui a été fait par les communautés opérationnelles. Je pense que notre tâche, en tant qu'ICG, consiste à expliquer que cette coordination a eu lieu, une coordination entre les communautés opérationnelles.

Et si nous pensons que cela n'a pas été suffisant, poser des questions concrètes aux communautés opérationnelles pour qu'ils nous expliquent davantage en quoi a consisté cette coordination.

Parmi ces inquiétudes, je pense qu'il faut donc les considérer à la lumière du travail de l'ICG. Notre travail consiste à coordonner les différentes propositions, et c'est là notre mission.

LYNN ST. AMOUR :

Merci beaucoup Daniel. J'ai Milton, Alissa et Russ Mundy.

MILTON MUELLER :

Je voulais dire que ces inquiétudes, je les vois comme le résultat du fait que les gens ont certaines difficultés à comprendre comment l'IANA, qui faisait partie de l'ICANN en tant que département, passe à faire partie de notre modèle.

Pour vous présenter un scénario, supposons qu'il y a des gens qui ne veulent pas que l'ICANN gère la question des numéros et qui souhaitent un autre opérateur pour cela. À ce moment-là, les gens qui travaillent dans le département IANA qui existe déjà, la communauté des numéros devrait à ce moment-là trouver un autre opérateur qui puisse prendre le relais.

Et les communautés des noms et des protocoles pourraient être affectées par ce remplacement s'il était fait. Donc il faudrait peut-être préciser quel serait le processus de séparation, mais ce que nous voulons éviter c'est le fait de penser qu'il y a des communautés qui peuvent opposer leurs vetos alors qu'une transition ou une séparation est en cours.

Qu'est-ce qui se passe si de communautés ne veulent pas que cette séparation puisse avoir lieu. Là, il y a lieu de penser qu'il peut y avoir un

jeu de pouvoir lorsqu'une telle décision doit être prise. Si nous allons faire quelque chose, à la limite nous devons dire au moins qu'il faut préciser très clairement comment ces communautés vont informer les autres communautés qu'elles recherchent un autre opérateur des fonctions IANA.

Nous ne voulons pas laisser comprendre qu'il s'agit d'une décision collective alors que c'est une décision qui relève des communautés opérationnelles. Voilà sur quoi nous devrions nous focaliser.

LYNN ST. AMOUR :

Merci beaucoup.

Alissa, Russ Mundy, Jari, Micheal et Joseph.

ALISSA COOPER :

Merci.

Je vais me joindre à ceux qui ont soutenu ce que Joseph a dit. La leçon à tirer de ces commentaires, c'est que dans la proposition il faut ajouter une explication par rapport à la façon dont les trois communautés, les trois propositions, peuvent agir de manière collective.

Je me demande si on pourrait, en tant qu'ICG, passer en revue les questions que l'on a reçues et essayer d'écrire une explication qui, à nos yeux, serait correcte à la lumière des trois propositions.

Je pense que ce que l'on voit dans cette section correspond à cette catégorie. Il y a eu des questions par rapport au fait de savoir si l'IETF et les RIR allaient passer un contrat avec la PTI. Mais il y a eu d'autres

commentaires. Je pense que par rapport à ces commentaires-là, nous devrions peut-être renvoyer la question aux communautés opérationnelles pour leur demander d'expliquer davantage cette inquiétude. Et à ce moment-là, je ne parle pas précisément des commentaires qui ont été présentés tout à l'heure, mais plutôt des commentaires plus spécifiques qui pourraient être regroupés dans cette catégorie, qui pourraient donc être renvoyés aux communautés opérationnelles.

Il y a trois tâches. D'un côté, essayer d'écrire une explication par rapport à ces questions, voir s'il y a des écarts, demander des précisions aux communautés opérationnelles, et trois, envoyer des commentaires aux communautés opérationnelles pour information.

Et j'aimerais que l'on puisse finir cette réunion sachant quelles sont les questions que nous devons poser aux communautés opérationnelles. Pour vous donner un exemple, nous avons entendu de la part d'une ou deux communautés qu'ils voulaient que l'on spécifie que l'IFR est applicable seulement à la communauté des noms. À ce moment-là, si nous pensons que les commentaires concernent cette question, nous pouvons donc poser la question au CWG.

Donc il faut réfléchir aux questions que nous allons poser aux communautés opérationnelles.

LYNN ST. AMOUR :

Merci beaucoup.

Je vais donc parler de procédure. Il faut donc penser – ce que je vous demande de voir si ce que je vous ai présenté représente correctement

ce que l'on a vu, si l'on a besoin de demander des clarifications aux communautés opérationnelles. Pendant qu'il y a d'autres commentaires, nous pourrions donc mettre l'accent sur les commentaires qui demanderaient de notre part de poser des questions aux communautés opérationnelles.

Je vous demande, est-ce que vous souhaitez que l'on crée une sous-équipe qui s'occuperait d'identifier les questions qui devraient être posées aux communautés opérationnelles. Je vous demande d'y réfléchir quelques instants pour savoir comment nous pouvons continuer notre travail, à savoir est-ce que nous voulons rentrer dans les détails ici, dans quelle mesure voulons-nous rentrer dans les détails ici, voulons-nous prendre une décision maintenant, voulons-nous poser des questions aux communautés opérationnelles, ou bien créer une sous-équipe qui se chargerait de cela.

ALISSA COOPER :

Si nous avons des gens qui sont intéressés à un ensemble spécifique de thèmes, de sujets, nous pourrions à ce moment-là essayer de leur demander de parvenir à une proposition pour demain afin de savoir quels commentaires ou quelle question devrait être posée à quelle communauté et de quelle manière.

Moi je ne veux pas couper la discussion de fonds, mais c'est un moyen de continuer. C'est une possibilité.

LYNN ST. AMOUR :

Est-ce que vous voulez que l'on continue à discuter des questions de fond et que l'on établisse une sous-équipe qui s'occuperait de voir dans

le détail les questions qui devraient être posées aux communautés opérationnelles ? Êtes-vous d'accord avec cette approche ?

MILTON MUELLER : Je ne suis pas très sûre d'avoir compris la question.

LYNN ST. AMOUR : J'essaye – il y a beaucoup de questions là-dessus – voulons-nous rentrer dans les détails ou voulons-nous plutôt identifier tout simplement quelles sont les questions qui devraient être renvoyées aux communautés opérationnelles. À ce moment-là, on créerait une sous-équipe qui s'occuperait d'identifier ces questions et on en reparlerait dans le détail demain.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Je pense que pour avoir une réponse, il faut poser une question « oui ou non ». Autrement, il serait très difficile d'y répondre.

Je vais reformuler ce que vous venez de dire.

Je suis d'accord pour la création d'une sous équipe, et je serais volontaire pour travailler dans cette équipe. Il serait intéressant d'avoir cette équipe qui travaille de façon plus détaillée sur la question et je serais ravi d'y participer.

LYNN ST. AMOUR : Je vais revenir sur la liste. J'avais Russ Mundy, Jari Arkko, Michael, Joseph, Kavouss et Martin.

RUSS MUNDY :

Je vais être très bref. Je pense qu'il y a un autre domaine général en ce qui concerne l'impact des commentaires liés à cette question. C'est la mise en œuvre en elle-même.

Je pense qu'il y a un grand nombre de ces sujets qui pourraient rentrer dans la catégorie « mise en œuvre ». Or je ne suis pas sûre si l'ICG peut déterminer cela ou pas. Je ne sais pas si l'ICG est en mesure de faire cette distinction.

Je sais qu'il est difficile de gérer cela parce que ce n'est pas très clair, mais je pense que ça la rentrerait dans la catégorie de la mise en œuvre ; une catégorie qui n'a pas été mentionnée jusqu'à maintenant.

JARI ARKKO :

Je suis d'accord par rapport à cette question de la mise en œuvre. Nous devrions essayer de décider ce qui relève de la mise en œuvre, et nous devrions donc regrouper dans cette catégorie les questions qui sont liées à cet aspect.

Mon commentaire concernait en réalité les aspects de coordination. Je suis d'accord avec ce que Joe, Daniel et Milton ont dit. Je dirais que c'est un travail de l'ICG – le travail de l'ICG c'est de faire une description de cela au lieu de rédiger quelque chose de nouveau.

Quels sont les mécanismes – les aspects organisationnels –, quel est le rapport entre ces aspects par rapport à plusieurs sujets, le temps consacré au niveau de l'IETF, au niveau des RIR.

Nous avons réussi à faire ce type de travail dans le passé. Je pense que nous pourrions le refaire. Ce serait utile pour la communauté.

LYNN ST. AMOUR :

Merci, Jari.

J'ai Michael, Joe.

JOSEPH ALHADEFF :

Quand nous analysons la question de la coordination, cette question comporte plusieurs aspects. Il y a eu un groupe de commentaires qui n'aimait pas les relations entre les communautés opérationnelles de l'ICANN.

Je pense que c'est une réalité. C'est la raison pour laquelle ce serait utile de comprendre pourquoi ces relations devraient être différentes.

Deuxièmement, je pense qu'il y a une question opérationnelle. Ils cherchent une spécification dans la proposition de transition, à savoir qu'il y a un processus de consultation qui est formalisé. C'est l'un des domaines où il faut rendre les choses explicites, car les communautés regardent maintenant la proposition et se demandent « qu'est-ce qui se passe » et « quel est mon rôle dans ce processus ».

Je ne sais pas si nous devons créer quelque chose de nouveau, mais nous devons mieux expliquer les choses. Cela montrerait la coordination qui existe déjà entre les communautés opérationnelles. La dynamique de la séparation impliquerait des processus qui devraient être mis en place, mais cette coordination doit être assurée avant tout processus de séparation.

C'est justement cette explication-là qu'attend la communauté.

En même temps, il faut mettre l'accent sur l'importance de la séparation en tant que mécanisme de responsabilité, car il s'agit du mécanisme de responsabilité le plus crédible de ce processus. Donc il faut vraiment se pencher là-dessus et voir comment la coordination est assurée avant la prise de décision. Car cette coordination pourrait avoir des conséquences sur la décision à prendre. Il faudrait donc se pencher sur ces différentes questions.

Un autre point qui a été soulevé, c'est la question de la mise en œuvre. L'un des thèmes qui ont traversé ces commentaires, c'est qu'on se demandait quand est-ce que la mise en œuvre sera faite. Car un grand nombre de commentaires voulait savoir ce qui devait être mis en œuvre avant la transition, et ce qui devait être mis en œuvre après la transition.

LYNN ST. AMOUR :

Merci, Joe. Je vois qu'il y a beaucoup de têtes qui acquiescent.

Je pense qu'on pourra bientôt clore cette discussion et passer à un autre sujet.

J'ai Kavouss, Daniel et Alissa.

KAVOUSS ARASTEH :

En ce qui concerne la façon dont nous allons avancer, si j'ai bien compris la proposition d'Alissa, tout d'abord il faudrait créer une sous-équipe qui préparerait la liste de commentaires ou de questions qui devraient être renvoyées aux communautés opérationnelles.

Nous devrions être très prudents par rapport aux questions que nous renvoyons, mais cette liste serait très utile. Nous pourrions peut-être envoyer des commentaires jusqu'à 18 heures aujourd'hui à cette sous-équipe. Peut-être qu'on pourrait avoir après une petite réunion pour voir quelle serait la catégorie dans laquelle on regrouperait les questions envoyées aux communautés opérationnelles.

En ce qui concerne la question du fond, il faudrait tout d'abord savoir quelles sont les questions qui seront envoyées aux communautés opérationnelles en fonction des décisions que nous aurons prises avant.

LYNN ST. AMOUR :

Merci beaucoup.

Daniel.

DANIEL KARREBERG :

Après avoir écouté les commentaires de mes collègues, je reviens à la question de départ, à savoir « devons-nous créer des catégories pour les questions que nous allons envoyer aux communautés opérationnelles ».

Je voudrais savoir quel est le sentiment du groupe ici. Je pense qu'il y a deux attitudes, ou deux approches, je peux me tromper bien entendu. C'est mon impression.

D'un côté, on peut dire soyons formels. Il y a des questions que nous allons envoyer aux communautés opérationnelles. D'autre part, l'autre approche consisterait à dire « ayons un rôle plus actif dans le cadre de notre mandat, essayons de décrire cette proposition combinée, consolidée, ajouter des explications à cette proposition consolidée, faire

des suggestions de manière proactive aux communautés opérationnelles pour leur montrer quelle est notre vision des choses et demander une confirmation de cela ».

Ces deux approches ont des inconvénients et des avantages. En ce qui concerne l'approche la plus proactive, je pense que notre responsabilité est d'être proactif. Nous ne sommes pas un groupe de 24 personnes qui font « copier-coller ». Je pense que nous avons le meilleur aperçu de la proposition et cela revient à nous – et je suis prudent là-dessus – de demander des confirmations plutôt que de poser des questions ouvertes.

Je voudrais savoir quelle est votre impression par rapport à ce que je viens de dire. Je pense que cela pourrait être abordé dans des discussions formelles ou informelles demain aussi.

LYNN ST. AMOUR :

Merci beaucoup. Je pense qu'il serait très utile d'avoir une réponse à votre question.

J'ai deux personnes : Alissa et Manal. Ensuite, si nous couvrons le processus de transition je pense qu'il nous resterait la question du mandat ou du champ d'action du Conseil d'administration de la PTI. À moins que d'autres questions n'apparaissent, je pense qu'on pourrait passer à cette question une fois qu'on aura réfléchi à la proposition de Daniel.

ALISSA COOPER : Je voulais donner une réponse à Daniel. Je pense qu'on est un peu dans la même longueur d'onde. Je crois qu'il faut faire un peu des deux.

Je pense qu'il faut surtout être proactif. Je ne pense pas non plus qu'il y ait autant de questions ouvertes, mais c'est vrai qu'il y en a certaines. Je ne pense pas qu'il faille choisir une approche l'autre, je pense qu'on pourra faire un peu des deux. Faire une troisième approche si vous voulez.

Il est vrai qu'il faut préciser certains aspects, mais pas tous. Voilà mon avis.

LYNN ST. AMOUR : Je suis d'accord. Manal.

MANAL ISMAÏL : Merci beaucoup, Lynn.

De manière générale, j'ai l'impression que nous devons identifier les thèmes parce que nous nous étions mis d'accord sur le fait que nous allions retrouver les commentaires par thèmes. Ensuite, décider de l'action à prendre, de la mesure à prendre, en fonction des thèmes concernés. Par exemple, si un commentaire concerne la transition elle-même. Donc en fonction du thème, savoir si le commentaire doit être renvoyé à la communauté opérationnelle. Ou bien si par exemple le commentaire concerne une décision interne d'une communauté opérationnelle, à ce moment-là l'envoyer à cette communauté opérationnelle. Ensuite, voir s'il s'agit d'un sujet qui est commun aux trois communautés opérationnelles, ou bien si ça rentre dans le mandat

d'une seule communauté opérationnelle. Et finalement, dans la partie 0 de notre introduction, de notre document, dans la synthèse, voir si nous pouvons refléter ce travail, les questions qui ont trait à la question de la faisabilité, etc., et qui ne doivent pas aller aux communautés opérationnelles.

LYNN ST. AMOUR : Pourriez-vous nous expliquer davantage par rapport à la séparation entre les différentes questions pour mieux comprendre comment vous voyez les choses ?

MANAL ISMAÏL : Je pense que l'on pourrait traiter ces questions de manière collective ; la question de la juridiction est un thème, la PTI pourrait être un autre thème. Même s'il y a d'autres sous thèmes. C'est pourquoi il faudra traiter la question de la PTI différemment. Mais encore une fois, je crois qu'il serait plus facile d'identifier cela quand on passera en revue les différents thèmes des différents commentaires.

LYNN ST. AMOUR : Merci Manal. Michael.

MICHAEL NIEBEL : Par rapport au dernier point, tout cela devrait rentrer dans le cadre des réponses que l'on doit donner aux questions.

LYNN ST. AMOUR : Ah oui ! Les questions, c'est vrai ! Il y a 12 questions.

Pouvons-nous passer au champ d'action de la PTI, la composition du Conseil d'administration ? Il y a eu des commentaires par rapport à cela.

Y a-t-il des réflexions ? Y a-t-il des commentaires ? Vous avez donc la diapo sur l'écran.

Oui comme je disais, avec tous les commentaires que j'ai lus, je ne pense pas qu'il y en ait un qui demandait est-ce qu'il y a une mission ou un mandat plus large pour le PTI. Donc il me semble que c'est assez clair à ce niveau.

Il y avait plus de suggestions au sujet de la composition du conseil d'administration du PTI, comment doit être sélectionné la Commission de nomination et ainsi de suite. Je veux être bien claire.

Kavouss, vous avez la parole.

KAVOUSS ARASTEH :

Oui. Martin pourrait être également un bon commentateur à ce sujet.

On en a parlé longuement au CWG. Je crois qu'on ne doit pas faire plus de commentaires, à moins qu'on n'envoie ses commentaires au CWG parce que c'était un point très délicat. Et il me semble que ça a un point de vue juridique, un aspect juridique sur le fonctionnement du PTI séparément de l'ICANN, en tant qu'organisme affilié.

C'est essentiel. Donc je ne sais pas si le CWG aurait un commentaire supplémentaire, mais je ne veux pas qu'on reparte à zéro sur cette question.

LYNN ST. AMOUR : On a Joseph et Milton qui vont prendre la parole également.

JOSEPH ALHADEFF : Merci beaucoup.

Je crois que niveau de la question 3, est-ce que ça pourrait être mieux décrit ? Ça c'est notre mandat de s'assurer que la description soit claire. C'est une question substantielle. La communauté doit statuer là-dessus. Véritablement, est-ce qu'on a bien expliqué la situation ? Est-ce qu'on peut mieux d'écrire le processus ? Est-ce qu'on peut mieux expliquer cela ? Je crois que ça, ça fait partie un petit peu de notre travail.

LYNN ST. AMOUR : Merci beaucoup, Joe.

Milton.

MILTON MUELLER : Oui. Tout à fait.

Je voulais simplement dire que la composition du conseil d'administration du PTI a été débattue longuement. Il y a eu des suggestions sur le point 2.1, y compris deux membres du Conseil d'administration de l'ICANN. Ça a été rejeté. Avoir deux membres indépendants. Ça a été attaqué par certains. Il y a eu un compromis qui a été trouvé.

Vous savez qui a des commentaires qui disaient que ça n'était pas assez indépendant du Conseil d'administration de l'ICANN. On a dû répondre à toutes ces questions. Et on a essayé de trouver un consensus.

Alors je vous demanderai de ne pas briser ce consensus. C'était difficile de l'atteindre, de trouver cet équilibre. Il y a des personnes qui disaient que ça doit être multipartite, que ça doit être géographiquement équilibré. On a dit non. On n'est pas là pour travailler des politiques. C'est un travail technique qui doit être réalisé. On ne va pas de voir passer d'un personnel de 10 personnes à un Conseil d'administration de 15 personnes.

Donc on a déjà entendu tout cela. On a déjà travaillé sur tout cela. Le mandat du PTI, les attributs du PTI, ce sont les fonctions IANA. Ça me paraît très clair. Ils auront un budget contrôlé contractuellement par l'ICANN. Ils vont développer – ce n'est pas une franchise de restaurants qu'on est en train de développer...

LYNN ST. AMOUR :

Merci Milton.

Je ne vois pas d'autres personnes voulant intervenir. Martian, excusez-moi.

Michael, vous ne voulez plus intervenir ?

MILTON MUELLER :

Martian ? Est-ce que vous avez dit Martian ? Ou est-ce que vous avez dit Martia... je ne sais plus – ou Milton ?

Donc pour rebondir sur un point soulevé par Milton, en ce qui concerne le PTI et le CWG, il y a eu en effet un long débat à ce sujet sur le rôle. Le message a été clair.

Il y avait un point spécifiquement soulevé qui était que l'IANA n'a pas un rôle de création de politiques. Il met en œuvre des politiques lors des prises de décisions, mais il y a un fossé qui s'est creusé dans ce cadre de référence. Il n'invente pas, il ne crée pas de nouvelles politiques. Ici les politiques semblent ne pas être convénientes, il ne fait pas de changement sur les lignes de conduite, sur les politiques, donc une véritable limite sur les attributs du Conseil d'administration du PTI.

LYNN ST. AMOUR : Je donne la parole à Jari Arkko.

JARI ARKKO : — ou en effet beaucoup de commentaires que nous devons gérer. Nous devons être très prudents. Il y a déjà eu beaucoup de travail qui a été fait à ce sujet. Il y a un consensus qui existe. De nouveaux commentaires qui arrivent. Donc si 100 personnes en parler de quelque chose, et qu'il y a un commentaire supplémentaire qui est en désaccord avec 100 personnes, cela ne veut pas dire que cela est supérieur au travail qui a été fait par les 100 personnes.

Donc tous les retours que nous avons obtenus, tout le travail de consensus que nous avons effectué, existe. Et cela prétait à contentieux, ce sujet. Prétait à la controverse. Ce n'est pas parce qu'on a un commentaire qui peut être négatif que l'on doit tout changer.

Je ne crois pas qu'on soit passé à côté de la plaque. Je ne crois pas que les commentaires que nous recevons nous indiquent que nous sommes passés à côté du sujet. Donc soyons prudents. Après tout, c'est un

commentaire qui exprime un désaccord, mais un consensus a été trouvé entre de nombreuses personnes.

LYNN ST. AMOUR : Merci beaucoup.

ALAN BARRETT : Merci beaucoup Lynn.

Donc ces restrictions doivent être véritablement définies dans les textes statutaires, dans les statuts de création du PTI. Je ne crois pas qu'on a pensé que les propositions donnaient une envergure trop large PTI. Je crois que les personnes pensaient, en fait, qu'on pouvait bien gérer une envergure limitée d'un PTI.

LYNN ST. AMOUR : Oui. En fait, je suis d'accord avec ce que vous venez de dire.

Kavouss et Joseph.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Je suis entièrement d'accord. Nous avons parlé en détail véritablement au CWG, et c'est quelque chose qui provient d'un consensus.

Il y a des centaines de personnes, des dizaines de réunions, d'appel téléphonique, de conférences téléphoniques qui se sont penchées là-dessus. Il y avait beaucoup de travail sur les mécanismes de séparation ensuite. Et je crois que l'ICG ne doit pas commenter là-dessus ; s'il y a

des doutes, envoyez cela au comité d'opération. On a déjà assez travaillé de tous ces rôles, de toutes ces questions. Je crois que – avec tout le respect que je vous dois, il me semble qu'on ne peut pas se permettre de recommencer à zéro.

LYNN ST. AMOUR :

Merci, Kavouss. J'ai Joseph et –

J'aimerais bientôt que l'on conclue et que l'on voie ce qu'on dit Daniel et Alissa.

Joe, vous avez la parole.

JOSEPH ALHADEFF :

Je suis d'accord avec ce qui a été dit. Donc il ne voit pas le document et ils ne pensent pas que le document soit assez précis.

La question sera qu'est-ce qui doit être fait avant la mise en œuvre et après la mise en œuvre. Nous prenons note de cela. Absolument. Je crois que c'est un problème qui se soulèvera. Nous n'avons pour le moment pas beaucoup de possibilités de travailler là-dessus. Je crois que c'est un point horizontal. Je n'ai pas vu les questions de contrat de service se poser, par exemple. Vous savez, en théorie, on voudrait que tout soit dit avant que l'on puisse décider. Que tout soit écrit.

Ce n'est pas possible. Je crois que c'est un sujet si horizontal que de très nombreuses questions peuvent se poser à ce sujet.

ELISE GERICH :

J'aimerais poser une question sur l'envergure.

Je crois que cela revient aux paramètres de protocole et à la communauté des numéros parce que c'est eux qui ont proposé donc le PTI. Il me semble de ce que j'ai entendu dans la salle ici, et au sujet des paramètres de protocole également, le PTI aura une fonction à jouer.

Donc l'envergure par le personnel IANA avec les paramètres de protocole et les numéros ce n'est pas la même chose que par rapport à ce que le CWG avait dit.

Il y avait une séparation entre les opérations et les politiques, des lignes de conduite, c'était très clair. Toutes les communautés disent cela. Mais il y a différents degrés de conversations entre les personnes qui sont au niveau opérationnel et les personnes qui travaillent aux diverses politiques.

Donc il y a beaucoup plus d'engagement, lorsqu'on voit les RFC qui arrivent – est-ce qu'avant qu'ils soient finalisés on pourra les mettre en œuvre ? La question se pose. Et ça, ça présente beaucoup plus de travail qu'on pensait auparavant pour le PTI ; donc les opérateurs IANA aujourd'hui, et selon ce que cela sera demain, il semble que l'envergure soit plus large et doit être définie pour la communauté des numéros. Notamment, il faut que le PTI puisse répondre aux besoins de la communauté des numéros.

Je ne sais pas si j'ai été très claire. J'essaierai de me clarifier si besoin.

LYNN ST. AMOUR :

Je vois que Kavouss veut prendre la parole.

N'hésitez pas à vous exprimer, Kavouss. Vous avez le micro.

KAVOUSS ARASTEH : Je ne comprends pas la question d'Élise.

Est-ce qu'on revient sur la proposition [inaudible], je n'ai pas compris.

ELISE GERICH : Oui. Permettez-moi de clarifier.

KAVOUSS ARASTEH : Laissez-moi conclure. Laissez-moi conclure.

Non, allez-y. Je vous laisse clarifier.

ELISE GERICH : Ma question était la suivante. Le CWG a défini l'envergure du PTI. Ce n'est pas un problème. Le CWG a très bien fait cela, mais il s'il y a une supposition telle qu'on a entendu ce matin, que les deux autres OC vont également utiliser le PTI pour travailler à leurs fonctions, est-ce qu'ils sont d'accord avec l'envergure de la Commission des numéros pour le PTI, parce qu'ils ont un engagement différent avec les opérateurs ?

Donc vous avez compris ma question ?

LYNN ST. AMOUR : Qui est-ce qui veut essayer de vérifier cela ? Jari peut-être ? Oui.

JARI ARKKO : Je ne comprends pas très bien, en effet, le problème.

Nous avons – à l'IETF nous avons des accords, des processus, des interactions entre les différentes entités au niveau des politiques, au niveau de l'opérationnel. Je pense que ça va se poursuivre.

Ce que nous aimerions voir, c'est continué un contrat avec l'ICANN, poursuivre notre contrat, et que le PTI soit en phase de mise en œuvre, mais qu'on n'est pas obligatoirement de travail très proche avec le PTI.

Je ne sais pas ce qu'il faudrait en plus, en fait. C'est un petit peu la question que je me pose.

DEMI GETSCHKO :

Oui. Je réfléchis à ces questions au sujet de John Clancy, la communauté RFC, l'IETF, la base de données, les paramètres, pour essayer de clarifier un petit peu les choses.

LYNN ST. AMOUR :

Je crois que si on ne réussit pas à se clarifier, nous allons retirer ça et revenir dessus, mais pas pendant notre réunion.

ALISSA COOPER :

Oui. Mais ce n'est pas seulement dans cette salle.

Je crois que c'est clair dans la proposition. Je crois que c'est important de dire que c'est clair dans notre – le point 0 le dit très bien je crois. Vous ne pensez pas que ça soit clair ?

Non. Je croyais que c'était là. Bon ça ne devrait pas être – je crois que ça faisait longtemps qu'on avait pris cette décision. Donc le personnel –

Je crois que c'est sur le transparent. D'accord. Donc c'est sur le diagramme, c'est ça ? C'est représenté quelque part, hein ?

Oui. On va prendre une mesure ; il y avait un petit problème. Ça manquait quelque part. Donc on va revenir là-dessus et on va revoir ça.

LYNN ST. AMOUR : Certaines personnes ont levé la main. J'ai vu Keith, Milton, Kavouss et Alan. Keith ne veut plus prendre la parole, donc nous avons Milton, Kavouss et Alan.

MILTON MUELLER : Pour rebondir sur ce qu'a dit Alissa, apparemment ce n'était pas très clair tout cela. Que le PTI allait fournir toutes ces fonctions.

Si l'on revient à la partie b sur le transparent, voilà c'est à l'écran, il y a des détails sur les relations et beaucoup de commentaires en effet qui montraient qu'il y avait beaucoup de confusion ; que cela prêtait beaucoup à confusion, le rapport avec l'ICANN, la séparation, ainsi de suite.

Je dois dire que je comprends pourquoi la communauté des protocoles veut avoir un contrat avec l'ICANN. Ils ont déjà un contrat. Ils ne vont pas rouvrir le contrat. Ils sont satisfaits de ce qui se passe. Ils ont un petit peu parano par rapport au changement. Très bien.

Mais la communauté des numéros, pourquoi ? Qu'est-ce qui se passe maintenant avec les numéros ?

Vous n'avez pas de contrat. Vous pouvez tout à fait dire vous faites un contrat avec le PTI, et je crois que ça sera plus clair pour la communauté, plus facile pour la communauté. Alors la seule explication que je trouve c'est qu'ils considèrent que le PTI c'est quelque chose d'inconnu, c'est l'inconnu. Et ça, c'est un petit peu faible comme excuse me semble-t-il en ce sens qu'il y a le département IANA qui existe déjà, qu'ils seront responsabilisés par rapport à l'ICANN, via l'ICANN. Il me semble bien qu'avec les numéros cela fonctionnera bien également. C'est un modèle sérieux que nous avons, et vous pouvez avoir des contrats de signer avec le PTI.

LYNN ST. AMOUR :

Donc Kavouss et Alan, donc est-ce que vous voulez – Kavouss, la parole est à vous puis Alan.

KAVOUSS ARASTEH :

Oui. Je crois qu'on mélange un petit peu tout.

Paragraphe 105. C'est très clair. Le contrat direct avec le PTI, ensuite les communautés devront déterminer les termes. C'est clair. C'est libellé clairement. On n'a pas besoin de parler avec les deux autres communautés, à voir s'ils sont satisfaits ou pas du PTI.

Il y a possibilité de commencer. Rien ne les a empêchés de s'exprimer. On n'a pas à parler ou à envoyer des éléments à ces communautés. Les questions qui se posent, c'est la composition du Conseil d'administration par exemple. Je ne crois pas qu'on devrait poser des questions supplémentaires pour ces deux commentaires.

LYNN ST. AMOUR : Alan.

ALAN BARRETT : Il y a plusieurs points que j'aimerais soulever. Donc on parle d'un contrat avec l'ICANN et on s'attend à ce que l'ICANN ait donc un prestataire de services indépendant, un contrat. Mais on a également donc l'attente qu'il y ait un contrat qui lie l'ICANN au PTI. On ne sait pas bien comment le PTI sera créé.

Je crois que la communauté des numéros ne voulait pas se pencher dessus, mais quelqu'un va bien créer ce PTI. Alors à quoi cela va ressembler. Quelle va être l'envergure du PTI ? Est-ce que ça va courir la proposition du CWG ? Est-ce que ça va permettre aux PTI de travailler en tant que prestataire de services indépendant également pour les paramètres de protocole et pour les numéros ?

Donc je crois que ça a été écrit comme ça la proposition, parce que nous avons ce rapport avec l'ICANN qui existait déjà.

Nous voulions avoir des changements minimum. Et en décembre, lorsque nous avons écrit la proposition, c'était le cas. Par la suite, on a compris que le PTI allait exister et la communauté des numéros se satisfera en effet du PTI en tant que prestataire de services.

Et si vous voulez que la communauté des numéros ait un contrat direct avec le PTI, on pourrait prendre cela en compte, on pourra y réfléchir.

Je ne crois pas que je m'engagerai en ce sens aujourd'hui. Je voudrais parler à l'équipe CRISP et à notre communauté, mais je crois que si on

posait la question, il n’y aurait pas beaucoup d’objection qui serait soulevée. Nous sommes donc tout à fait d’accord pour cette idée me semble-t-il, d’un contrat direct avec le PTI. Pourquoi pas.

LYNN ST. AMOUR : Alissa puis Joe.

ALISSA COOPER : Donc, premier point. Je ne crois pas que c’est le bon moment de débattre de ce consensus [inaudible]. Je crois qu’on a eu des commentaires de l’équipe CRISP nous indiquant que c’est possible de faire un contrat avec l’ICANN. Donc ne passons pas plus de temps là-dessus, je pense que ce n’est pas utile. En plus, nous avons déjà passé beaucoup de temps là-dessus. Nous devons parler de la zone racine de beaucoup d’autres termes et d’autres points.

Il faut voir quelle est la sous-équipe et définir d’ici demain le travail de la sous équipe.

LYNN ST. AMOUR : Donc on va essayer d’aller plus rapidement et voir si nous soutenons l’amendement dont on a parlé, l’amendement d’Alissa.

Donc on va parler en ce sens. Joe, Kavouss et Michael. Ensuite, je terminerai avec ces personnes.

JOSEPH ALHADEFF : Kavouss et Michael vont parler de cela. Je veux parler d’autre chose.

Donc moi je voudrais relancer le débat sur autre chose.

KAVOUSS ARASTEH : Je voudrais recommander de ne pas demander à la communauté des numéros d'avoir un contrat avec le PTI. C'est en dehors de leurs attributions. Je suis désolée, ce n'est pas leurs attributions.

MICHAEL NIEBEL : Il faut vraiment clarifier les choses, je pense.

Je note avec intérêt que beaucoup de personnes se concentrent sur le PTI en détail alors que c'est juste un détail de mise en œuvre pour beaucoup de personnes. Il y a différentes perspectives sur le PTI.

JOSEPH ALHADEFF : Je crois que nous avons sur notre transparent les différents commentaires qui requièrent plus de détails, qui demandent une clarification. Et je crois qu'on doit noter cela parce qu'il faudra répondre différemment à ces commentaires.

Je crois qu'il faut qu'on relise notre propre travail parce que nous analysons notre propre travail avec notre propre compréhension ; il faut que ça soit compréhensible pour autrui et ce n'est peut-être pas – il y a des personnes qui n'ont peut-être jamais entendu parler de l'ICANN, alors je ne sais pas comment ils vont comprendre de quoi on parle.

Mais il me semble que nous devrions capturer ces commentaires séparément sur un fichier séparé peut-être, et revoir si nous avons été

bien clairs dans ce que nous avons dit. Ou est-ce qu'on doit donner peut-être un peu plus de détails ?

Je crois que ça court-circuiterait le fait que nous n'avons pas beaucoup de temps aujourd'hui et demain, donc il faudra le faire à un certain moment.

LYNN ST. AMOUR :

Alan, vous ne voulez pas reparler ? Bon très bien.

Daniel a fait une proposition. Alissa a fait un amendement amical.

Je vous demanderai donc de relire un petit peu cet amendement et nous dire également que vous voulez parler et travailler en petit groupe.

ALISSA COOPER :

Je crois que pour revenir un petit peu en arrière et pour parler de ce qu'il y a sur le transparent qui est à l'écran, il faut déterminer si l'ICG peut se pencher là-dessus en rédigeant des textes, des points supplémentaires, des paragraphes supplémentaires. Je crois que l'équipe aimerait faire cela, mais il faudra encore le définir et qu'on l'accepte ensemble.

Est-ce qu'il y a des questions qui doivent aller à la communauté des opérations ? Ou est-ce qu'il faut poser des questions [inaudible] envoyer le document pour information à la communauté des opérations. Donc il faut statuer là-dessus. Il faut décider.

Donc [inaudible] avoir un résumé de ce qu'a fait l'ICG, ou est-ce qu'on doit poser des questions ? C'est clair ?

LYNN ST. AMOUR : Oui. C'est clair pour moi.

Est-ce qu'il faut être proactif par rapport à cela ? Je sais qu'on a beaucoup parlé également sur la salle de bavardage Adobe Connect.

DANIEL KARREBERG : Ce que je voulais dire, c'est que nous avons deux options– deux choix. Noir et blanc un petit peu.

Un, être très formel et dire « voilà, la réponse était déjà dans la proposition », faire une déclaration très nette en ce sens. S'il y a un doute, parler avec la communauté des opérations et poser la question. Ou bien nous connaissons son groupe. Nous savons tous les débats qu'il y a eu déjà dans la communauté des opérations. Et être un petit peu plus proactif à ce moment-là, et décrire notre point de vue sur la base de tout ce qui a déjà été dit afin de promouvoir plus de cohésion, si cela est compatible. Et ainsi, éviter plus de problèmes de compréhension.

Donc c'est une question fondamentale. C'est une manière de travailler.

Moi, je crois qu'il faut qu'on réfléchisse à cela ensemble, ici, dans cette salle entre nous. Ce n'est pas si noir ou blanc que ça en fait. Donc il y a des personnes qui disent qu'il faut être très formel, et il y a d'autres personnes qui pensent que ce n'est pas [inaudible] faire du copié-collé notre travail, mais activement travailler à un système cohérent, une proposition cohérente.

Moi j'essaie de voir un petit peu ce que vous pensez en vous écoutant. Est-ce qu'on va être formalistes – formels, ou bien est-ce qu'on va être

proactifs ? Il y a des avantages et des inconvénients d'un côté ou de l'autre. Donc voilà ce que je voulais dire. C'est une question large, une métaquestion qui se pose, mais importante je crois.

LYNN ST. AMOUR : Je vous ai entendu dire que vous préféreriez le proactif.

DANIEL KARREBERG : Oui, personnellement moi je préfère la méthode proactive parce que nous avons une commission de 24 personnes. Et si nous voulons avancer, je crois qu'il faut qu'on travaille d'une manière proactive. Donc parlons de cela.

LYNN ST. AMOUR : Pour ceux qui sont dans la salle, il y a beaucoup de mains qui se lèvent donc par rapport au fait que nous allons être proactifs au moment d'aborder ces questions.

Donc maintenant, on passe à la création de la sous-équipe, ou du sous-groupe.

ALISSA COOPER : Qui veut faire partie de ce sous-groupe ou cette sous-équipe ?

LYNN ST. AMOUR : Je me porte volontaire. Joe a dit qu'il voulait en faire partie, mais n'est pas là.

ALISSA COOPER : Lynn, Élise, Patrik, Joe, Michael, Manal. Je pense que c'est bien. Vous comprenez tout ce qu'est la mission de ce sous-groupe. Vous avez d'ici demain. Lynn, est-ce que vous pouvez diriger le groupe ? Très bien.

Passons maintenant à la question liée à l'administration. Milton, vous avez 30 minutes. Nous allons faire donc notre pause déjeuner. Et en fonction de notre progrès, nous allons nous arrêter pour manger où nous allons travailler pendant le repas.

ME MUELLER : Je vais commencer par passer en revue très rapidement les commentaires. Vous les avez sur l'écran.

Je vais mettre l'accent sur le fait qu'il y a eu un éventail très large de commentaires sur des questions assez évidentes, à savoir la maintenance de la zone racine. Et il y a eu des inquiétudes par rapport au fait que la NTIA avait en quelque sorte commencé un processus pour résoudre ces questions ; et demander la participation de VeriSign et de l'ICANN, et qu'il n'y avait pas eu de commentaires publics par rapport à cela.

Encore une fois, je répète, c'est un éventail très large de commentaires. Il y a des groupes d'intérêts publics en Inde, des associations des Caraïbes, la gouvernance de l'Internet de la Corée, beaucoup d'entités qui cherchaient à ce que l'ICG clarifie ou prenne des mesures spécifiques, à savoir demander au comité consultatif d'évaluer certains aspects, demander aux communautés opérationnelles de réviser certains aspects, notamment à la communauté des noms.

Quoi qu'il en soit vous avez donc un certain nombre de propositions qui nous demandent de prendre des mesures ou des actions, de faire quelque chose. Il y a eu un commentaire en ce qui concerne la propriété de la zone racine ; cela n'est pas clair en termes des implications que cela peut avoir pour nous, en ce qui concerne le processus de modification de la zone racine.

J'ouvre la discussion maintenant si les gens qui sont concernés par ces commentaires sont satisfaits de mon aperçu, s'il y a des aspects à ajouter ; vous avez la parole.

Lynn, vous avez traité un certain groupe de commentaires. Vous avez examiné certains ces commentaires. Joe ?

LYNN ST. AMOUR : Je pense que c'est correct. Paul.

PAUL WILSON : Je voulais juste clarifier un point que vous aviez présenté.

Dans ces commentaires, vous avez parlé d'une révision ; c'est le SSAC et non pas le RSSAC.

MILTON MUELLER : Oui. Trop d'informations dans mon cerveau. Excusez-moi, c'est le SSAC.

ALISSA COOPER : Est-ce que Patrik souhaite faire un commentaire ?

Quand on passait en revue ces commentaires, j'étais surprise par le fait que l'on ait laissé de côté cela dans notre processus. Cela a été laissé de côté par la NTIA. Et je vois bien pourquoi les gens se demandent ce que nous pouvons faire là-dessus. Nous pouvons soit en parler à la NTIA –, mais le fait que la proposition n'est pas prise de décision par rapport à ce point spécifique que soulèvent les commentaires ne nous permet pas de voir très clairement à qui on doit poser cette question.

Donc je suis un peu perdu par rapport au fait de savoir ce que nous pouvons faire au niveau de l'ICG.

MILTON MUELLER :

Tout d'abord, je crois qu'il ne s'agit pas uniquement de critique. Il ne s'agit pas seulement de gens qui critiquent le processus, mais de manière générale on parle de ce processus multipartite et de l'absence de ce processus multipartite lorsqu'on parle de ce point spécifique. Nous pourrions donc faire ce que les gens nous demandent de faire, par exemple lancer une consultation publique sur la proposition telle qu'elle est aujourd'hui en ce qui concerne l'ICANN et VeriSign, ou bien demander au SSAC son avis.

Mais je ne pense pas que l'on puisse le faire. Donc à ce moment-là il faudrait dire non, la NTIA a dit qu'ils allaient prendre en charge ce processus. On pourrait dire cela et expliquer de manière très claire pourquoi nous disons cela ; avoir une bonne justification de ce que nous faisons ou ce que nous ne faisons pas.

Nous avons Patrik, Joe et Russ.

Keith ?

Pour faciliter les choses, je vous demande d'utiliser Adobe Connect pour lever la main.

PATRIK FÄLTSTRÖM :

Je vais parler en tant que membres du SSAC.

Je vois que Russ a la main levée, donc il peut intervenir si j'ai oublié quelque chose.

Tout d'abord, tout le monde peut demander au SSAC de se pencher sur certaines questions. Conformément à notre charte, nous devons répondre aux questions de tout le monde, et bien entendu aux questions du Conseil d'administration. Nous nous occupons bien sûr de la sécurité, la stabilité des identificateurs en général, ce qui implique que nous pouvons aussi nous pencher sur les questions qui nous concernent directement.

Nous avons analysé les propositions du CWG et du CCWG en ce qui concerne le changement des processus, et nous avons signalé que, dans notre charte, nous devons répondre à ce type de question. Et dans les statuts, il y a eu des changements suggérés pour que l'ICANN tienne compte des suggestions du SSAC. Et cela devrait être mis en œuvre avant la transition.

Cela est très important de notre point de vue. Si par exemple nous formulons une recommandation au Conseil d'administration, cela doit être pris en compte par le Conseil d'administration.

Voilà un petit peu l'acheminement des suggestions les recommandations du SSAC, et c'est pourquoi il est important de voir comment ces recommandations sont mises en œuvre.

Nous avons également vu quelle est la relation entre cet acheminement et l'architecture qui sera créée pour formuler des recommandations au Conseil d'administration du point de vue du management. Et cela devrait être contrôlé par d'autres représentants du SSAC.

Si on extrapole un petit peu les choses, que se passe-t-il si le SSAC fait une recommandation au Conseil d'administration, et si ces recommandations sont en conflit avec l'organe créé, le nouvel organe créé, quel serait donc le processus de résolution de conflits à ce moment-là ?

Et de manière séparée, il y a l'accord entre la NTIA et VeriSign concernant le management, la gestion. Dans la salle Adobe, Keith a fait un commentaire qui a trait justement à ce que je viens de dire, mais vu d'une perspective différente.

Merci.

MILTON MUELLER : Merci beaucoup, Patrik, de ces commentaires. Joe.

JOSEPH ALHADEFF : Russ, est-ce que vous voulez intervenir avant ?

MILTON MUELLER : Si Russ veut intervenir avant, je n'ai aucun problème.

RUSS MUNDY :

Comme Patrik l'a bien dit, un certain nombre de ces questions ont été déjà examinées par le SSAC dans ces publications. Le SSAC a abordé un certain nombre de questions qui sont liées aux recommandations qui ont été faites. Dans certains cas, on ne rentre pas dans les détails, mais un commentaire du SSAC que j'aimerais évoquer va au cœur de cette question.

C'est en fait l'annonce originale de cette transition. Cette annonce indiquait qu'il y aurait davantage d'informations de la part de la NTIA par rapport au fait de savoir ce qui se passerait avec l'accord de coopération avec VeriSign. Et pour ceux d'entre nous qui avons suivi cette question, ces informations, on ne les a jamais eues. Cela nous met dans une situation assez difficile ; que nous avons eu des orientations de la part de la NTIA qui nous demandaient de faire un certain nombre de choses, et c'est là que nous pouvons dire que ces questions ne rentrent pas dans notre champ d'action parce que tout ce qui est lié à cet accord de coopération resterait en dehors de ce que nous pouvons faire. Il est difficile de savoir si cela rentre ou non dans notre champ d'action.

Je dirais que le SSAC a fait une déclaration générale disant qu'il faut qu'il y ait un accord en place avec les parties concernées au moment où cela rentre en vigueur, mais je ne suis pas sûre si l'on peut dire davantage à ce stade.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Avant d'enlever ma casquette du SSAC, je voudrais dire que nous, en tant qu'organisation signataire du CCWG, nous avons approuvé cette proposition. Ce qui veut dire que si moi-même ou Russ avons des commentaires à propos du contenu de la proposition du CCWG, nous l'avons déjà prouvé. Je voulais tout juste vous rappeler cela.

MILTON MUELLER : Très bien. Joe ?

JOSEPH ALHADEFF : Je pense que Patrik et Russ ont souligné le fait que c'est une question qui concerne la sécurité et la stabilité.

Or, cela est en dehors des sujets que nous sommes censés aborder. Et je voulais mettre l'accent sur ce niveau d'incohérence par rapport à ce qu'on nous a demandé de faire vs ce qui peut avoir un impact sur le travail que nous faisons.

Je pense que nous devons mettre l'accent sur cela. Tous les commentaires qui ont trait à la gestion de la zone racine visent la transparence du processus de consultation. C'est un point en commun dans tous ces commentaires. Et je pense qu'il y a eu un commentaire la Suède lié à la transparence de ce processus, parce qu'il y a des éléments qui n'apparaîtront pas dans le processus à l'avenir.

Notre rôle serait donc celui de dire que ce n'est pas à nous de rerésoudre cette question. Je pense que nous devons travailler sur les questions sur lesquelles nous devons travailler, mais nous devons parler aussi de la pertinence de cette question, sachant que la transition a

certaines aspects qui restent en dehors. Pour le moment, je ne sais pas si notre travail – pardon, il y a un travail qui sera fait après, mais je pense que nous avons le droit de suggérer qu’il s’agit d’aspects qui sont pertinents par rapport à notre travail. Et je pense que nous devons savoir si cette question est traitée ailleurs, autrement les gens vont nous dire qu’il s’agit d’une question qui reste ouverte.

MILTON MUELLER : Merci, Joe.

KEITH DRAZEK : Merci, Milton. Keith Drazek au micro.

Depuis le début de ce processus, depuis le début du travail de l’ICG, nous avons tous reconnu qu’il y avait des aspects qui restaient en dehors de notre champ d’action. C’est quelque chose que la NTIA a identifié comme devant faire partie d’un processus à part. La NTIA reconnaissait qu’il y avait des aspects des fonctions IANA qui étaient extrêmement liées à la gestion de la zone racine qui nécessitera une transition parallèle.

Donc il s’agit des responsabilités parallèles au niveau de la transition, et c’est dans cette discussion que rentre la question du contrat avec VeriSign. Je pense que la NTIA reconnaît qu’il s’agit de questions qui sont extrêmement liées, mais le processus initié par la NTIA en demandant cette proposition de l’ICANN est séparé du mandat de ce groupe. Il y a des points d’interdépendance entre de travail que nous avons mené et que les communautés opérationnelles ont mené. Il y a

un processus donc parallèle, mais je ne pense pas que nous devrions travailler sur un point qui ne rentre pas dans notre champ d'action.

MILTON MUELLER : Nous avons Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Pour rebondir sur ce que Keith vient de dire, dans le rapport du CWG, dans le paragraphe 150, il est dit qu'actuellement il y a un accord par rapport à la NTIA et à la gestion de la zone racine. La NTIA a dit qu'il y aurait une transition séparée et parallèle.

J'ai participé à une autre réunion il y a quelques mois sur la gouvernance de l'Internet, aux Pays-Bas, et il y avait un groupe de personnes y compris des représentants de la NTIA, qui a dit que la semaine d'après il y aurait un document qui allait être publié concernant ces aspects.

Aucun document – je n'ai vu aucun document. Mais il est clair qu'il s'agit d'une question séparée qui n'appartient pas à l'ICG. Il est mentionné – il n'est pas clair quelle sera la situation. Donc ce que nous pouvons faire en tant qu'ICG c'est tout simplement soulevé cette question, dire qu'il s'agit d'une question importante, citer peut-être la déclaration de la NTIA et c'est tout.

Keith a dit qu'il ne faut pas ajouter davantage de complexité à notre travail.

KEITH DAVIDSON :

Merci.

Je voulais rebondir sur ce que Keith Drazek vient de dire. Il y a une position de principe en disant que l'ICANN ne doit pas être le responsable de la maintenance de la zone racine. Et il est clair qu'on a reconnu qu'il s'agit de questions qui sont étroitement liées.

Je pense que l'ICG ne peut plus ignorer le fait que la maintenance de la zone racine – que tout changement des arrangements actuels concernant la maintenance de la zone racine pourrait faire en sorte que le soutien à la transition soit retiré.

Je ne sais pas si j'ai été claire, excusez-moi.

MILTON MUELLER :

Pourriez-vous répéter ce que vous pensez par rapport à cela ?

KEITH DAVIDSON :

L'ICANN ne doit pas devenir le responsable de la maintenance de la zone racine. S'il y a des discussions entre VERISIGN et l'ICANN et, qu'après ces discussions, l'ICANN dirait qu'il reprendrait ce rôle de maintenance de la zone racine, et cela ira allant du soutien manifesté par la communauté à la transition. Car il a été clairement établi que l'ICANN ne devrait pas devenir un responsable de la maintenance de la zone racine.

MILTON MUELLER :

La partie concernant le lien étroit entre ces aspects que vient de souligner Keith et au cœur du problème, car si on analyse de tout cela

du point de vue de la sécurité et la stabilité du DNS, c'est comme si vous construisez une maison, vous vous occupez de la plomberie, et qu'il y a un problème et que vous dites qu'il y a quelqu'un qui doit s'occuper de cela et comment répondre à cette question. C'est important d'avoir ce principe, à savoir que l'ICANN ne doit pas devenir le responsable de la maintenance de l'avant racine.

Et donc même si l'on fait confiance au gouvernement des États-Unis pour qu'ils mettent en œuvre cela de manière appropriée, de manière multipartite, ce principe devrait être respecté. Mais nous ne savons pas quelle sera la configuration institutionnelle de tout cela. Donc il y a des questions auxquelles nous ne pouvons pas répondre, des questions qui ont trait à l'exhaustivité, au modèle multipartite ; c'est difficile d'y répondre.

KEITH DAVIDSON : Je vais ajouter un petit peu de complexité à votre propre ; quand il y a des fuites niveau de la plomberie, ça ne veut pas dire qu'il pleut.

MILTON MUELLER : Nous avons Alissa.

ALISSA COOPER : J'avais demandé à avoir la parole parce que je voulais soutenir ce qui a été dit par Patrik et par d'autres collègues en ce sens qu'il faut tenir compte de ses inquiétudes, signaler cela, car cela pourrait représenter un problème pour la sécurité et la stabilité. Et quand je dis cela, cela pourrait représenter, je parle de la clarté autour des responsabilités

concernant le contrat pour la maintenance de la zone racine avec VeriSign.

Il y a eu un petit peu de confusion par rapport au document qui a été produit par VeriSign et par l'ICANN. Nous n'avons – je vais revenir en arrière.

La proposition dit, et cela a été approuvé par le CWG et la CCWG, qu'il devrait y avoir un accord entre l'ICANN et le responsable de la maintenance de la zone racine qui définit les rôles, les compétences, des uns et des autres.

Le CWG parler du document qui a été signé, et cela peut être un domaine de confusion. Est-ce qu'on a fait référence au fait qu'il y a un document qui n'a pas été produit par le IFO, parce que j'ai l'impression que cela a été soulevé et Kavouss en a parlé à un moment donné. Il a été dans une salle où quelqu'un de la NTIA a dit qu'il y aurait un document qui sera publié alors que ce document n'a pas été publié.

Je pense qu'il est clair qu'il y a une certaine confusion par rapport à cela et c'est pourquoi il faudra être clair si l'on écrit quelque chose par rapport à cela.

Nous allons beaucoup parler des questions (a), (b) et (d) sous cette rubrique, je pense que c'est bien, mais (c), (e) et (f) sont des questions un petit peu à part et nous ne devrions pas perdre de vue cela dans nos discussions.

Nous avons reçu d'autres questions concernant la gestion de la zone racine qui ne concernent pas forcément l'accord entre l'ICANN et VeriSign.

Nous sommes censés avoir notre pause déjeuner, mais nous pouvons continuer à parler ou bien nous pouvons nous arrêter et manger et parler sur les petits détails de modification du point de vue éditorial.

Milton, qu'est-ce que vous en pensez ?

MILTON MUELLER : Qui a faim ? Tout le monde a faim ?

Je pense que nous pouvons faire une pause et revenir après, réfléchir un petit peu à ces questions et aborder les questions que nous n'avons pas abordées auparavant lorsque nous allons revenir de notre pause déjeuner.

ALISSA COOPER : Et à ce moment-là, voir où nous sommes coincés par rapport à ces questions.

MILTON MUELLER : Je pense qu'il faut considérer qu'on a faim, et qu'il faudrait faire une pause. Moi, personnellement, je préfère faire une pause déjeuner.

ALISSA COOPER : Très bien. Le repas n'est pas prêt ? Très bien.

Nous allons donc attendre une dizaine de minutes jusqu'à ce que le repas soit prêt.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci à tous. Au revoir.

ALISSA COOPER : On me dit qu'à 13 h 15 nous allons donc avoir notre repas qui sera prêt.

[Pause]

MILTON MUELLER : Très bien. Donc on parlait de problèmes de gestion de la zone racine. Nous avons noté que dans les documents la NTIA il y avait une reconnaissance du fait que la proposition est intimement mêlée au système de la zone racine. Et on doit attendre que la NTIA développe son processus parallèle.

Donc la question qui se posait – on se retrouve en tant qu'ICG, il y a des limites, il y a des contraintes. Quel sera l'impact sur l'ICG ? Donc qu'en pensez-vous Mesdames et Messieurs ? Est-ce que c'est un processus qui ne fait pas partie de notre travail ? C'est à VeriSign, NTIA et l'ICANN de se charger de résoudre cela ou bien est-ce que c'est à l'ICG ? Est-ce qu'on a le droit de se pencher là-dessus ?

Est-ce que ça serait un rôle séparé ? Est-ce que l'ICANN sera chargée de la route zone racine ? On peut demander au SSAC d'en faire un rapport, je ne sais pas, quand dite faut ?

Daniel, allez-y vous avez la parole.

DANIEL KARREBERG : Eh bien, je crois que ça ne fait pas partie de notre mandat. Je pense que pour le moment nous avons déjà énormément de travail et beaucoup de travail qui n'est pas de notre ressort. Je crois que nous nous engageons dans des éléments qui ne sont pas de notre ressort.

MILTON MUELLER : Oui. Nous avons Russ, Kavouss et Martin.

KAVOUSS ARASTEH : Je crois qu'on n'a pas besoin de parler de cela. Ça a déjà été traité. Donc je ne suis pas en faveur de cela. Ce n'est pas à nous de décider du fait que ce soit du ressort de l'ICANN ou pas. Nous devons simplement signaler que ça a été mentionné déjà dans le rapport du CCWG, et doit être adressé de cette manière ; vous pouvez dire de manière directe ou indirecte par rapport à la transition. On ne doit pas dire totalement séparément. Ça doit être géré dûment avant ou après la transition.

Il faut se limiter absolument au travail qui nous incombe.

MILTON MUELLER : Russ.

RUSS MUNDY : Merci. Oui, comme vous le savez c'est vraiment un domaine qui m'intéresse beaucoup personnellement. J'ai déjà beaucoup travaillé de par le passé et il me semble que c'est extrêmement important.

Je suis tout à fait d'accord au niveau du processus comme l'a dit Keith Drazek d'une manière tout à fait brillante, ce que nous devons faire, à

l'ICG, c'est comme l'a dit Kavouss pas quelque chose qui est dans la proposition CWG, mais c'est quelque chose qui ne rentre pas dans notre structure. Donc je ne crois pas qu'on doit chercher des solutions.

MILTON MUELLER : Martin.

MARTIN BOYLE : Oui, j'ai beaucoup de sympathie et empathie avec les personnes qui ont fait des commentaires en ce sens.

J'aimerais noter que dans la proposition du CWG, dans le paragraphe 1150, il nous est indiqué une approche qui devrait être suivie au cas où les personnes chargées de la zone racine ne sont plus les mêmes à la suite de la transition NTIA. Et je crois donc que le point couvert, est-ce qu'on doit être plus clair dans la section 0 ? Je ne sais pas. Je l'ignore. Mais en fin de compte, le rapport entre les deux est dans la proposition.

Et en ce qui me concerne, on ne doit pas aller plus loin que cela. Donc je ne crois pas que nous serions très à l'aise si nous devions nous approprier cette activité qui ne nous appartient pas, qui ne fait pas partie de nos attributs.

JOSEPH ALHADEFF : Oui, on peut suggérer que ça ne fait pas partie de notre mandat ; c'est tout à fait exact. Mais je crois néanmoins, pour rebondir sur ce qu'a dit Kavouss, et je ne vais pas utiliser le terme que Keith, il y a des

interdépendances puisqu'il y a la sécurité et la stabilité de l'Internet qui est en cause. Donc il y a un rapport avec notre travail.

Nous suggérons que c'est quelque chose qui doit être résolu de manière appropriée dans le cadre multipartite. Mais je crois que la crédibilité de notre réponse à cette proposition doit inclure le fait qu'il y a des dépendances, parce que je n'ai pas entendu cela.

Il y a la sécurité et la stabilité de l'Internet qui est en jeu.

Je crois qu'il faut répondre correctement à cela.

MILTON MUELLER : À qui le tour ? Alissa.

ALISSA COOPER : Oui, je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit par différents intervenants.

Et je crois que nous reflétons cette section – nous devons nous référer à cette section au point 0. Donc en effet, on peut revenir là-dessus en ce qui concerne la sécurité et la résilience, la stabilité de l'Internet, oui. Je crois qu'on va remettre cela à l'écran peut-être pour que ça soit plus clair.

Bon. Vous nous avez dit que c'était au point 0 ; c'est facile à trouver. Qu'en est-il ? Paragraphe 55.

LYNN ST. AMOUR : Oui. [Inaudible] la proposition 123 dont a parlé Keith Davidson. Je crois qu'il faut revenir là-dessus. On en a déjà parlé un petit peu et je crois que c'est important de rappeler cela.

Donc la soumission a été qu'un des principes à la suite de cet environnement serait une distribution continue des responsabilités pour éviter de créer un point d'échec ; la séparation de ses rôles RZM est un exemple de ses principaux travaux. Je vais demander à l'ICG de considérer que la proposition de transition finale clarifie que la séparation qui existe depuis et même avant la création de l'ICANN soit poursuivie et soit mise dans les statuts mêmes de l'ICANN.

Donc je crois que cela permettra d'assurer la sécurité et la stabilité de l'Internet.

Donc je crois qu'on en a déjà pas mal parlé, mais je crois que c'est bien de mettre cela en perspective.

MILTON MUELLER : Et le point que vous avez soulevé ne fait pas partie de la section 0 du point 55.

Très bien. Je vois que c'est à moi de prendre la parole. Je ne sais même plus pourquoi je me suis mis sur cette file d'attente. Donc on va retourner peut-être à Alissa.

ALISSA COOPER : Bon. Je ne sais pas si ça sera satisfaisant, mais est-ce qu'on doit avoir – le RZM et le IFO ne sont pas la même entité en fait, on pourrait peut-être rappeler cela. Que les RZM sont une entité séparée.

MILTON MUELLER : Oui. On en a déjà parlé au niveau du PTI ; comment une filiale de décrire un contrat avec la maison-mère. Question de logique. Donc je crois que l'ICANN pourrait prendre les fonctions RZM comme il y a un contrat avec le PTI pour avoir également un contrat avec les RZM.

Donc j'ai Joe puis Kavouss.

JOSEPH ALHADEFF : Très bien. Donc je crois qu'il y avait un ou deux commentaires qui étaient en désaccord avec ce concept, que le rôle RZA ne soit pas continu. Donc je crois qu'il y a un commentaire qui venait de Suède, je crois. Donc c'était assez symbolique je crois, un effort symbolique, mais il me semble qu'il faut capturer ces commentaires, capturer l'essence de ces commentaires. Les prendre en compte.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Vous ne dites comment une filiale peut avoir un contrat avec la maison-mère, ça, ça a été fait après l'évaluation juridique et on a donné un soutien cela. Donc c'est possible niveau juridique. C'est tout à fait possible.

MILTON MUELLER : Oui. D'accord. Je veux bien. Mais dans le cas du PTI, on peut qu'il y ait un contrat avec une filiale, mais pas pour la maintenance de la zone racine, on ne peut pas que ces fonctions soient prises en main. Donc c'est pour cela qu'on faisait référence à ce contrat. Il y a différentes

options. Est-ce qu'on doit faire quelque chose d'autre. C'est la question qui se pose.

Michael ?

MICHAEL NIEBEL : Eh bien, je crois que l'esprit nous indique bien l'option que l'on devrait choisir. Parce qu'il y a une solution un petit peu artificielle. Ça, c'est ce dont on a pensé dès le départ. Mais je crois que cet argument serait tout à fait valide.

MILTON MUELLER : Russ Mundy.

RUSS MUNDY : Donc, pour parler et répondre à Joe en ce qui concerne l'administration de la zone racine, que cette fonction ne soit pas effacée –je crois que c'est le point de vue de Russ Mundy uniquement, personnel donc.

Je crois qu'une bonne raison de faire disparaître ce rôle d'administrateur de la zone racine, oui il me semble qu'on a un système d'administration qui existe et qui est difficile à remplacer parce que – est-ce que nous avons [inaudible], nous avons une organisation séparée ? C'est la question qui se pose. Est-ce que c'est difficile à remplacer ? On ne sait pas exactement parce que c'est quelque chose de nouveau. On va à l'aventure vers l'inconnu.

MERCI MUELLER : Keith, vous êtes d'accord ? Je voudrais donner la parole à Keith, et on ne sait pas quelles sont les fonctions de l'autorisation, Keith vous êtes d'accord avec ça ?

KEITH DRAZEK : Merci Milton. Oui bien je crois que la NTIA a bien indiqué que c'est une fonction administrative, une fonction d'autorisation qui est actuellement effectuée, et qu'ils ne feront plus cela. Donc qu'est-ce qui va remplacer ses fonctions que n'assumera plus la NTIA ?

Donc c'est le sujet de la proposition de l'ICANN avec VeriSign.

Moi je crois que si vous prenez très clairement les paroles de la NTIA, je crois que c'est appuyer sur un bouton d'approbation.

MILTON MUELLER : Je crois qu'il y a une équipe de conception également qui a travaillé à cela qui voulait ne plus avoir cette fonction, on a plus besoin de cette fonction d'administration.

KEITH DRAZEK : Oui. Ils avaient bien l'intention de faire cela. Je vois bien que la NTIA a télégraphié cela depuis mars 2014. Ils l'ont réitéré plusieurs fois, ils l'ont répété même très récemment le 17 août sur leur blogue ; ils ont dit qu'il n'avait plus l'intention d'assurer les fonctions d'autorisation des fonctions d'administration et la question qui se pose maintenant qu'elle va être le rapport qui va exister entre la personne qui s'occupe de la maintenance de la zone racine, VeriSign, et les opérateurs de l'ICANN.

Donc on va cette relation ? Est-ce que les contractuels ? Comment ça se passe ?

MILTON MUELLER : Donc Russ, Alissa, Martin et Kavouss. – Nous avons Alissa et Kavouss.

ALISSA COOPER : Moi je vois Martin aussi.

MILTON MUELLER : Martin et quelqu'un d'autre [inaudible]. Oui. Ils ont levé leur main.

ALISSA COOPER : Je voulais simplement déclarer [inaudible] voir si l'ICANN servir ces deux fonctions avec délégation ; je ne crois pas que ça va marcher, ça. Ceci dit, si ça doit être reflété dans la proposition, ça devrait venir du CWG. C'est notre règle.

Je crois qu'on peut envoyer ce commentaire ou l'essence de ce commentaire au CWG, et c'est comme ça qu'on disposerait de ce commentaire 1, 2, 3. Je crois que – ça ne doit pas être un critère.

MILTON MUELLER : Mais je crois qu'on a déjà fait cela. Il y a l'équipe de conception – et j'étais sur cette équipe – on est arrivé à la conception [inaudible] une conclusion [inaudible] pas beaucoup. Bon, en fait – oui. Peut-être il faut demander une clarification parce qu'en effet ça n'est pas extrêmement clair.

Il y avait beaucoup d'opinions qui étaient plutôt pour, mais je ne sais pas si une déclaration – oui. Donc je vois que Grace lève le pouce.

Je crois que c'est possible. On peut travailler avec le CWG. On va prendre cela comme une décision. C'est une action que nous allons effectuer. On a besoin d'être de plus de clarification de la part du CWG.

Très bien, donc Martin.

MARTIN BOYLE :

Merci, Milton. J'aimerais revenir sur la question de l'autorisation. Le rôle d'autorisation. Parce qu'au CWG on a beaucoup débattu de ce rôle d'autorisation, et c'était très clair, c'était très positif. Le rôle d'autorisation ne devait pas être maintenu dans la proposition du CWG. La raison pour cela, c'est que ce serait très simple pour qu'un rôle d'autorisation par la suite devienne une porte ouverte. C'était un risque donc.

Et il me semble, pour revenir un petit peu là-dessus et assurer un suivi, les débats qu'on a eus sur le rôle d'administration de maintenance de la zone racine et l'opérateur des fonctions IANA étaient séparés au niveau de leur livraison parce que cela permettait d'avoir des yeux supplémentaires, un regard supplémentaire sur ce qui était proposé et sur ce qui faisait le plus sens.

Donc je pense que ces concepts sont déjà dans la proposition du CWG. Et il me semble que cela m'inquiéterait quelque peu si nous remettons en cause et remettent en question ce qui était un consensus, une décision par consensus après un très long débat sur ces deux décisions précises. Je suis bien conscient du fait que dans le cadre du processus, il

est possible à l'avenir, c'est une possibilité œuvre et qui s'ouvre, il est à ce moment-là possible d'avoir son rôle. Je ne me rappelle plus des détails, mais on peut envisager ce rôle soit tenu à l'avenir, si besoin est, après l'analyse et l'évaluation des fonctions, parce qu'il y aura un processus évidemment d'évaluation des fonctions, pour voir comment ça se passe.

KAVOUSS ARASTEH :

Donc je crois que la situation n'est pas très claire.

Depuis le 14 mars 2014, le CWG en juin, dernière proposition soumise à l'organisation fondatrice et signataire de la charte. Donc il me semble qu'il est possible d'une manière ou d'une autre que cette question soit soulevée. Je ne sais pas si on doit rester silencieux à ce niveau jusqu'en juillet 2016, je ne sais pas, il faut le mentionner quand même.

Comme je l'ai dit, ça a un impact de quand même sur la sécurité et la stabilité de l'Internet. Et donc il faut savoir si c'est simplement un travail de maintenance ou si c'est un travail un petit peu différent. À la suite de la transition, quel est le rapport avec cette transition des fonctions IANA, avec le reste de la structure. Je crois qu'on a besoin de clarification formelle, informelle, par l'ICG, par le président de l'ICG, par les personnes qui connaissent bien le fonctionnement du NTIA, peut-être même de la NTIA en elle-même. Je crois que c'est quelque chose sur lequel il faut revenir.

Ça fait un mois à peu près j'ai suivi ça de près, je n'ai rien vu venir au niveau des clarifications.

MILTON MUELLER :

Essayons donc de conclure un petit peu. Je vois que nous sommes d'accord pour dire qu'on ne devrait pas développer une proposition sur l'évolution de la RZM, c'est la NTIA qui s'occupe de cela. Donc peut-être qu'on va dire qu'on est « des laquais de la NTIA, on ne peut rien faire », mais bon, on l'acceptera. C'est un commentaire négatif, il faut savoir prendre cela en compte.

Mais nous allons noter que le CWG a déjà indiqué qu'il n'y aurait pas d'autorisation de la zone racine ; c'est un consensus. Et il y a un accord également sur le fait qu'ils ne veulent pas que l'ICANN soit l'entité chargée de la maintenance de la zone racine.

Il y a donc deux questions qui se posent, que nous devons gérer maintenant à la suite de celles de vos débats Patrik. Est-ce qu'il est approprié que nous posions la question à la NTIA ? Comment allez-vous gérer l'accord contractuel entre l'ICANN et RZM, et est-ce que cela va avoir un impact sur nos conclusions ? Donc ça ne doit pas être l'ICANN qui fasse cela. Bien qu'on laisse la NTIA à exécuter sans que nous leur posions de questions, sans que nous essayions de les guider.

L'autre question à régler également : devrions-nous effectuer des commentaires ou poser des questions sur l'aspect séquentiel de l'implémentation, la mise en œuvre totale ? Et avec qui ? C'est de gestion avec un processus parallèle que fait la NTIA, est-ce que ça doit arriver avant telle date ? Comment – on peut poser la question à la NTIA me semble-t-il. On peut demander au CWG, comme le disait Patrik, que prendra-t-il si cette entité qui est de l'architecture rentre en conflit avec les conseils du SSAC. Est-ce qu'on pourrait réconcilier les deux ?

Je vois que là, beaucoup de personnes veulent à nouveau lever la main.

Kavouss – Kavouss non, Joseph, Russ, Alissa et puis Kavouss.

JOSEPH ALHADEFF : Eh bien. Ma suggestion, je n'ai pas vu ça noter. On est des laquais qui ont une forte personnalité, beaucoup d'attitudes. On doit résoudre ces questions. C'est un élément important de notre travail et ça a un impact sur la transition. Il faut résoudre cela. Il y a des paramètres à prendre en compte. Je ne crois pas qu'on doit faire ce travail, je ne crois pas que ce soit notre rôle. C'est ce que j'aimerais dire pour modifier un petit peu les propos de Milton.

MILTON MUELLER : Oui. C'est une observation que j'ai vue sur Adobe. Élise disait cela. Il doit y avoir déjà une consultation de la communauté au sens large.

Nous avons Russ Mundy qui va prendre la parole.

RUSS MUNDY : Merci, Milton. J'aimerais dire –

Vous avez parlé de la séquence, de l'ordre chronologique. Je crois qu'il est un paragraphe là-dessus mis en place avant que la NTIA n'existe plus –

donc oui. Je crois qu'on en a déjà parlé du calendrier un petit peu.

MILTON MUELLER : Oui très bien, merci.

Joe ? Je voulais prendre la parole. Alissa.

ALISSA COOPER : Je suis d'accord avec Joe et Russ. Je ne suis pas sûre que les termes utilisés, c'est mis sur Adobe Connect, répondent vraiment à la question parce que ça parle de la séparation des rôles. Ce n'est pas vraiment la même chose que d'avoir plusieurs rôles effectués par plusieurs entités. Ce n'est pas la même chose.

Je crois qu'une action est nécessaire à prendre quand même, revoir peut-être cette section de la proposition, peut-être changer un peu les termes de cette proposition au niveau du libellé.

ELISE GERICH : Donc j'ai posté le texte. Moi je pensais à la séparation entre les organisations effectuant ces rôles. Je ne crois pas que ça soit dit où que ce soit. Donc il me semble que si on est d'accord dans ce groupe, ICG, que nous sommes d'accord là-dessus alors il faut l'indiquer. Je crois qu'on est satisfait de ce qu'on a obtenu du CWG, mais c'est possible de garder simplement ces termes.

MILTON MUELLER : Nous avons Kavouss et puis Patrik.

KAVOUSS ARASTEH : Je pense qu'on nous demande de faire des commentaires par rapport à deux questions. D'un côté la question de la NTIA, et d'autre part la question la séquence qui a été soulevée par Joseph.

J'aimerais savoir dans quelle mesure cet ordre séquentiel est en rapport avec la première question, car cela implique des choses qui doivent être faites, mais je ne vois pas quel est le problème et pourquoi cette question a été soulevée du point de vue de l'ICG à moins qu'il y ait eu des commentaires par rapport à cette question de l'ordre séquentiel.

Rien dans la proposition ne nous amènerait à évoquer cette question pour avoir des clarifications par rapport à cela, je parle de l'ordre séquentiel que vous avez évoqué pour inclure dans les activités de l'ICG.

Je pense [inaudible] qu'il serait utile de poser cette question s'il y a eu des commentaires de la part de la communauté ; on doit y répondre. Et à ce moment-là, poser la question à la NTIA et obtenir une réponse appropriée de la façon appropriée. Merci.

PATRIK FÄLTSTRÖM :

J'aimerais soulever un point de procédure.

Nous avons parlé du point de vue du SSAC et nous avons expliqué qu'elle a été le commentaire fait par le SSAC au CWG et au CCWG.

Nous devons être très prudents si nous souhaitons intervenir dans ce processus qui a fait l'objet d'un processus de consensus. La question est de savoir si – il est important, pardon, que ce que nous disons soit basé sur les commentaires que nous avons reçus en tant qu'ICG, car je ne voudrais pas que les participants individuels puissent intervenir dans ces processus qui ont fait l'objet d'un accord au niveau consensuel.

MILTON MUELLER : Ce qui m'inquiète c'est un petit peu le fait de savoir comment nous répondons aux questions que nous avons posées.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Je suis tout à fait d'accord avec vous et c'est pour cela que je dis – c'est pour ça que je vous ai parlé des commentaires ou des contributions du SSAC.

MILTON MUELLER : Daniel Karrenberg.

DANIEL KARREBERG : Tout d'abord je suis tout à fait d'accord avec ce que Patrik vient de dire. Deuxièmement, je répète ce que j'ai déjà dit, à savoir nous devons non seulement examiner des commentaires qui ont été faits dans le processus de consultation publique, mais aussi nous devons remplir nous fonctions, notre rôle de répondre à ces questions qui ont été soulevées au-delà de ce qui a été déjà type.

À ce propos, j'aimerais que l'on focalise à nos discussions, que l'on cible nos discussions et que l'on pense à ce que l'on devrait dire.

En termes très généraux, ce serait utile si l'on pouvait arriver à élaborer un texte plus ou moins concret concernant ces questions et les réponses à ces questions.

MILTON MUELLER : Y a-t-il quelqu'un qui souhaite répondre Daniel ?

ALISSA COOPER : Je pensais que la question était la suivante. Nous avons qu'il nous faut faire un résumé des commentaires que nous avons reçus. Je ne sais pas si l'on doit en parler davantage.

Nous avons besoin d'un volontaire, quelqu'un qui se porte volontaire. Il y a déjà quelque chose de rédigé dans la proposition par rapport à cela. Il faudrait voir si la partie concernant la séparation et abordée par le CWG est claire ou pas.

Donc nous avons besoin de volontaires pour s'occuper de ces deux questions.

MILTON MUELLER : Vous dites que ce sera un processus qui devra suivre un certain ordre. D'un côté, identifier les questions, et puis voir comment nous rédigeons le texte à propos de cette question.

Je suis tout à fait d'accord. Je ne pense pas qu'on soit prêt à rédiger un texte à ce stade.

ALISSA COOPER : Si vous voulez faire ça ce soir, nous pourrions voir cela demain matin.

MILTON MUELLER : Ce sera possible. Je ne sais pas si j'ai des surprises dans ma boîte e-mail, mais ça sera possible.

d'administration, le but étant d'aborder ces commentaires faits pour l'autre consultation publique.

Je pense que le message à faire passer ces que l'analyse, à ce jour, faites par le CCWG c'est qu'il faut travailler davantage. Il y a beaucoup de travail à faire. Je vous avais dit lors de notre dernier appel que les recommandations qui devraient être faites pour la réunion de Dublin, il y a des problèmes de temps qui se posent.

Je ne dirais pas que c'est impossible. Je ne veux pas parler au nom des présidents du CCWG, mais je pense que vu les discussions qui seront nécessaires, il serait probable que la date de Dublin ne soit plus une date faisable.

KAVOUSS ARASTEH :

Si Alissa me le permet, si mes collègues me le permettent, je vais rentrer un petit peu dans le détail de ce qui s'est passé depuis une dizaine de jours.

Le CCWG pensait que la proposition qu'ils avaient présentée pour l'amélioration, le renforcement de la responsabilité de l'ICANN, concernait donc l'habilitation de la communauté et toute une série de recommandations ainsi que des différents points qui ont été suggérés.

La consultation publique a été lancée. Nous avons eu une réunion très tard dans la nuit pour moi. Il y a eu des contributions, mais quelle était la proposition de départ du CWG ?

Il y avait six ou sept domaines par rapport auxquels la communauté serait habilitée. La communauté pourrait accepter ou refuser les

changements dans les statuts fondamentaux et dans les statuts, les changements dans le budget, le plan stratégique, la révocation de membres individuels Conseil d'administration ou la révocation de l'ensemble du Conseil d'administration, et de manière implicite le budget de l'IANA, et de manière implicite le processus de séparation.

Voilà les pouvoirs accordés à la communauté dans la proposition.

Il y avait trois étapes. La première étape : les gens discutent de la façon dont les choses devraient être faites. Ensuite – avant c'était une assemblée de l'ICANN, puis ils ont pensé que le mot assemblée pouvait envoyer à un organe de prise de décision alors qu'il s'agit tout simplement d'un organe de discussion où participeraient toutes les parties concernées plus tous les individus qui souhaiteraient participer à ces échanges de point de vue entre les différents organes, y compris au processus de votation ; mais je ne vais pas rentrer dans le détail.

Voilà la situation. Il y a différents seuils pour le processus de vote, etc. Et je ne vais pas rentrer dans les détails.

Le 3 septembre, nous avons eu une réunion avec le Conseil d'administration, l'ensemble du conseil d'administration, et à ce moment-là, le Conseil d'administration avait dit qu'ils avaient une proposition alternative. Ils n'ont pas expliqué quels étaient les détails de cette proposition alternative. Ça a été une réunion assez difficile puisqu'on n'avait pas de détail. Et le 10 septembre cette proposition alternative a été présentée.

Cette proposition disait que le CCWG était rentré en conflit avec le processus multipartite ascendant, et que cela crée des déséquilibres

entre les gouvernements, le secteur privé, etc. Et qu'il y avait des manières spécifiques de faire les choses qui serait difficile à mettre en œuvre, c'est pourquoi le Conseil d'administration a suggéré une autre proposition.

Leurs propositions s'appellent MEM. Mécanisme multipartite – et cela serait possible d'être fait dans le cadre des procédures actuelles de l'ICANN. Cette proposition comporte un tableau. Dans le tableau, il y a trois catégories ; des catégories où le Conseil est tout à fait d'accord avec le CCWG, une deuxième catégorie par rapport à laquelle ils ont des réserves, et une troisième catégorie deux sujets qu'ils ne pourraient pas accepter. Dans cette catégorie figure le membre unique de l'ICANN, le deuxième point c'est le pouvoir de la communauté de refuser le budget et de refuser le plan stratégique de l'ICANN. Ils ne sont pas d'accord avec cela. En ce qui concerne la révocation des membres du Conseil registration à titre individuel, ils ont des commentaires en ce sens que ce n'est pas positif, que cela entraîne une certaine instabilité au niveau du Conseil d'administration. Ils veulent que ce processus soit fait différemment.

Un autre point qui a été soulevé dans la proposition concerne le fait que le processus entre la requête et le vote, cela n'est pas souhaité par l'ICANN. Cette approche qui inclut un forum n'est pas souhaitée par l'ICANN. Et pourtant, il s'agit d'une opportunité de discuter des questions avant d'arriver à un processus de vote. Cela n'a pas été mentionné de manière appropriée, et apparemment, le Conseil d'administration, apparemment je dis, ne serait pas d'accord avec cela.

Un autre point pour lequel le Conseil d'administration n'est pas d'accord c'est la piste de travail 2. Un grand nombre de points ont passé à cette piste de travail 2 par manque de temps ou autre. Donc sous la rubrique activités en cours, figurent des processus qui devraient être abordés en détail plus tard. Le Conseil d'administration ne serait pas d'accord avec cela même si ce n'est pas tout à fait clair comment cela devrait être fait.

Le processus actuel est le suivant. Qu'est-ce qu'on doit faire avec la proposition du CCWG ? Certaines personnes considèrent que l'ICANN intervient très tard dans le processus pour altérer ou modifier le processus du CCWG ; d'autres personnes pensent que ce n'est jamais trop tard, et qu'à tout moment, il faut accepter d'autres propositions, et qu'il faut essayer d'harmoniser ces deux propositions pour arriver à un accord, car pour des gens comme moi il est important que l'on puisse écouter les réserves du Conseil d'administration.

Donc il a été décidé que la réunion de Dublin ne serait pas le moment d'arriver à une conclusion au niveau de ce travail. En tant que liaison de l'ICG, je pense que puisque la question du budget, d'approbation de refus du budget par la communauté, a été retirée de cette proposition, la question budget de l'IANA reste en suspens. Voilà un premier point.

ALISSA COOPER :

Est-ce que je peux vous demander une précision ?

KAVOUSS ARASTEH :

Il y a plusieurs points qui ont été soulevés dans le budget.

ALISSA COOPER : Mais toutes ces questions font référence aux commentaires du Conseil d'administration. C'est ça ?

KAVOUSS ARASTEH : L'ICANN n'accepte pas ce pouvoir de la communauté de révoquer ou de refuser le budget de l'ICANN, et c'est pourquoi la question du budget de l'IANA se pose.

ALISSA COOPER : Oui. Je voulais tout juste bien comprendre qu'il y a eu des commentaires reçus par le CCWG et que vous ne parlez que des commentaires reçus de la part du conseil d'administration. Je voulais être sûre d'avoir bien compris ce que vous dites.

KAVOUSS ARASTEH : La question du forum avait été abordée par le CCWG, et on était d'accord sur le fait que c'était un organe nécessaire.

Le pouvoir de la communauté et de l'IRP ont été réunis dans un seul processus alors qu'avant il s'agissait de deux processus différents. Le panel de révision indépendante et les pouvoirs de la communauté. Dans la proposition de l'ICANN, ces deux éléments sont réunis et cela figure dans leur proposition, à savoir comment ce processus allait être géré.

Ils disent, les SO ou les AC peuvent initier une requête. Les SO ou les AC doivent notifier tous les autres SO et AC et commencer une phase de discussion avec les autres SO et AC. Cela n'est pas très clair. Est-ce que

ce processus de discussion concerne le format, ou s'agit-il d'un autre processus qui ne dépend pas du forum. Ensuite il continue : les SO et les AC auront ensuite 21 jours pour considérer s'ils soutiennent ou non cette requête et pour initier un MEM, conformément à la quantité de SO et AC qui soutiennent la requête.

ALISSA COOPER :

Pourriez-vous essayer d'arriver à une conclusion ?

KAVOUSS ARASTEH :

Ils disent que tout cela dépend – est laissé à la discrétion du Conseil d'admettre. Donc la question du CCWG, ce qui a été préparé par le CCWG, resterait, serait à la discrétion du Conseil d'administration. Voilà grosso modo la discussion telle qu'elle est aujourd'hui.

Cette proposition du CCWG a été commentée par l'ICANN et une autre proposition a été présentée. Voilà. La situation n'est pas claire. Nous ne savons plus qui fait quoi. Le budget est resté en dehors de la proposition. La révocation des membres individuels aussi. Il y a mélange de certaines situations et nous ne savons pas à l'heure actuelle si la situation ingérable ou non avec ce nouveau modèle

Nous ne pouvons pas le savoir jusqu'à ce que l'on puisse avoir une discussion par rapport à cela. C'est pour cela qu'il y aura une troisième proposition du CCWG qui sera publiée pour consultation publique. Et donc nous dépendons du résultat des discussions qui auront lieu au mois de septembre.

La situation à l'heure actuelle n'est pas claire du tout.

ALISSA COOPER :

Merci. Merci Kavouss pour cette mise à jour. Nous voulons notamment savoir quelles sont les implications de tout cela dans notre travail.

C'est justement la discussion que nous devons avoir maintenant. Quelle est l'implication de tout cela dans notre travail en ce qui concerne le calendrier et le processus de l'ICG.

Je dirais d'ores et déjà qu'en ce qui concerne le calendrier de départ nous avons établi, on savait déjà dès le départ que le calendrier était très ambitieux. Nous avons parlé aujourd'hui une possibilité de demander aux communautés opérationnelles de précisions ou de clarifier certains points pour avoir une certaine interaction avec les communautés opérationnelles. Si nous faisons cela comme nous l'avons fait par le passé, il faudra établir une date butoir, et c'est la raison pour laquelle nous en tant que groupe nous devons décider nous allons respecter nos calendriers et nos processus ou non. Car quand nous envoyons une question aux communautés opérationnelles, il faut savoir si l'on va leur demander d'y répondre dans une semaine ou dans un délai plus important. Voilà un aspect que je voulais souligner.

Si nous allons poser des questions aux communautés opérationnelles, nous devons préciser quels sont les délais que nous allons fixer pour recevoir ces réponses. Je voudrais savoir quel est votre avis en ce qui concerne le calendrier et les processus. J'ouvre le micro donc pour que vous preniez la parole. Daniel.

DANIEL KARREBERG :

Merci beaucoup, Keith et Kavouss, pour ce rapport.

Du point de vue de notre processus, ces informations sont importantes, mais n'affectent pas notre travail du point de vue de nos processus. Nous essayons de travailler le plus rapidement possible et je suis d'accord avec Alissa sur le fait que s'il y a des applications – pardon, si nous devons poser des questions aux communautés opérationnelles il faudra établir des délais.

Ce qui m'inquiète, c'est que l'on ait le sentiment que les choses traînent et que l'on a introduit davantage de complications. Donc je vous demande d'être prudents. À la base, nos processus ne devraient pas être affectés par ces développements. Je pense que nous pouvons continuer à faire notre travail comme prévu et je pense qu'il faut être prudent par rapport aux complexités qui peuvent se présenter au-delà de ce qui a été prévu.

Donc je suggère que l'on continue de travailler tel que prévu, que l'on finisse notre travail et que l'on n'introduise pas davantage de complexité ou de complications. Éviter toute complexité qui ne soit pas nécessaire.

ALISSA COOPER :

Merci beaucoup.

JOSEPH ALHADEFF :

Nous avons entendu dire par Kavouss et Keith qu'ils allaient avoir des précisions vers la fin du mois de septembre lorsque la prochaine réunion aura lieu. Et je vois ici qu'on a deux questions majeures. D'un côté, le fait de savoir si à la fin de cette réunion ou après cette réunion, mais pas très longtemps après, si dans les questions que nous avons

reçues, il y a des éléments qui nous renverraient à une deuxième consultation par rapport à notre proposition. Et deuxièmement, savoir si le travail du CWG aura un impact sur les points d'interdépendance évoqués par l'une des communautés parce que cela pourrait nous affecter. Je ne sais pas quelles pourraient être les implications de ces commentaires faits par l'ICANN.

Donc je pense qu'il faut nous focaliser sur la proposition en tant que telle. Je pense que nous devrions continuer à faire de notre mieux pour essayer de faire avancer le processus, mais je sais également qu'il y a eu des commentaires des fonds parle de certaines inquiétudes par rapport au calendrier. Et nous devons être très prudents avant de modifier notre calendrier. Je ne pense pas que ce soit prudent d'introduire des changements à notre calendrier.

Il faut considérer – il faut savoir que notre crédibilité est en jeu même s'il y a des points d'interdépendance, car certains commentaires visent au fait que nous allons devoir faire attention à ces interdépendances. Et c'est pourquoi nous n'avons pas encore suffisamment d'informations pour pouvoir répondre à ces questions, mais nous devrions procéder de manière très prudente, car le fait qu'il y a un changement de calendrier ne nous empêche pas de continuer de travailler d'une façon diligente. Travailler rapidement est quelque chose de bien, mais de parvenir à un travail de qualité est encore plus important. Donc il nous faudra nous focaliser sur notre travail pour aboutir à un résultat qualitatif.

Je pense qu'un peu de pression au niveau des délais est quelque chose d'utile si le résultat est bon.

ALISSA COOPER : Merci. Jari ?

JARI ARKKO : Oui, pour rebondir sur ce qu'a dit Daniel, je suis tout à fait d'accord.

Deux commentaires. Selon moi, nous devons poursuivre avec le même processus. Cela s'applique à nous et au CCWG. Quel que ce soit qui commente que ce soit le Conseil d'administration de l'ICANN [pas une autre] opinion, je crois qu'on doit dévier de notre processus par rapport à la teneur des commentaires. Et je ne crois pas qu'on doit modifier notre comportement par rapport à une organisation ou par rapport à une autre. Donc vous sommes-nous dans notre processus ?

Soyons clairs à ce sujet. Comme on le disait auparavant, il manque peut-être certains points. On pourrait clarifier certains points, travailler à cela. Je ne parle pas d'une transition partielle, mais je crois que cette transition doit être clairement effectuée. Donc il faut voir notre statut, si on est prêt à cette transition.

Et un autre point que je voulais soulever, il existe un élan. Je crois qu'on risque de perdre notre élan si on rajoute à notre calendrier. Je crois qu'il faut conclure le plus rapidement possible.

ALISSA COOPER : Keith, vous avez la parole.

KEITH DRAZEK : Oui, merci beaucoup Alissa. Keith Drazek. Quelques commentaires.

Comme Kavouss l'a mentionné auparavant et comme ça a été dit, le CWG va se réunir la semaine prochaine à Los Angeles, vendredi et samedi. Je crois que c'est très intense comme débat pour le CCWG sur la responsabilité de l'ICANN, pour analyser les commentaires, pour voir où il y a un consensus, où on ne trouve pas de consensus, où il y a des différences très fortes entre les points de vue.

Donc moi je crois que l'une des raisons pour laquelle je l'ai dit auparavant, donc livrer tout avant Dublin, j'ai des doutes là-dessus. Je crois qu'il va y avoir des commentaires qui ont été [inaudible] et assez de travail qui a été effectué, il y a de changement requis pour la prochaine version pour qu'il y ait besoin d'une autre période de commentaire public.

Donc je ne pense pas que le CCWG-Responsabilité va arriver par rapport où ils étaient, à l'analyse de tous les commentaires publics qui viennent d'arriver, et je ne crois pas qu'ils vont avoir une version mise à jour et ensuite avoir le temps d'avoir une période de commentaire public, tout cela avant Dublin.

Donc avec Kavouss, nous vous indiquons ce qui a été dit de la part de la proposition CCWG. On va parler des points interdépendants. Et la communication entre les coprésidents ICG-CCWG-CWG va être absolument essentielle dans les semaines à venir pour s'assurer que tout le monde soit bien conscient des ramifications de ces décisions qui sont prises dans différents groupes.

ALISSA COOPER :

Merci beaucoup, Keith. Je donne la parole à Daniel.

DANIEL KARREBERG : Merci. Daniel.

Pour être bien clair, ce que j'ai dit auparavant, c'est de travailler avec diligence et rapidité également. Donc je ne dis pas soit prendre son temps, soit faire une qualité maximale. Je crois que c'est les deux.

Pour notre processus, je suis d'accord pour dire que la communication entre les différents groupes qui travaillaient à cela est absolument essentielle. Il est également très important et crucial de ne pas modifier les processus parce que selon moi, nous avons terminé, nous avons conclu notre document qu'on nous avait demandé de produire. Et nous devons donc maintenant uniquement travailler lorsque nous sommes ensemble ici, lorsque nous travaillons avec les communautés opérationnelles, il faut revenir au cas où les communautés opérationnelles ne soutiendraient plus.

Donc il va y avoir des discussions informelles de rapports qui existent entre le travail de différents groupes. Une fois que nous aurons terminé notre produit, nous devons dire aux autres, aux différentes parties prenantes, que nous avons terminé notre travail. S'il y a des changements à faire il faut nous le dire de manière formelle. Et là, il y a un nouveau processus. Peut-être avec le CCWG, peut-être avec d'autres commentaires publics. Mais on ne doit pas – je ne crois pas de manière informelle rajouter au calendrier, remettre à plus tard ; je crois que ça doit être très formel.

Je crois qu'on doit être un peu plus anal par rapport à notre processus.

ALISSA COOPER :

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Oui. Chers collègues, la situation n'est pas catastrophique pour les activités de l'ICG. Il y a différents points de vue entre l'ICANN et le CCWG, mais l'impact de cela sur les activités de l'ICG n'est pas très important.

Il y a cinq domaines qui nous inquiètent au niveau des noms.

Le budget de l'ICANN. L'ICANN ne veut pas que ce budget soit l'objet d'un veto de la part de la communauté. Il faut trouver une solution.

L'ICANN doit être d'accord pour dire que le budget des fonctions IANA doit être dans les statuts. Donc il y a une possibilité de veto à ce niveau-là et il faut ça soit indiqué dans les statuts ; et on en a beaucoup parlé au CWG. Donc il y a un budget IANA, et le budget global de l'ICANN. Je crois qu'il faut séparer les deux. Séparer le budget de l'ICANN du budget de l'IANA.

Ça, ça pourrait être résolu de cette manière.

Deuxièmement, le Conseil d'administration de l'ICANN.

Ils sont d'accord avec cette nouvelle proposition pour limoger tout le Conseil d'administration, mais pas un membre du Conseil d'administration spécifiquement. On peut trouver une solution à cela.

Troisièmement, les statuts de l'ICANN.

Il y a un accord. En améliorant un petit peu les statuts, pas trop de problèmes avec les statuts, donc un accord sur les textes statutaires,

donc c'est tout ce qui reste, c'est des panels d'analyse et d'évaluation indépendante. L'un n'est pas très d'accord au niveau du style. Ce n'est pas des différences très importantes, mais je crois qu'on peut en débattre plus. Je crois qu'on peut réconcilier les points de vue tant que ça n'a pas un impact fort sur ces éléments. Le reste, c'est un débat entre le Conseil d'administration et le CCWG. Ça va prendre deux mois, cinq mois, moi. Je ne sais pas. Ça, c'est le problème. Et je ne vois pas un problème majeur tant qu'on mentionne clairement que les critères du CWG doivent être respectés. Sinon nous aurons des problèmes, pour les budgets et pour les IRP.

Il y a des questions de calendrier qui se posent, des questions de clarification. [Inaudible] questions au niveau de la communauté, ces panels d'arbitrage, c'est ça qui pose un petit peu problème. Mais on peut réconcilier nos différences, je crois.

Ma suggestion serait, si vous le permettez, nous mentionnons ces critères qu'on ne peut pas modifier, et on peut continuer notre travail.

ALISSA COOPER :

Kavouss, mais est-ce que le CCWG ne s'est pas déjà engagé à dire qu'ils doivent répondre aux critères du CWG et les respecter ?

KAVOUSS ARASTEH :

Oui, ils l'ont fait – dans les documents, dans le Webinaire, ils l'ont mentionné. Donc j'ai été témoin de cela. Je peux vous dire que je suis convaincue à 100 pour cent. Si la proposition du CCWG est mise en œuvre, tous ces critères on n'y répond et on les accepte.

ALISSA COOPER : Bon. Ce que je voulais dire, donc on n'a pas besoin de revenir vers le CCWG avec plus d'assurance. En ce sens, les critères doivent être respectés. C'est toujours le cas. C'est une obligation. Donc on n'a pas besoin de les contacter ou quoi que ce soit.

Je vois Joe. Joe veut prendre la parole. Joe et ensuite on essaiera de conclure un petit peu sur ce point. Joe et Russ.

Mary aussi, non ? Non, non. Elle était absolument –

JOSEPH ALHADEFF : Quelques commentaires concentrés sur les interdépendances.

Donc la Commission des noms a pensé qu'il n'y avait pas beaucoup d'interdépendance. Donc une question se pose revient à la communauté des noms, et est-ce qu'ils peuvent assez soutenir cette proposition et penser que les problèmes seront résolus. Mais j'ai vu cela dans certains commentaires. Il pense que la proposition n'est pas finale parce qu'il y a encore des points d'interdépendance qui existent et qui doivent être réglés.

ALISSA COOPER : Mary.

Puis Russ.

MARY UDUMA :

Et vous avez parlé de questions de majorité par exemple, d'analyses des commentaires. 80% des personnes ayant fait des commentaires ont dit que notre proposition n'est pas complète. 80%. Il y a encore des problèmes à régler comme l'a dit Kavouss. Tout n'est pas réglé. Il y a encore du travail à effectuer. Et le Conseil d'administration propose des points, et cela va avoir des impacts. Ça devient alors très difficile d'avancer et de conclure notre travail.

Moi je crois qu'on peut continuer notre processus d'analyse en espérant que le CCWG va résoudre les problèmes avec le Conseil d'administration, et qu'on obtienne l'assurance du CCWG comme auparavant que la proposition est solide et valide, avec un texte solide une nouvelle fois.

Continuer à travailler. Continuons notre processus jusqu'à ce que l'on puisse plus avancer.

RUSS HOUSLEY :

Mary a dit des points que je voulais soulever, tout à fait excellents. Je crois qu'il faut supposer que le CCWG va fournir quelque chose qui répond aux critères d'autres entités. Je crois que nous devons faire notre travail, et une fois que tout est bien en place, que l'on puisse délivrer notre rapport, notre travail, notre proposition, et que la communauté des noms nous dise qu'ils ont obtenu un consensus avec le CCWG.

ALISSA COOPER :

Kavouss et puis nous concluons.

KAVOUSS ARASTEH :

Oui. Nous allons faire cela. Absolument. Ces critères, il faut les respecter, sinon on ne peut arriver à conclure quoi que ce soit. Notre système de fonctionner comme cela. Si l'ICANN peut changer cela, il faut nous en convaincre. Moi je crois qu'on peut y arriver. Je crois qu'on peut –

Pour le moment, ce qui est difficile, c'est le budget. Si on met cela dans les statuts par exemple, et si on a une bonne compréhension des différences sur les panels d'arbitrage également les CCWG et le CWG, je crois que c'est possible. Je crois que l'ICG est intact. Le problème c'est tout le reste du travail qui doit être fait ailleurs. Mais pour l'ICG, je crois qu'on est au point.

Donc je ferais de mon mieux pour expliquer cela est le CWG reviendra vers vous si c'est nécessaire.

DANIEL KARREBERG :

Il y a des problèmes de principe qui se posent. Ce que je comprends ans le processus jusqu'à présent, c'est que nous produisons une proposition et que le CWG a indiqué, pour que ça soit acceptable, le CCWG doit faire une proposition qui réponde à des critères.

J'ai un point de vue un peu naïf peut-être. Nous avons deux processus interdépendants. Nous livrons notre travail, délivrons notre produit à un point ou un autre. Le CCWG délivre son produit à un moment ou un autre. Et nous pouvons écrire une lettre que nous envoyons au Conseil d'administration de l'ICANN, qui montre bien qu'il y a des interdépendances.

Moi j'ai bien l'impression qu'on doit attendre que le CCWG ait terminé son travail et effectué sa proposition pour ce faire.

Ce que j'entends dans la salle, c'est différent. C'est un changement de processus, selon moi. Selon mon point de vue, j'aimerais que ça soit clarifié. Je crois que c'est un point important.

ALISSA COOPER :

Merci beaucoup, Daniel.

Ce que j'entends dans la salle, c'est qu'il y a des gens qui veulent continuer à avancer avec le processus que nous avons –

excusez-moi, vous voulez prendre la parole ? Si vous permettez, je vais résumer.

Alors, ce processus avait pour but de conclure tout à Dublin, que notre travail soit conclu à Dublin. Le CCWG aussi. Nous obtenions confirmation du CWG qu'on ait répondu à leurs critères et que ceci est effectué, et puis donner cela au Conseil d'administration, directoire de l'ICANN, et voilà. On peut ensuite prendre des vacances et faire une grande fête. Moi ça m'intéresse.

Ce que j'entends c'est que si on travaille bien pendant ces deux jours et si on se dit qu'on n'a pas besoin d'autres commentaires publics, et qu'on n'est pas en retard, notre but est de finaliser le contenu de notre proposition d'ici Dublin.

Un des points c'est qu'on n'a pas reçu confirmation du CCWG. Donc à Dublin, qui va se passer, c'est qu'on va se poser la question « qu'est-ce

qu'on fait ». On a une proposition finale. Et Dublin, c'est un bon moment pour parler de cela.

Donc voilà ce que je suggère.

Donc nous décidons à Dublin de ce que nous ferons si nous pensons avoir déjà terminé notre travail.

Donc vous êtes d'accord avec moi ? C'est comme ça que vous voyez les choses ?

Manal et Kavouss, ensuite on peut conclure un petit peu sur ce point.

MANAL ISMAÏL :

Vous avez partiellement répondu à ma question parce que je crois que nous sommes déjà d'accord au niveau des processus, que nous allons demander au CWG si les critères ont été respectés. C'est une question importante. Nous devons avoir une réponse qui va avoir un impact sur notre calendrier de travail. Donc ce n'est pas à nous véritablement de voir si notre calendrier sera affecté, mais ça dépend de la réponse un petit peu qu'on va obtenir du CCWG.

Merci beaucoup.

ALISSA COOPER :

Joe ?

JOSEPH ALHADEFF : Oui. À Dublin, on pourra se poser la question exactement, et nous aurons toutes les informations à ce moment-là vous prendre la bonne décision. Mais je voulais clarifier un point.

Tant que le CWG ne nous dit pas que la proposition est finale, notre travail ne semble pas fini. Donc le CWG dit que ça semble bon, ça semble OK, mais on n'en est pas sûr. Je crois qu'il faut arriver à une conclusion solide avec une proposition totalement finalisée.

Je crois, comme Kavouss l'a dit, que le que le CCWG doit terminer son travail et il y a encore des points de divergence. Je crois qu'on a besoin d'une proposition absolue, absolument finalisée.

ALISSA COOPER : Oui merci Joe. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Je crois qu'en ce qui concerne le CCWG, je crois qu'au jour d'aujourd'hui qu'ici Dublin, ils auront une conclusion. Mais ce n'est pas sûr.

Néanmoins, ça dépend de ce qu'ils vont faire comme travail le 26–27. Peut-être que ça sera deux semaines après Dublin, mais pour le moment je ne crois pas que l'on conclura à Dublin.

Je ne crois pas que l'impact efforts sur l'ICG. Ce problème de responsabilité qui se pose, cette responsabilité accrue de l'ICANN. Donc moi je ne crois pas qu'on a les mêmes dates qu'auparavant à cause du CCWG. Je crois qu'on a un retard au niveau du CCWG. Est-ce que ça va s'unir avec un retard de huit mois ? Je ne sais pas. Ou un retard plus ou

moins important ? Je ne sais pas, mais ils font de leur mieux le CCWG. Ils vont avoir une réunion. Ils ont parfois deux ou trois appels par jour, des conférences très nombreuses.

ALISSA COOPER : Merci beaucoup. Daniel, vous avez la parole.

DANIEL KARREBERG : Alors – d'accord, on n'en reparle à Dublin, mais la question que je me pose est est-ce qu'on a vraiment un accord ? Est-ce qu'il faut attendre le CCWG qu'il nous dise quoi que ce soit est ici Dublin, je crois qu'on peut voir la manière dont le CCWG communique son travail, nous envoie des réponses. Est-ce qu'on leur demande de faire cela ou est-ce qu'on leur demande d'attendre ? Est-ce qu'on a une discussion avec la tête du CCWG à ce sujet ? Un peu de prudence.

Je crois me que si l'on accepte ces interdépendances, je crois qu'on a déjà couvert ces interdépendances. On a déjà plus ou moins réglé ce problème avec deux documents très clairs, avec la piste de travail 1. Il me semble donc, pour moi en tout cas, on est en train de compliquer les choses potentiellement si on insiste trop sur ces interdépendances parce que d'autres OC peuvent venir nous voir. Nous aussi on veut des changements. On va avoir le même type de fonctionnement ou je ne sais quoi.

Donc si le CWG ne soutient plus de cela, il faut le faire savoir.

ALISSA COOPER : Merci. Mary.

MARY UDUMA : À chaque fois que Daniel parle, j'ai l'impression qu'il dit qu'on peut soumettre notre travail, notre produit, même si le CCWG ou le CWG n'a pas écrit pour dire que leur travail est terminé. Et je le répète, il y a ces problèmes d'interdépendance qui se posent. Quand pouvons-nous dire que notre travail sera achevé. Quand peut-on avoir l'assurance que le CWG, qu'ils sont satisfaits qu'on ait répondu à leurs critères ?

Vraiment, je dois réconcilier ces points de vue, ce que dit Daniel et ce que j'ai à l'esprit, que le travail pour moi n'est pas terminé.

Alissa, essayez de résumer un petit peu cela, mais si vous voulez revenir là-dessus.

ALISSA COOPER : Alors, Daniel n'était pas au courant du texte que nous avons écrit. Oui, Daniel.

DANIEL KARREBERG : J'ai fait une erreur, en effet. Il y a un texte que j'avais oublié. Je suis désolé. Je vais me taire maintenant. Vous avez mis dans la salle Adobe Connect ce texte que j'avais oublié.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Daniel, Daniel ! Vous n'allez pas vous excuser parce que véritablement, pour être honnête, je crois qu'on parle de deux choses différentes.

Quand allons-nous à l'ICG croire que nous sommes prêts. Que nous avons le texte final. Que nous avons la proposition. Que nous avons la confirmation du CCWG.

Et en général, un autre débat a eu lieu. À quel moment, à quelle date, la proposition finale est terminée.

Je suis un petit peu inquiet parce qu'on est en train de confondre, et on coupe les cheveux en quatre. Et il me semble que nous devons – nous avons besoin d'une confirmation je crois du CWG pour avancer.

ALISSA COOPER : Russ Mundy, dernier intervenant.

RUSS MUNDY : Oh merci. Bien, je voulais noter que le SSAC avait une approbation de la proposition du CCWG, et nous comprenons également qu'il y a des points réglés sur les interdépendances, et c'est détaillé. Ce n'est pas complètement en rapport avec ce que nous faisons à l'ICG, mais je crois que ça reflète un des points des points de vue des SO et AC qui nous dit qu'il y a des mesures à prendre, des actions à effectuer. Il faut que le Conseil d'administration s'entende avec le CWG au niveau des organismes signataires de la charte, et ainsi de suite. Je crois que tout ce qui a été dit, y compris par Joe, a été absolument utile.

On ne peut pas se déclarer qu'on a tous terminé avant que ce ne soit vraiment terminé et qu'on ait coché toutes les cases de notre liste de contrôle.

ALISSA COOPER :

Merci beaucoup.

Je crois que nous allons passer à un autre thème. Je crois que c'est assez clair maintenant donc on continuera plus tard cette discussion, et on va continuer dans le cadre de notre processus.

Donc, à quoi on va passer maintenant ? Analyse des commentaires. Nous avons conclu déjà sur la zone racine. IANA IPR, nous revenons à Martin Boyle.

MARTIN BOYLE :

Excusez-moi, j'étais tout à fait concentré. Très bien.

Cette partie spécifique de la proposition était donc un exemple de ce qu'a été la consultation publique, et je ne suis pas tout à fait sûr si les gens soutenaient vraiment ce qui venait du CWG dans leur processus.

J'ai le sentiment général, après avoir passé en revue les commentaires, que les inquiétudes concernent plutôt un manque de cohérence, un manque de précision, de clarification, entre les différentes propositions. Je pense que cela a été résolu.

Or, j'aimerais savoir quel est le point de vue de nos collègues concernant cette question.

Nous avons reçu un petit nombre de commentaires, environ cinq commentaires, ce qui veut dire que nous sommes beaucoup moins populaires que la question de la juridiction en tant que sujet.

Un de ces commentaires était un peu confus en ce sens qu'il semblerait suggérer que, ce point en particulier, qui venait du CWG, devrait faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Je ne suis pas tout à fait sûr si nous avons dans notre document de la proposition, dans la proposition de l'équipe CRISP, je ne suis pas sûr si cette proposition a été acceptée comme étant la base d'une solution, et c'est pourquoi je serais ravi d'écouter les commentaires de mes collègues.

À notre commentaire que nous avons reçu parle des implications juridiques d'un détenteur individuel de la propriété intellectuelle. Ce commentaire concerne le fait de savoir si une organisation indépendante peut détenir ce type de droits de propriété intellectuelle concernant la marque commerciale IANA. Il y a eu également des déclarations concernant les mécanismes de reddition de compte de titulaires de droits de propriété intellectuelle en ce qui concerne l'accès équitable à toutes les parties qui doivent accéder à cette marque.

Il y a eu également un commentaire disait qu'il fallait avoir une évaluation de l'impact de la proposition que nous analysons.

Il y a eu également un seul commentaire qui pourrait, à mon avis, être assez significatif ; à savoir, l'IPR des registres des registres mêmes qui détient ces droits de propriété intellectuelle. Je ne suis pas un juriste et

J'aimerais donc avoir votre opinion par rapport à ce que ça pourrait représenter et si cela doit attirer notre attention.

Ensuite, non pas sur notre liste qui est sur le tableur, mais d'ailleurs, je me souviens avoir lu un commentaire par rapport aux ressources partagées par rapport aux droits des communautés à changer ou à éditer les sites Web, et donc le risque qu'implique que ces droits soient partagés.

Je pense que cela peut être couvert par le fait que c'est la PTI qui ferait ces changements, et à ce moment-là, il y aurait une distinction claire de rôle des responsabilités des parties qui seraient concernées par cette tâche. Mais encore une fois, je répète, à ce stade je ne peux pas vous dire quel a été le commentaire qui faisait référence à cette question.

Ceci dit, après cette introduction, voilà les commentaires que je voulais vous présenter après avoir lu des contributions que nous avons reçues par rapport à cette question des droits de propriété intellectuelle concernant la marque IANA. Je vous donne la parole donc pour écouter vos commentaires.

Allez-y, quelqu'un.

ELISE GERICH :

Vous avez parlé de l'IPR par rapport aux registres.

Dans l'amendement annuel des contrats qui ont été faits, on dit toujours que les données elles-mêmes sont à caractère public et qu'elles ne sont pas détenues par qui que ce soit. Et donc ces données n'appartiennent à personne. Je pense que mes collègues de l'IETF

seraient d'accord avec nous, et je sais que la proposition du CRISP à une approche similaire en ce sens que les données ne sont pas détenues par une personne, car elles sont à caractère public.

MARTIN BOYLE : Merci beaucoup, Élise. C'est vraiment très utile pour moi. Je pense que vous avez donné une réponse justement à cette inquiétude. Donc si la PTI ne remplit pas le rôle d'opérateur IANA, à ce moment-là, les données dans tous les registres seraient transférées à un nouvel opérateur. Et à ce moment-là il n'y aurait pas besoin d'aucune mesure supplémentaire.

ELISE GERICH : C'est tout à fait correct sur la base de ce qui a été dit dans les contrats.

MARTIN BOYLE : Merci beaucoup. C'était extrêmement utile pour moi.

ALISSA COOPER : J'ai essayé de me renseigner un peu. Je pense que le président de l'ICANN a également exprimé sa position par rapport à cela.

Après avoir lu les commentaires qui ont été reçus par rapport à cette question des droits de propriété intellectuelle, je pense que les inquiétudes concernent notamment des questions de mise en œuvre. Et c'est une façon de caractériser ces commentaires. Donc qu'est-ce qui se passe ? S'il y a plusieurs entités qui ont accès au nom de domaine. Je

pense qu'il s'agit d'inquiétudes qui concernent la mise en œuvre. Je pense qu'on est tous d'accord par rapport à cela.

MARTIN BOYLE : Merci beaucoup, Alissa.

Mais je vois Joseph et Kavouss qui lève la main, mais il y a Jari Arkko également entre eux. On me dit que Jari Arkko a levé la main entre les deux.

JOSEPH ALHADEFF : Merci beaucoup. Je pense qu'il y a aussi un commentaire qui ne concerne pas la mise en œuvre et qui vient de l'IPC.

Ce commentaire concerne la description de détenteurs des IPR en tant qu'une entité neutre. Je ne me souviens pas de l'autre mot qui a été utilisé. Et donc le titulaire des noms de domaine des droits de propriété intellectuelle doit être neutre, en ce sens qui ne doit pas prendre aucune action. Et cela concerne les actions nécessaires pour maintenir la marque. Cela devrait – on devrait tenir compte de ce commentaire quelque part.

Martin BOYLE : Merci Joseph. C'est l'un des points auquel j'ai fait référence lors de mon introduction. L'IPC, voilà « Il n'est pas possible pour un détenteur de droits de propriété intellectuelle d'être neutre dans la mesure où il y a des obligations qu'il doit remplir pour maintenir cette marque ou ce nom de domaine ». Je ne sais pas comment aborder cette question et je ne sais pas si c'est quelque chose par rapport auquel le CWG doit

travailler pour chercher un avis juridique par rapport à cela. Je ne sais pas comment faire en sorte que l'on puisse donc aborder cette inquiétude.

Jari Arkko, qui était sur la liste.

JARI ARKKO :

Je peux confirmer que les données dans le domaine public sont considérées publiques. Je ne pense pas que cela pose problème au niveau de la proposition des noms. Je ne m'en souviens pas. Je ne me souviens pas que l'on ait fait référence à cela dans la proposition.

Je veux mettre l'accent sur le fait qu'il s'agit notamment de commentaires qui font référence à des aspects de mise en œuvre.

Nous avons eu beaucoup de discussions par rapport à cette question. On est arrivé à la conclusion qu'une partie indépendante devrait détenir ses droits de propriété intellectuelle. Cela ne figure pas dans la proposition formelle du CWG, mais on pourrait l'ajouter dans la proposition en disant qu'on est tombé d'accord sur le fait que cette question devrait être traitée de cette manière.

Finalement, la question d'une partie indépendante et la capacité de pouvoir défendre les droits de propriété intellectuelle. Je vous rappelle que cela ne concerne pas que la marque commerciale, mais aussi le nom de domaine. Et il faut avoir un certain contrôle ; il faut pouvoir agir en quelque sorte pour pouvoir empêcher une utilisation non approprié du nom de domaine ou de la marque concernée.

La question ici est de pouvoir s'assurer que la marque soit utilisée correctement, qu'elle ne soit pas utilisée par des tiers, et que les communautés puissent décider du sort, de l'avenir de cette marque. Parce que le détenteur ou le titulaire des droits de propriété intellectuelle devrait pouvoir identifier toute utilisation inappropriée de cette marque. Et s'il y a des disputes au niveau de l'opérateur des fonctions IANA, il faut qu'il y ait la possibilité de négocier et d'informer les autres parties par rapport à ce qui se passe.

En tout cas, je pense que du point de vue de l'ICG, cela doit être considéré de cette manière.

MARTIN BOYLE :

Merci, Jari. Je pense que votre réponse a été très utile, notamment ce que vous avez dit par rapport aux besoins de considérer les implications d'une séparation. C'est-à-dire, au moment de la séparation, ce que cette séparation pourrait impliquer au niveau de l'accès aux documents de l'opérateur.

Kavouss, Milton et Alissa.

KAVOUSS ARASTEH :

La position de l'ICG par rapport à cette question doit être claire. Je crois que cela est souligné dans le paragraphe 142 concernant la séparation. Et les conseillers juridiques, les cabinets juridiques, qui se sont occupés des statuts fondamentaux ont abordé la question des droits de propriété intellectuelle. Je pense que cela est très clair et que cela est abordé dans le processus de séparation.

MARTIN BOYLE : Milton Mueller.

MILTON MUELLER : Le contexte dans lequel les arguments auxquels a fait référence Jari ont été commentés doit être pris en compte. L'argument des gens qui ne voulaient pas que le fidéicomis de l'IETF détienne ces droits de propriété intellectuelle, c'était que cela ne pourrait pas être détenu. Et ce qui a été accepté par le CWG et les experts juristes ont considéré que cela serait une exagération du rôle du fidéicomis de l'IETF en ce sens que rien n'empêche au niveau de la mise en œuvre que cela puisse être fait.

Votre rôle en tant que détenteur de droits de propriété intellectuelle est de permettre aux différentes communautés d'accéder à l'utilisation de ce type de marque ; et c'est tout. Car les experts juridiques pensaient à où sont fabriqués les produits Mickey Mouse, etc., mais quelle est la qualité d'un produit IANA, par exemple ?

Cela n'a rien à voir avec la capacité de pouvoir utiliser ce produit. C'est pourquoi ces arguments ont pu être laissés de côté.

Nous pouvons voir ceci comme une question de mise en œuvre.

MARTIN BOYLE : Merci beaucoup. Alissa.

[Pause]

PATRIK FÄLTSTRÖM : Nous allons prendre place et recommencer nos délibérations. Merci.

Très bien. Donc nous allons maintenant parler de la prochaine analyse des commentaires. Nous allons donner la parole à Milton Mueller au sujet des critères, de l'aspect des critères de l'ICG [inaudible] tous les critères.

MILTON MUELLER : Donc c'est un terme difficile à traduire « completeness ». Et c'est donc beaucoup de personnes qui ont soutenu la proposition, l'exhaustivité de ces critères, et beaucoup de suggestions sont arrivées au sujet de cette exhaustivité.

Nous avons donc, c'est assez évident, la gestion de la zone racine qui est en effet quelque chose qui semble manquer. Les autres points, c'est peut-être rentré un petit peu plus dans les détails. Par exemple, vous avez des commentaires de Google qui sont assez typiques, plus de clarification, cela a été indiqué sur une autre page. Comment la communauté des numéros et des paramètres de protocole communiquent avec le PTI ; il y a des personnes qui ne sont pas sûres de questions de propriété intellectuelle par rapport à la transition IANA ; il y a des points de contrôle pour parler de tous les détails, pour que ça soit bien clair pour la communauté.

Donc en fait, ce qui est devant nous, c'est un débat sur les niveaux de mise en œuvre de tous ces points et bien s'assurer que ça soit exhaustif, rentre bien dans tous les points de détails, il y a des personnes qui commentent en ce sens, qui trouve qu'il n'y a pas assez de précision, mais on peut comparer cela avec les critères de la NTIA. Il y a deux ou trois commentaires qui viennent de pays en développement et qui disent « toute la proposition est si complexe, que personne, à moins d'être un spécialiste de cela, ne comprend exactement ce qui est proposé ». Et la question du CCWG ; cela a été bien noté dans les commentaires et nous ne sommes pas chargés de cela. Donc on ne doit pas s'inquiéter de cela trop, mais au moins, nous devons obtenir du CWG que le CWG soit d'accord sur ce que propose le CCWG. Nous avons ces problèmes de dates limites. Et nous avons l'impression que nous sommes en train de prendre du retard à ce niveau.

Donc ceci dit, pour présenter le thème que nous allons traiter maintenant. Je vous propose de prendre la parole Joe. Vous voulez prendre la parole, allez-y.

JOSEPH ALHADEFF :

Oui. Joseph Alhadeff au micro. Un des commentaires que l'on a vus, dépendance, c'est le manque d'exhaustivité. Je crois qu'une majorité des commentateurs ne nous ont pas donné un commentaire très clair à la suite des questions qui ont été posées, qui étaient est-ce que cela serait suffisant. Donc beaucoup n'ont pas été au deuxième niveau. Si tout n'était pas achevé, est-ce que cela serait suffisant. Donc je crois que nous devons prendre cela en compte.

Ils ne nous ont pas dit que si les propositions, on n’y répondait, est-ce que cela suffirait. Il y a beaucoup de personnes qui nous ont indiqué « oui, il y a ces problèmes d’interdépendance qui se posent ».

ALISSA COOPER :

Donc ce que je retire de ces commentaires, de cette section, c’est que nous devons mieux lister d’une manière plus exhaustive ce qui doit être fait durant la période de mise en place. Il me semble que d’avoir une liste de critères, de tous les points, ce sera une bonne chose. C’est peut-être quelque chose qui permettra de clarifier ces points. En lisant les commentaires, nous avons vu que certaines personnes pensent en effet que tout doit être exhaustif et conclu avant que cette proposition soit faite à la NTIA. Nous prenons cela en compte également.

Une liste plus claire est peut-être nécessaire.

KAVOUSS ARASTEH :

Oui, comme vous, je m’attendais à ce que les personnes mentionnent ces questions d’interdépendance et je crois que ça, c’était un petit peu oublié. Donc les questions qui ont été posées non pas bien répondues à cette question, peut-être non pas bien compris la question. Je crois qu’ils auraient peut-être dire que certains détails de la mise en œuvre, comme nous le dit d’ailleurs le directoire de l’ICANN, il y a des points qui manquent. Ils ne nous ont pas donné cela. Ils ne nous ont pas dit si cela.

Ça, le Conseil d’administration de l’ICANN l’a mentionné. Il y a des détails qui manquent. Et je ne critique pas le CCWG, parce que je suis liaison, vous savez, mais si on revient à l’effectif des communautés, il y a une description, mais il n’y a pas de détails. Il y a des détails qui

manquent. C'est bien clair. Donc je crois que c'est de domaine dans lesquels nous devons nous perfectionner un petit peu, je crois que même certains d'entre nous, nous ne sommes pas très au point, nous ne comprenons pas très clairement comment on va mettre cela en place. On fait de la théorie, mais en pratique est-ce que ça va marcher ou pas marcher ?

Nous, notre exercice semble fort théorique et peu pratique. Donc est-ce qu'on doit attendre le mois de juillet 2016 ?

MILTON MUELLER :

En effet, ce n'est pas très clair sur le transparent, sur l'écran. Il y a une division très forte entre les personnes qui veulent qu'on ait des critères d'exhaustivité avant, très rapidement donc, et d'autres qui sont satisfaits que ça soit fait à la suite de la transition.

Donc avec l'exception du CCWG, de son travail qui doit être conclu avant que la proposition ne puisse aller à la NTIA, la plupart des commentaires proposent que cela, ces détails de mise en œuvre soient gérés avant.

Donc beaucoup de commentaires pour avant la transition de la NTIA, c'est par exemple ce qui a trait à la zone racine, à un accord avec les opérateurs de la maintenance de la zone racine et les personnes chargées de la NTIA. On en a déjà parlé un petit plus tôt. Est-ce qu'il y a d'autres points à ajouter selon vous qui demanderaient à ce que l'ICG prenne des décisions significatives ?

Oui, Joe.

JOSEPH ALHADEFF : Oui. Je voulais rebondir là-dessus. Je crois que la question qui se pose c'est sur quoi on doit tomber d'accord avant la transition, quel qui doit être mis en œuvre avant la transition. Et il y a des personnes qui parlent précisément de la documentation et qui suggère sur quelle documentation on doit en principe s'accorder. Et est-ce qu'on doit s'engager aux paramètres de la documentation en amont, en aval... c'est toutes ces questions qui se posent, des questions de calendrier et ainsi de suite.

Donc je crois qu'il faut tout capturer d'une manière ou d'une autre parce qu'il y a des questions de documentation et d'autres qui sont plutôt des concepts au niveau de la proposition.

MILTON MUELLER : Qu'est-ce que vous voulez ? Intervenir de nouveau ?

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Nous avons la piste de travail 1 du CCWG qui définit que les actions à mettre en œuvre, envers lesquels on s'engage à une mise en œuvre doivent être prêt avant la transition. Il y a un engagement que ça soit faisable, réalisable. Ça c'est la piste de travail 1.

Pour le CCWG, on parlait du 3 septembre évidemment, nous sommes maintenant.

MILTON MUELLER : Alissa.

ALISSA COOPER : Oui. Je voulais demander à Joe de donner des exemples de cette catégorie de documentation. Vous nous parlez de statut, c'est cela ? J'ai du mal à comprendre la différence entre les documents, documentation, statuts, sur lesquels on doit s'accorder.

JOSEPH ALHADEFF : Oui. Ce sont des questions de concept de la proposition ; cela sera fait, ce ne sera pas fait. Il y aura des documents. Il y aura des attentes de niveaux de service. Il y aura des contrats entre deux parties. C'est ce que disaient les personnes. Est-ce qu'il y aura des documents ? Ils ne semblaient pas convaincus du fait que la proposition était conclue s'il n'y avait pas de document qui serait en fait issu du groupe.

Mais il y a des personnes qui aimeraient voir des documents pour s'assurer que ça soit transparent, qu'il y ait une responsabilité forte, un engagement véritablement avec des documents, des contrats, des textes écrits.

MILTON MUELLER : Donc, je ne sais pas si cette présoumission, ça ressemble à une présoumission post-soumission ; est-ce que c'est en rapport avec le travail de l'ICG. Est-ce que l'ICG doit exister pendant encore combien de temps. On doit se conformer peut-être à ce qui a déjà été décidé, ou est-ce que nous allons changer un petit peu notre calendrier. Est-ce que nous allons poursuivre pendant longtemps notre travail. Je crois que c'est une question d'exhaustivité. Est-ce que notre travail a été exhaustif ?

ALISSA COOPER : Je crois qu'on va reparler demain de cela. Est-ce qu'il y aura un nouveau calendrier ou pas de nouveau calendrier.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Je ne veux pas trop parler de contrat entre les différentes parties, mais en ce qui concerne la préparation de la modification des statuts et les statuts fondamentaux.

Le calendrier pour cela, ça doit être terminé peut-être à Dublin, mais maintenant on pense plus au mois de juillet 2016. Les juristes notamment de l'ICANN et les cabinets d'avocats externes travaillent à des statuts fondamentaux avec des engagements. Et nous avons les articles d'incorporation de l'ICANN jusqu'au 16 juillet 2016, c'est la date à laquelle seront prêts tous ces documents.

En ce qui concerne les SLA pour les niveaux de service, les accords et les contrats de service, je n'ai pas d'informations à ce sujet. Je ne sais pas si ça posait des problèmes pour les personnes ayant exprimé des commentaires.

DANIEL KARREBERG : Merci Milton de ce résumé.

Ce qui nous manque ici, en regardant tous les commentaires, la majorité de ces commentaires soutient l'aspect exhaustif de notre travail. Donc c'est notable. Et ce que j'aimerais répéter, c'est ce que nous devons faire maintenant, quelles décisions devons-nous prendre.

C'est une question d'ordre général. On en a déjà beaucoup parlé avec le CCWG. Mais là, on revient à nos documents. Qu'en est-il de l'exhaustivité de nos documents. Est-ce que nous allons effectuer des changements à la section 0 ? Est-ce qu'elle est exhaustive ? Est-ce que nous devons faire plus de foires aux questions ?

Formellement, nous devrions régler les problèmes d'interdépendance. Qu'attendons-nous du processus ; quel doit être le processus ? Une fois que notre document sera conclu, qu'est-ce que nous faisons ? Qu'est-ce que nous communiquons ? Comment nous communiquons avec le CWG ? Comment nous exprimons notre travail ? Donc relation entre le PTI et les paramètres de protocole ; on a déjà beaucoup d'informations à ce sujet, mais il faut qu'on ait quand même un document avec des réponses aux questions les plus fréquemment posées aussi. Donc je crois qu'il faut se concentrer sur les décisions à prendre.

MILTON MUELLER :

Oui. De bonnes suggestions.

Nous donnons la parole à Martin.

MARTIN BOYLE :

Je suis d'accord avec Daniel sur ce qui vient d'être dit, mais en ce qui concerne par exemple les niveaux de service, je crois que cela s'applique à pratiquement tous. Et ce n'est pas important pour tous, ces attentes sur les niveaux de service, mais ça compte beaucoup pour les communautés qui sont affectées par cela.

Et il va y avoir une certaine pression sur le système pour s'assurer que les documents et la documentation de mise en œuvre soient corrects et prêts en temps et en œuvre pour la mise en œuvre. Et je crois que c'est très utile. Cela nous permet de segmenter et de mieux réfléchir à ce processus de segmentation. Et cela devient très clair. Le travail qui nous reste à faire, ce n'est pas un travail pour nous. C'est un travail qui incombe au CWG, à l'équipe CRISP, l'équipe IANA, pour s'assurer que tous les éléments dont ils ont besoin sont en place.

Et ce que nous faisons tout simplement, c'est de leur indiquer que ces éléments doivent être en place au moment de la transition. Il faut leur rappeler cela.

MILTON MUELLER : Keith Davidson.

KEITH DAVIDSON : Je crois que j'avais levé la main sur l'Internet, mais pas dans la salle.

Moi je crois que c'est un bon document que nous avons à l'écran, mais je note toutefois que pour les attentes de niveaux de service, il y avait la soumission 83 des ccTLD européens CENTR, et la 123 également, qui suggéraient que les niveaux de service des SLA doivent être en place avant la soumission du plan de transition de la part de l'ICG.

Donc je crois qu'il faut remplir ces colonnes.

MILTON MUELLER : Oui. C'est le numéro 3 ? Oui. Les niveaux de service ? C'est ça ?

KEITH DAVIDSON : Oui. Oui. Oui. 83 et 123. Il y a les soumissions 83 et 123.

MILTON MUELLER : – où il y a des manques, je suis d'accord. Tout n'est pas sur ce tableau. On a fragmenté un petit peu notre travail. Il y a des personnes qui devaient – beaucoup de personnes ont dû se pencher sur ces propositions donc le secrétariat va se charger de rajouter cela quant aux 83 et 123, soumissions, numéro de soumission.

KEITH DAVIDSON : Et ce n'était pas très clair lorsque l'on voyait la liste de soumission s'ils venaient de ccTLD ou d'organisations régionales. Donc je comprends tout à fait qu'on les est oubliés, mais on essaye justement de répondre à ces manques en ce moment même.

MILTON MUELLER : Donc est-ce qu'il y a des attentes de niveaux de service, auxquelles travaille le CWG ?

KEITH DAVIDSON : Le CWG vient de parapher le travail qui a été effectué par un groupe de travail sur les niveaux de service. Et par consensus, cela va être effectué. Le président du CWG va les soumettre, ça n'a pas été soumis au groupe, peut-être qui a un petit peu de retard puisqu'il y a eu des conférences téléphoniques qui sont arrivées il y a seulement quelques jours. Mais je crois qu'il y aura une soumission qui sera faite par le CWG.

MILTON MUELLER : Donc je crois que nous sommes proches de nos objectifs ?

KEITH DAVIDSON : Oui, absolument. Étant donné que la proposition pour les noms inclut des principes pour les accords de niveau de service, il me semble qu'il est approprié maintenant, en tant qu'ICG, une fois que nous aurons reçu formellement ces documents sur les niveaux de service, nous pourrions vraiment avoir tout en notre possession et donc être beaucoup plus exhaustifs.

MILTON MUELLER : Kavouss, vous avez la parole.

KAVOUSS ARASTEH : J'ai dit quelque chose de matin, mais je ne crois pas que – ce n'était pas suffisant. Ça n'a pas été, je crois, assez pris en compte par mes collègues de l'ICG.

Donc nous allons avoir une réunion de visu avec le conseil d'administration de l'ICANN et le CCWG, nous aurons des conférences téléphoniques avant la réunion numéro 54 de l'ICANN pour pouvoir donc réconcilier est véritablement faire notre travail. Donc j'aimerais rappeler quelque chose. L'ICG a le point de vue que quels que soient les mécanismes pour la responsabilisation des communautés, ces mécanismes d'habilitation MEM multipartites, tous ces mécanismes avec plusieurs acteurs, et, quelle que soit l'envergure et la nature

contraignante, les critères du CWG, tels qu'indiqués et inclus dans l'ICG, on doit répondre à tous ces critères.

Cela met de la pression sur les deux parties, sur le Conseil d'administration de l'ICANN et le CCWG, pour s'accorder, pour s'entendre, pour tomber d'accord. Et selon moi, on peut y arriver. Il y a la possibilité d'un accord.

Certaines personnes dans les deux groupes ne veulent pas être conciliantes. Et ça, ce n'est pas bon. On peut tomber d'accord. Il n'y a pas des personnes qui ont raison et des personnes qui ont tort. Il y a simplement des points de vue différents, mais ils peuvent s'accorder et réussir à trouver un consensus.

J'ai donc demandé que cela soit inclus dans notre travail, dans nos résultats, en tant que décision. On veut que ces critères soient respectés, quels que soient les modèles utilisés, quelles que soient la nature et l'envergure des IRP, et c'est véritablement le travail de l'ICG. C'est essentiel. Et cela nous concerne beaucoup.

MILTON MUELLER :

Kavouss, j'aimerais dire que ça compte absolument, ces questions d'IRP, ces mécanismes de responsabilité, ces questions d'IRP, cela compte beaucoup il faut qu'on ait la proposition finale du CCWG avant que nous puissions véritablement avancer. Proposition doit arriver à consensus pour se qualifier en tant que proposition.

Donc, je vois qu'Élise a le micro.

ELISE GERICH : Je voulais soulever le point suivant. Quelqu'un qui doit être fait avant la transition, prétransition ou post-transition, et attirer votre transition sur la réponse de l'ICANN au niveau de la proposition de l'ICG. La proposition collective va identifier beaucoup à faire avant la transition. Et cette proposition collective ce n'est pas seulement les accords de service, les SLA, c'est beaucoup plus que cela. Je crois que ça serait utile que l'ICG, au niveau de sa proposition collective et non pas avec des silos, j'insiste sur ce terme, on a besoin de dresser une liste de priorités. On doit avoir également un calendrier avant la date de la transition.

Cela a à voir avec le plan IANA, avec l'équipe CRISP, ces changements sur ces outils comprendre autant de temps, telle envergure. Ce sont des éléments opérationnels, ce n'est pas du juridique. Ce ne sont pas des questions de documents. Ça très bien si l'ICG, plutôt que de retirer plusieurs points de la proposition, s'il pouvait regarder la proposition dans son ensemble à un niveau collective, et voir quelles sont les priorités. Dressons la liste des priorités à partir de notre proposition pour qu'on n'ait pas à tout faire en même temps.

MILTON MUELLER : Oui, c'est intéressant ce que vous avez dit. On devrait donc dresser la liste des priorités de la mise en œuvre.

ELISE GERICH : Oui, on devrait envisager toute la proposition et indiquer quelles sont les priorités, quel sera notre travail avec tel groupe ou tel groupe, et qu'est-ce qui est plus important pour les communautés. Qu'est-ce qui est le plus essentiel le plus rapidement possible pour qu'on ait

différentes phases dans notre mise en œuvre et implémentation de notre travail.

J'espère être claire.

MILTON MUELLER :

Oui, c'est clair. Patrik, nous vous avons – non ? Vous ne voulez plus la parole ? Alissa Cooper ?

ALISSA COOPER :

Peut-être que vous pouvez m'aider un petit peu et éclairer cela. On a séparé en deux éléments, par exemple avant la proposition NTIA avant l'expiration du contrat. Ça c'est utile selon moi comme division. Donc vous parlez de priorités peut-être dans le deuxième versant, le deuxième côté, j'ai du mal à comprendre le commentaire du Conseil d'admiration de l'ICANN parce que vous avez beaucoup à faire, je comprends, est-ce qu'il faut donner un ordre de priorité au Conseil d'administration de l'ICANN ? Est-ce que l'ICANN va nous répondre, on ne peut pas faire cela à cette date, d'ici-là, à ce moment-là ? Comment ça va se passer ?

Donc comment répondre à cela ? C'est également ce que nous avons reçu de l'IETF.

Chaque communauté a des priorités et veut atteindre certains résultats en temps et en heure. Donc c'est difficile de dire à une autre entité quelles sont les priorités avec un calendrier.

ELISE GERICH :

Oui, je crois qu'on revient à la conversation de ce matin. On disait qu'on travaillait tous en silos. Que ça c'est négatif pour la transition de l'IANA. Donc je comprends bien qu'il y a des fonctions séparées, mais l'idée, c'est que les fonctions IANA doivent rester ensemble. Et j'espère avoir raison. Mais plutôt que de faire des listes comme celle-là qui divisent, qui fragmentent le travail, disant ces SLA doivent être effectuées, les accords de service avant la transition, vous chiffrez cela. On ne dit pas que ce ne sont pas de bonnes choses à faire. On a tous les mêmes objectifs. On essaye de réussir la transition. Et ce sont des obligations, c'est nécessaire avant de pouvoir absolument réussir la transition. Ça doit être fait. Je suis bien d'accord avec cela. Mais telle n'est pas la question.

La transition sera peut-être retardée, je ne sais pas. C'est à la communauté de décider cela. Je pose simplement la question. On nous demande de mettre beaucoup de choses en œuvre ; on n'a pas plus de ressources. On ne peut pas tout faire en même temps. On n'a pas trois fois plus de personnes pour travailler à cela, donc il faut prioriser me semble-t-il ces points. Est-ce que c'est faisable, cette mise en œuvre d'ici septembre de l'année prochaine, quel que soit le calendrier pour la transition ?

Tout le monde aimerait que la transition soit en septembre prochain, 2016, mais d'ici là il y a énormément de travail à faire. C'est ce que j'essayais de dire.

ALISSA COOPER : Oui, je pense – merci de vos exemples. On a parlé de ces accords de service SLA, et je crois que le CWG a travaillé à ça déjà. Bon. Ça c'est fait.

Donc ça, ça devrait se faire avant que la proposition aille à la NTIA, me semble-t-il.

MILTON MUELLER : Donc vous voulez qu'on donne la parole à Keith ?

KEITH DAVIDSON : Oui. Je crois qu'il faut être prudent. En effet, il peut y avoir grand nombre de tâches à effectuer au moment de la transition, avant la transition. Donc au niveau des attentes de niveaux de service, ce que recherchaient les soumissions 83 et 123, c'est que les attentes soient définies et qu'on tombe d'accord sur ces définitions pour que l'ICANN, par la suite, ne dise pas on ne veut pas – nous n'aimons pas cela, nous n'allons pas mettre cela en œuvre parce que nous n'avons pas ces détails ou quoi que ce soit.

Donc il y avait des membres de la communauté qui pense qu'il n'y avait pas assez de détails peut-être. Ça dépend également sur la mise en œuvre va prendre des mois ou des semaines. Je crois qu'il faut reposer la question aux parties pour qu'ils comprennent bien l'impact que cela aura si le calendrier est un petit peu modifié, et ce travail prend beaucoup de temps.

Donc on a besoin d'un processus de mise en œuvre, d'implémentation et c'est peut-être cela que vous voulez dire par les priorités que vous voulez définir.

ALISSA COOPER : Je ne suis pas très sûre d'avoir bien compris.

MILTON MUELLER : Vous êtes – vous avez encore la parole. Nous avons quelques minutes encore pour aborder cette question.

ELISE GERICH : Je voulais tout juste préciser que le groupe de travail du CCWG a fini son document concernant les conventions de service SLA. Et avant que cela se finalise, il y a une conversation, une discussion, où il y avait des membres de l'ICG. Il a été décidé que tout allait être mis en place avant la mise en place de la transition.

Donc c'était cela que je voulais préciser à Keith.

ALISSA COOPER : Donc, avant la transition, cela veut dire d'ici un an. Donc ce n'est pas ici un mois. Parce que vous aviez dit qu'il fallait atteindre ces objectifs de performance d'ici un mois, mais si j'ai bien compris, cela devrait être fait d'ici un an.

ELISE GERICH : Oui. Cette mise en œuvre doit être finalisée avant parce qu'il y aura un changement de gestionnaire de la zone racine, il y aura beaucoup de changement à partir de ces propositions. Et pour pouvoir garder la stabilité, il est nécessaire que ce type de mesure soit pris avant.

ALISSA COOPER : Et j'ai bien compris, on ne doit pas s'attendre à ce que ce soit fait d'ici un mois. C'est ce que je voulais comprendre. Merci beaucoup.

MILTON MUELLER : Nous pourrions considérer quelles sont les priorités en fonction des compatibilités, et ceci dans le cadre de la coordination que nous faisons.

JOSEPH ALHADEFF : Je pense que c'est un aspect que l'on devrait aborder avec les communautés pour pouvoir établir les priorités entre ces actions. Je pense que l'on devrait en parler même avant de pouvoir les identifier dans un espace de catalogue. La NTIA n'a pas donné beaucoup d'informations avec la mise en œuvre. On a eu des discussions préalables par rapport à cette question avec la communauté, mais je pense que l'inquiétude concerne le qu'il y a des interdépendances au niveau de cette mise en œuvre. Il y a un scénario de auquel nous devons penser, où nous pourrions en discuter avec les communautés afin qu'elles clarifient certains aspects et nous permettent d'identifier quelles sont les interdépendances au niveau de la mise en œuvre.

Cela pourrait être utile parce que je pense qu'au niveau des commentaires, il y a un manque de clarté et par rapport à ce que cela

veut dire et je ne suis pas sûre que la NTIA soit très sûre par rapport à ce que ça représente en termes de mise en œuvre. Ça nécessite des précisions. Je pense que ce sont les communautés qui sont le mieux à même d'expliquer cela, de voir quelles sont les interdépendances entre les différentes séquences.

Il y a des ressources limitées pour mettre en œuvre ces actions, et c'est pourquoi il faut faire un tri par rapport aux actions qui doivent être mises en œuvre. Ce serait très utile d'avoir des orientations par rapport à comment cela serait fait au lieu de faire des hypothèses.

MILTON MUELLER :

Jari, vous êtes sur la liste ? Vous voulez encore parler ? Parce que je ne sais pas si vous voulez encore parler ou non si vous ne levez pas la main sur Adobe Connect.

Alors, si vous voulez être sur la liste de participants, je vous prie d'utiliser Adobe Connect. Donc vous êtes sur la liste maintenant.

JARI ARKKO :

Je suis d'accord avec cette idée de beaucoup de personnes qui essayent de penser à ce qu'un petit nombre de personnes font au niveau des fonctions IANA. Et peut-être qu'il faudrait penser les choses différemment, à savoir qu'il y a des interdépendances, mais je suis d'accord avec Joe pour dire que c'est à la communauté d'établir ou de mieux expliquer quelles sont ses interdépendances.

Je ne parlerai pas de priorité, mais plutôt d'un certain ordre entre les actions à mettre en place. Et c'est sur cela que nous devrions nous

focaliser au lieu d'essayer d'établir des priorités. Nous savons quels sont – il faut savoir quels sont les éléments qui doivent être mis en œuvre en premier. Et cela serait très utile.

Les communautés doivent donc compléter cela et ce serait une approche utile.

MILTON MUELLER : Daniel ?

DANIEL KARREBERG : Joe a bien exprimé ce que j'allais dire. Je suis tout à fait d'accord. Nous devons préparer un plan détaillé de mise en œuvre et je suis donc tout à fait d'accord par rapport à cela.

Comment allons-nous avancer ? Nous ne devons pas inclure cela dans notre document, mais plutôt communiquer avec les communautés opérationnelles, leur dire que ce type d'inquiétude a été soulevé.

Les communautés opérationnelles devraient communiquer entre elles pour pouvoir arriver à ce plan de mise en œuvre. Et de cette manière, nous serions mieux à même de savoir ce que nous devons faire.

ALISSA COOPER : Vous voulez dire que les communautés doivent communiquer entre elles ?

DANIEL KARREBERG : Les deux choses. Communiquer entre eux et avec nous. Mais l'idée c'est que les détails de la mise en œuvre puissent être résolus. Nous ne

devons pas interférer là-dessus, mais nous devons avoir des précisions par rapport aux actions à entreprendre. Et donc cette communication permettrait de mieux expliquer les choses.

Et oui, tout à fait, c'est un point aussi important, le fait que les communautés parlent entre elles. Cela ne correspond pas à notre mandat. Nous avons suffisamment de détails dans notre proposition pour pouvoir avancer, mais il serait important pour les communautés opérationnelles d'être transparente et de communiquer de manière active par rapport au progrès fait au niveau de la mise en œuvre ou du plan de mise en œuvre.

MILTON MUELLER : Nous avons fini dans les temps.

ALISSA COOPER : Voulez-vous faire une synthèse de ce que nous allons faire ?

MILTON MUELLER : Non.

ALISSA COOPER : Surtout de la question de l'exhaustivité.

MILTON MUELLER : Je pense que nous avons une liste assez complète des points que nous devons aborder. Nous pouvons faire une distinction entre les points qui

doivent être mis en œuvre avant que la proposition ne soit soumise à la NTIA.

Nous avons eu des discussions par rapport au fait de savoir si nous devons analyser ces aspects de mise en œuvre qui doivent être abordés avant la transition ou s'il faut revenir aux communautés opérationnelles pour qu'elle nous donne davantage de détails. J'ai l'impression que la plupart d'entre nous ne sont pas d'accord avec Elise par rapport au fait qu'il faut avoir un rôle plus actif en ce sens. Mais je ne suis pas très sûr de ce que nous devons faire.

Si vous pouvez m'aider à tirer des conclusions ?

DANIEL KARREBERG :

Je voulais être très concret. Si vous regardez des indicateurs, nous devrions dire que tout ce qu'il y a avant la soumission de la proposition a été abordé, et tout ce qui relève des communautés opérationnelles devrait revenir aux communautés opérationnelles.

Et donc, un commentaire est résolu, et pour les autres nous n'avons pas d'action à entreprendre par rapport aux autres commentaires.

KEITH DAVIDSON :

Si l'IANA n'a pas suffisamment de ressources, est-ce que le fait d'augmenter les ressources pourrait aider à respecter les délais ? S'agit-il de question de ressources ou ce ne serait pas gérable d'avoir davantage de ressources ?

J'aimerais avoir plus de précisions par rapport à cela.

ELISE GERICH :

Je ne pense pas que ce soit une question de ressources uniquement. Ce n'est pas une analogie très pertinente peut-être, mais j'ai laissé quand même.

Si vous voulez avoir un bébé, cela prend neuf mois. Et si vous avez neuf femmes, vous n'aurez pas un bébé en un mois – même si vous avez neuf femmes. Voilà.

Je ne pense pas que ça soit uniquement une question de ressources. Je suis désolée si j'ai offensé qui que ce soit. Mais il y a trois communautés qui ont préparé trois propositions différentes. Nous avons le même délai pour les trois communautés.

Il y a un équilibre au niveau de l'ICANN pour essayer d'établir des priorités. Par exemple, au niveau des niveaux de service. Mais il y a des choses qui doivent se passer dans un certain ordre. Et j'aimerais revenir sur la discussion que nous avons eue ce matin. Je crois que c'était Joe ou Keith Drazek qui a soulevé cette question.

Les communautés par rapport à la façon dont ils vont travailler dans l'avenir, mais cela n'est pas dans les propositions. Ce que nous leur demandons, je ne sais pas dans quelle mesure le CCWG parle à l'IETF, donc ces trois communautés communiquent entre elles, je pense que l'ICG c'est l'endroit où il y a ce contact entre les trois propositions. Donc l'ICANN, c'est la partie de la mise en œuvre.

Et l'ICANN nous dit vous pouvez faire A C et D, mais X Y et Z nous voulons le faire après. Nous n'avons pas des canaux pour ce type de discussion. Nous avons ces discussions de manière individuelle, et il y a

des parties qui peuvent dire « je veux ça parce que je le veux » « je veux ce que je veux ». Mais en tant que communauté, il faut savoir ce que nous vous voulons et c'est peut-être à l'ICG de dire aux communautés « Et bien, vous devez communiquer entre vous. Êtes-vous capables de faire un travail en commun ou pas ? »

MILTON MUELLER : Je pense que c'est très clair, ce que tu dis. On parle du fait que les communautés puissent communiquer entraînent à travers nous.

Ou bien penses-tu qu'il faut mettre en place un autre type de canal pour que cette communication puisse avoir lieu ?

ELISE GERICH : Je pense que la charte de l'ICG dit que notre travail consiste à analyser la compatibilité de ces trois propositions. Au cas où il y aurait des incompatibilités, je crois que c'est le mot qu'on avait mis dans la charte, l'objectif commun peut ne pas être atteint, s'il y a des incompatibilités.

Et je pense que c'est à l'ICG de revenir vers les communautés. Je dirais que notre rôle est de revenir vers les trois communautés et leur dire, « Avez-vous communiqué entre vous ? » Et à ce moment-là, on pourrait parler avec l'opérateur et voir ce qui pourrait être mis en place à partir de ce que nous avons. Est-ce qu'on peut tout mettre en place en même temps ? Faut-il établir des fins ou des étapes ? Est-ce que cela répond à votre question, Milton ?

MILTON MUELLER : Oui. Tout à fait.

KEITH DRAZEK :

J'ai l'impression que si nous allons nous embarquer dans cet effort, et que l'on va faire un effort avec un nombre limité de ressources, avec un délai qui est déjà fixé, cela veut dire que nous nous engageons tous à travailler dans ces délais.

Si nous nous embarquons dans ce travail, notre première étape consisterait à faire une liste de tous les points de mise en œuvre que nous pouvons identifier. De cette manière, nous pourrions mieux comprendre combien de temps cela pourrait prendre. Cela pourrait aider à faciliter nos discussions avec l'opérateur.

L'ICG agirait en tant que facilitateur de cette discussion, mais je pense que le personnel de l'ICANN et de l'IANA devrait tout d'abord établir cette liste afin que nous puissions l'analyser. Je suis d'accord pour devenir facilitateur, si l'ICG devient facilitateur de cette discussion. Nous avons des ressources. Nous avons un certain délai. Les choses doivent être faites. Et il se peut qu'on n'arrive pas dans les temps, c'est pourquoi cette approche est nécessaire. Il faut entamer ces discussions dans les plus brefs délais.

Mais bien entendu, cela doit être abordé au niveau des communautés opérationnelles. Et il faut qu'il y ait une communication entre ces communautés opérationnelles.

LYNN ST.AMOUR :

Merci beaucoup.

Je soutiens une partie de ce que Keith vient de dire, mais je ne suis pas tout à fait d'accord sur le fait que l'ICG doit être à facilitateur. Car les inquiétudes qui ont été soulevées concernent l'impact que tout cela aura au niveau des fonctions IANA.

Mais tôt ou tard, il y aura des négociations entre les différentes communautés. Il n'y a pas un seul moyen de faire les choses. On peut résoudre certains aspects plus rapidement que d'autres. Il y a toujours une négociation. Et cela concerne les relations entre les communautés opérationnelles et l'opérateur. Je pense que notre rôle de facilitateur se limiterait dans ce cas à écouter les commentaires.

Et je pense que c'est ce qui l'a dit ce matin, nous demanderions aux communautés opérationnelles de travailler ensemble, de communiquer de manière appropriée.

Avri Doria avait fait un commentaire également par rapport à cette question et par rapport à cette activité de facilitation ; c'est un autre sujet bien entendu, mais je suis un petit peu perdue. Pourquoi pensez-vous que nous devrions intervenir au-delà de cette relation entre l'opérateur et les communautés, qui devrait s'étendre dans le temps.

MILTON MUELLER : Vous pouvez répondre.

ELISE GERICH : Je pense qu'il y a une différence entre les négociations normales ou ordinaires entre les communautés et l'opérateur, et ce qui se passe aujourd'hui.

On ne nous donne pas l'opportunité de négocier. On nous a dit ce que nous devons faire. Chaque communauté qui ce qu'il faut faire. Nous devons consolider ces trois propositions et à ce moment-là, notre travail sera fait. Il n'y a aucune négociation ici.

Dans le fonctionnement ordinaire, il y a des négociations. Et ce que je proposais donc c'est que l'ICG puisse dire, « Il y a beaucoup d'informations ici, il y a beaucoup d'aspects à considérer ; avez-vous considéré cette question ? avez-vous communiqué entre vous pour voir si cela est faisable ou pas ? »

DANIEL KARREBERG :

Ce que Lynn vient de dire rejoint un petit peu ce que je voulais dire.

Permettez-moi d'ajouter un élément. Nous sommes en train de compliquer les choses. Je pense que notre rôle est très clair. Nous devons signaler quels sont les commentaires ou les inquiétudes ; nous devons demander aux communautés de parler entre elles. Mais je suis d'accord avec Lynn pour dire qu'il s'agit d'une discussion que l'opérateur doit avoir avec les clients, pour le dire d'une certaine manière.

Et je suis un petit peu surpris d'entendre le commentaire d'Elise par rapport à la possibilité de négocier, parce que les conventions de service sont un processus de négociation. Le seul problème, c'est que l'on a trois clients qui veulent être servis en premier.

Je suis un peu naïve, mais je pensais que deux des consommateurs ou des clients sont déjà satisfaits, donc les accords qu'on a avec eux sont relativement stables.

Je m’attendrais à ce que la discussion et la négociation se fassent avec la communauté des noms. Et ensuite, la coordination ne serait pas aussi nécessaire. Mais peut-être que j’ai un point de vue très naïf.

MILTON MUELLER : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je suis tout à fait d’accord avec ce que Lynn a dit et ce que Daniel a dit. Je ne suis pas à l’aise avec l’idée d’un rôle de facilitation de l’ICG. Je ne pense pas que notre tâche consiste à faciliter quoi que ce soit.

Je pense que ce n’est pas notre devoir de leur dire s’ils ont de négocier ou pas. Nous savons que ces négociations sont en cours ou ont eu lieu, et c’est tout. Il y a trop de détails. Je pense qu’on est en train de compliquer les choses. Nous sommes en train de créer plus de travail pour nous.

Nous partons de l’hypothèse que les propositions sont compatibles, comme l’avons dit. Et nous partons de l’hypothèse que les discussions ont déjà eu lieu ou sont en cours. Mais nous n’avons pas de rôle de facilitateur. Cela n’est pas dans nos responsabilités, dans notre mission.

MILTON MUELLER : Qui souhaite prendre la parole ? Voyons. Alissa et ensuite Joe.

ALISSA COOPER : Je pense que c’est la fin de notre séance aujourd’hui. Le personnel et le secrétariat sont d’accord pour rallonger notre séance de 15 minutes,

mais je pense qu'il faut déjà penser à conclure notre journée. Nous pouvons finir à 17 h 15 et puis prendre cinq minutes pour établir quelles sont les actions à mettre en place.

Alors on a dit pas mal de choses. Tout d'abord, l'idée que nous pouvons introduire des éléments dans la proposition sachant que ces actions doivent être mises en place avant l'expiration du contrat en raison des délais. Je pense qu'il y a des implications à ce niveau. Je ne crois pas que cela soit possible. Je crois que le travail doit être fait avant l'expiration du contrat. Je ne pense pas qu'il y ait une marge de manœuvre là-dessus.

Je pense aussi que l'idée selon laquelle l'ICANN a eu la possibilité de contribuer au processus est nouvelle pour moi, parce que je pense que je suis d'accord pour dire qu'il y a eu une négociation, mais je pense qu'il a été clair depuis le début comment les choses allaient se passer.

Et je ne suis pas tout à fait d'accord avec ces derniers commentaires qui ont été faits. Je pense que l'ICG devrait peut-être aider les communautés à communiquer entre elles, mais je ne pense pas que ce soit notre tâche notre devoir. Nous avons une liste d'actions à mettre en œuvre.

Au niveau de la proposition, si nous voulons étoffer cela à partir des commentaires que nous avons reçus, on peut le faire. Mais nous devons nous baser sur les commentaires que nous avons reçus. L'ICANN devrait passer en revue cette liste et ceux en quoi doit consister cette liste.

MILTON MUELLER : Joe et après, Jari.

JOSEPH ALHADEFF :

Je pense que l'ICG pour commencer le processus et dire « Ce serait utile que les communautés entament une discussion ». Mais s'il y a une séparation ensuite, nous ne pouvons pas continuer à être aux côtés des communautés. Donc si nous sommes sûrs que les communautés peuvent assurer la stabilité et la sécurité, soit, mais je pense que nous pouvons donc essayer de faire en sorte que les communautés discutent entre elles, mais c'est à elles de parler des ressources prioritaires et de comment cette mise en œuvre sera faite.

JARI ARKKO :

Je crois que je suis d'accord par rapport à ce qui vient d'être dit. J'apprécie le fait que nous ne voulons pas submerger le département IANA en ce qui concerne la transition, mais il me semble que ce n'est pas seulement les actions de l'IANA, mais également d'autres parties prenantes. L'IPR, par exemple, la propriété intellectuelle, il va falloir gérer cela et ce n'est pas principalement à l'IANA.

Mais je crois que pour les SLA, on doit être plus rapide. Ça peut être fait rapidement centre de problème. Et je crois que la bonne manière de percevoir cela, c'est de voir que nous sommes une entité de coordination intercommunautaire et nous devons travailler en ce sens.

Et comme l'a dit Lynn, c'est de la planification de mise en œuvre tout simplement.

MILTON MUELLER :

Je ne suis pas d'accord avec les personnes qui disent qu'on n'a absolument pas besoin de l'ICG. Ça me paraît un peu surprenant ce point de vue. Il y a une proposition intégrée, une seule proposition intégrée. Alors est-ce qu'on fait du micro management ? Absolument pas je ne pense pas.

Nous avons des contraintes. Des contraintes de temps. Cela est clair. Nous avons une seule proposition qui doit fonctionner. Donc il faut bien qu'il y ait un centre, une centralisation du travail avec une liste de contrôle, cochant les fonctions à effectuer, les tâches à effectuer. [Inaudible]

Est-ce que le public va savoir que ce processus est coordonné ? Où est la transparence publique si on ne prend pas son rôle ? Il s'en que oui, nous avons traité cela, cochant cela. On ne dicte rien. Nous facilitation le travail. Je ne comprends pas la résistance par rapport à cela. Je ne vois pas de quoi vous avez peur.

Cela est mon point de vue, et j'aimerais maintenant donner la parole à Paul.

PAUL WILSON :

C'est une réponse par rapport au rôle de l'ICG et de la durée du travail de l'ICG. Je n'avais pas l'impression que l'ICG allait travailler à cette mise en place. Mon impression est que l'ICG, et son mandat, est de produire une proposition.

Et nous avons été jusqu'à dire que ça doit être une proposition acceptée, et que l'ICG doit se poursuivre jusqu'à ce qu'il y ait une

proposition acceptée. Mais selon moi, on ne participerait pas à la période de mise en œuvre.

Et j'ai écouté Elise qui nous a parlé de ce qui pourrait se passer durant la période de mise en œuvre. Ensuite, j'ai écouté Milton.

Je crois qu'il y aura une négociation pour la planification du travail qui sera à effectuer, mais je ne crois pas que cela devrait être coordonné par l'ICG.

MILTON MUELLER : Eh bien [inaudible] qu'on a terminé notre travail. On est tous d'accord pour être en désaccord.

ALISSA COOPER : Eh bien, nous avons le temps de revenir là-dessus ; nous reviendrons là-dessus demain. Non, non, non. Écoutez. Je crois que nous n'avons plus de temps. Le temps imparti s'est écoulé, et nous devons absolument conclure rapidement.

Nous avons parlé de l'exhaustivité de cette proposition, je vous le rappelle, c'est comme ça que nous avons commencé le débat. Et il y a une partie du texte 0 qui doit être mise à jour pour refléter notre débat d'aujourd'hui, à moins que vous puissiez nous donner un résumé de cela nous avons besoin d'une personne pour faire cela.

Donc nous avons parlé en fin de journée, là, du fait de l'exhaustivité de la proposition. Et je ne vois pas de bénévoles pour se pencher là-dessus. En fait, nous avons beaucoup d'action à effectuer. Nous allons avoir besoin de bénévoles pour ce faire, pour agir. Je crois que nous allons

prendre une courte pause pour que nous puissions travailler un petit peu à ces actions et puis nous revenons tous ensemble d'ici quelques minutes.

Nous regardions cette matrice, ce transparent, et il y avait parfois un commentaire qui manquait. Nous voulions changer certains points de la matrice, revoir un petit peu le format. Et ma question était la suivante, « Est-ce que nous voulons traiter la matrice ou bien les transparents comme des outils que nous utilisons pour faciliter les débats ? Ou bien est-ce que nous devons nous assurer que tout est complet, que tout est clair ? » Qu'en pensez-vous ? Est-ce que vous voulez passer au cas par cas et ligne par ligne pour la matrice, ou ce n'est pas nécessaire étant donné que nous avons noté dans le compte-rendu où les éléments manquants existent et sont situés ? Donc qu'en pensez-vous ? Est-ce que ça va être une référence stable ?

LYNN ST. AMOUR :

Je crois qu'on ne pourra pas faire ce travail. Je crois que nous avons tous les points de référence qui existent déjà. Nous avons un cadre de référence. Nous utilisons cette matrice pour nos débats.

ALISSA COOPER :

Je crois que nous allons noter ces points dans les comptes-rendus de la réunion, mais nous n'allons pas passer en revue ligne par ligne tout cela.

Donc retrouvons-nous s'il vous plaît à 17 h 20 pour les actions à effectuer.

Donc nous avons dit une semaine. 23 h 59 universelle. Bon. Écoutez. On va dire dimanche.

Donc vous allez pouvoir passer encore un week-end sur la transition de l'IANA. Voilà.

Bon. Le secrétariat va nous donner au moins une semaine pour faire notre travail donc il faut affecter tout cela. Je ferai cela. Nous aurons donc un aperçu des commentaires. On a parlé des statistiques, du soutien général aux propositions, etc., on pourrait également ajouter les attentes pour les communautés des numéros et des paramètres de protocole en ce qui concerne l'envergure du PTI.

Dans la partie 0 de la proposition, je m'en charge.

Martin Boyle se chargera de notre point ; l'équipe réduite parlera du PTI et écrira quelque chose sur le PTI. Mueller au sujet du RZM.

Trois points pour Milton Mueller, et Jari Arkko va parler de l'IPR, de la propriété intellectuelle pour la partie 0.

DANIEL KARREBERG : En ce qui concerne le statut de la mise à jour du CWG, est-ce que quelqu'un doit écrire un texte ayant trait à la mise en œuvre ?

ALISSA COOPER : Nous reviendrons là-dessus demain. Et nous verrons demain ce que nous faisons de cela.

D'autres commentaires suçaient actions ? Alors voyons un petit peu l'ordre du jour.

Demain nous allons remettre cela à l'ordre du jour. Nous allons changer un petit peu l'ordre du jour. On va revenir au soutien large de la communauté. Nous allons parler du PTI encore, des RZM demain également, et le rapport GAO.

Ce que je pensais c'est qu'on n'a pas besoin d'en parler dans cette réunion en face à face. Si vous pensez qu'on doit en parler, on le fera. Sinon, on peut en parler dans nos conférences téléphoniques, pas d'objection. D'accord.

Russ Mundy lève le pouce. En approbation ? Et on parlera de l'exhaustivité de la proposition une nouvelle fois demain ; on reviendra un peu là-dessus.

Voilà la journée est achevée. Quelque chose à dire de la part de notre secrétariat ?

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Oui. Bonjour. Bonsoir.

J'ai envoyé un courriel hier soir, mentionnant que l'heure de la réunion –qu'à six heures nous allons – dire 6 h 30 nous allons nous retrouver dans le lobby de l'hôtel, dans le hall de l'hôtel devant les services d'inscription de l'hôtel et nous irons à Perch.

ALISSA COOPER :

Oui. C'est vraiment informel pour aller boire un verre, parler un petit peu. Si vous avez besoin de travailler d'une manière plus intensive, vous pouvez tout à fait le faire.

Merci à toutes et à tous. On se retrouve demain à 9 heures.

Donc ça c'est l'ordre du jour de demain que nous avons remis maintenant en place après modification. Nous allons remettre ça en ordre et on va parler de nouvelles choses demain également plus ce que je viens de souligner qui doit être réexaminé un petit peu.

Donc je crois qu'on ne peut plus rien ajouter à notre ordre du jour de demain. Il sera déjà bien complet.

Très bien. Merci beaucoup. Merci beaucoup personnel. Et nous vous reverrons demain.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Peut-être que la sous-équipe 2 PTI, l'équipe qui est chargée du PTI va se retrouver peut-être dans cette salle pour travailler un petit peu ou coordonner les choses ?

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]